31ème Année. QUEBEC.—SAMEDI, 12 FEVRIER 1898. No. 207

TARIF DES ANNONCES
MESURE NONPAREIL
Première insertion, par ligne...... 15 cts
Inser. subséquentes, tous les jours 5 cts
Insertions subséquentes, 2 ou 3 fois par semaine, par ligne........ 8 cts
Une fois par semaine .... 10 cts
Les annonces de Décès, Mariages, Naissances, 25 cts pour 25 mots.
Les annonces à contrat sont prises à des conditions très raisonnables et payables chaque mois.

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

PRIX DE L'ABONNEMENT
QUOTIDIEN
Un an.................................. $3.00
Quatre mois.................................. 1.00
PAYABLES D'AVANCE.
Par le Porteur a domicile, en ville.—
8 cts par semaine ou 25 cts par mo
AVIS
Nos abonnés sont priés de nous adresser leurs remises par mandats-poste (money order), ou en billets de banque par lettres enrégistrées.

ADMINISTRATION:
No. 30, rue la Fabrique, H.-V.—Télép. 860

L. J. DEMERS & FRERE, Propriétaires-Editeurs

REDACTION:
32, rue la Fabrique, H.-V.—Télép. 36

GOUTTE, GRAVELLE
RHUMATISMES
sont guéris par les
SELS GRANULÉS
Effervescents
DE LITHINE
de Ch. LE PERDRIEL
LE PERDRIEL & Cie, PARIS

Chambre de Commerce de Quebec

COTES DES MARCHÉS DE
LONDRES (ouverture)
MONTREAL, NEW-YORK et CHICAGO

La Chambre de Commerce de Québec donne par le présent avis qu'à compter de LUNDI, 7 FÉVRIER, elle recevra et affichera dans sa salle de lecture, 39, rue St-Paul, les cotes des Marchés de Londres (ouverture), Montréal, New-York et Chicago, comme suit :

Stocks de Montréal

Rapports du matin { Ouverture....... 10.45 A. M.
Incidentes....... 12.00
Clôture.......... 12.30 P. M.
(Ventes comprises.)

Rapports de l'apres-midi { Ouverture,...... 2.15 P. M.
Clôture.......... 3.00 P. M.
(Ventes comprises.)

Londres..........
New-York.........
Chicago..........
} Ouverture.

New-York & Chicago.................. 11 A. M.
" " 12
" " .... 1 P. M.

Seuls les membres de la Chambre ont le privilège de consulter ces rapports.

N. LEVASSEUR.
Secrétaire.

8 fév—15j

Chambres à Louer

DE MAGNIFIQUES CHAMBRES meublées ou non meublées, chauffées à l'eau chaude et pourvues de toutes les améliorations les plus modernes, très convenables pour un dentiste ou bureau de médecin. Aussi, autres chambres pour jeunes couples. Localité centrale.
S'adresser au No. 115, rue St-Jean, au-dessus du bureau de M. Ouellet. 5 fév—6f

Pension Privée

DEUX magnifiques chambres, avec pension, situées rue de la Fabrique, et qui conviendraient très bien pour un couple ou autre.
S'adresser au No. 48, rue Ste-Famille, Haute-Ville. 9 fév—6

Pension Privée

CHAMBRES MEUBLÉES OU NON MEUBLÉES à louer avec pension.
S'adresser No. 15, Côte du Palais, Haute-Ville.
5 fév—8

AVIS

Je ne serai responsable d'aucunes dettes contractées en mon nom.

11 fév—3 ALPHONSE NOEL.

Déchets de Salaison !

RETAILLES,
TETES,
PATTES,
ROGNONS,
FILETS,
PANNE, ETC.

A VENDRE
—A—
BAS PRIX

—— CHEZ ——

J. B. RENAUD & CIE
1 fév—15j

COUR CRIMINELLE

LACHANCE DECLARE NON COUPABLE

ALFRED LAROCHE A LA BARRE

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Les jurés se sont ensuite retirés dans leur chambre pour délibérer et au bout d'une heure, ils rapportent un verdict de " non coupable " contre La-chance.

A la séance de l'après-midi, on a entendu les plaidoiries dans l'affaire de Lachance.

M. Alex. Taschereau a adressé le jury pour la défense et Albert Malouin pour la Couronne.

Son Honneur le juge Blanchet a ensuite fait sa charge aux jurés. Il a repassé la preuve faite dans la cause.

Dans l'intervalle, les grand jurés entrent en cour, rapportant un true-bill contre Narcisse Malenfant qui devra en conséquence subir son procès durant le présent terme.

On procède ensuite à l'assermentation des jurés dans la cause de Laroche accusé d'avoir volé deux morceaux de bois l'un de pain blanc évalué à $ 20 et l'autre de pain rouge d'une valeur de $ 12.

On lit l'acte d'accusation et le premier témoin entendu est W. Hamilton, employé chez MM. J. Bursthall & Co. marchand de bois, qui dit à peu près ne rien connaître de l'affaire.

F. Dummontier, sténographe prend connaissance d'une déposition prise par lui à l'enquête préliminaire et déclare qu'elle est exacte.

Ludovic Brunet, greffier de la paix pour le district de Québec et magistrat déclare que l'enquête préliminaire a eu lieu devant Son Honneur le juge Chauveau, mais il a lui-même interrogé les témoins.

M. Dunbar demande alors à la cour la permission de lire la déposition de M. Bellinsgley, témoin entendu à l'enquête préliminaire et actuellement en Europe.

M. Taschereau s'oppose à ce qu'on fasse la lecture de cette déposition parce que la Couronne a été informé du départ de ce temoin pour l'Europe et qu'elle n'a pas fait diligence pour s'assurer sa présence au procès.

Son Honneur le juge Blanchet décide contre cette prétention et la déposition est lue aux jurés.

M. Bellingsley dit dans sa déposition qu'il est membre de la société J. Bursthall & Co, et qu'il a été informé que deux morceaux de bois avaient été trouvés entre les mains de l'accusé et qu'ils leur appartenaient. Il est allé voir le bois en question et il l'a identifié comme lui appartenant. Suivant lui, il était impossible que ces plançons fussent partis à la dérive. Ces plançons ont été vendus et transportés pendant la nuit au moulin de M. Paradis pour être sciés.

J. Flood, gérant de la compagnie des quais du Cap Rouge dit que c'est lui qui avait vendu les deux plançons en question à MM. Bursthall & Co, mais cependant il les avait gardés dans son "boom". Il est allé voir le bois, et il l'a parfaitement reconnu. Le morceau de pin blanc valait $20 et celui de pin rouge, $12.

Les deux morceaux de bois portaient l'estampe bien visible de Bursthall & Co. Il était impossible que ce bois fut parti à la dérive. Personne n'a eu connaissance quand les deux plançons ont été enlevés.

En réponse à M. Taschereau, avocat de M. Laroche, le témoin dit qu'il ne sait pas qui a volé ces morceaux de bois. Il dit qu'il y a un gardien de nuit qui a la charge de trois estacades (booms), et il ajoute qu'il ne sait pas combien de morceaux de bois il y avait dans l'estacade où se trouvaient ces deux morceaux au moment de leur disparition.

Ces morceaux de bois sont disparus entre la fin d'août et le 15 de septembre. Depuis 1861, le "boom" ne s'est jamais brisé et il est impossible que le bois sorte seul, même dans le mauvais temps, à moins que l'estacade se brise.

M. Feeny dit : Je suis à l'emploi de MM. Bursthall & Co., et j'ai constaté moi-même qu'il manquait deux morceaux de bois. Depuis 23 ans que je suis employé là, je n'ai jamais eu connaissance que du bois soit sorti du "boom" par suite du mauvais temps. Le témoin dit qu'il ne peut pas jurer que ça ne peut pas arriver.

On entend ensuite un autre témoin qui ne dit pas grand chose d'important, et à 5 heures, la Cour s'ajourne à ce matin. On procèdera alors à l'enquête de la défense.

Résultats miraculeux

Malade depuis 35 ans et guéri par le Paine Celery Compound

Un cas terrible de dyspepsie est vaincu par le Grand Composé

Il n'avait eprouve que des deceptions avec tous les autres medicaments

M. Budd dit :

"De faible et debile que j'etais, je suis maintenant bien et fort."

Une nouvelle vie et la santé est le partage de ceux qui font usage du Paine Celery Compound

Wells et Richardson et Cie.

Messieurs—Pour le bénéfice de ceux qui souffrent, je suis heureux de donner mon témoignage en faveur du Paine Celery Compound. Après avoir souffert de dyspepsie pendant trente-six ans, et avoir été malheureux avec toutes sortes de médecins, je me décidai de faire usage du Paine Celery Compound, dont j'avais entendu parler. Le Paine Celery Compound après en avoir pris pendant quelque temps, a produit chez moi des résultats miraculeux et a chassé toutes mes douleurs.

Faible et incapable de manger ou de dormir, je suis maintenant bien et fort. Je suis étonné des résultats, parce que ma maladie était chronique. J'ai recommandé le Paine Celery Compound à quelques-uns de mes voisins et dans chaque cas, il a donné satisfaction. Chaque fois que j'en aurai l'occasion je le recommanderai fortement.

Bien à vous,

AMBROSE BUDD,
Shanty Bay, Ont.

Absolument gratuits

Faites toujours affaires chez les marchands qui donnent nos timbres de commerce, et demandez-les chaquefois, car avec ces timbres vous pourrez vous procurez à notre magasin, absolument gratuits, plusieurs articles d'une réelle valeur. Au No 62, rue St-Joseph.

The Quebec Trading Stamp Co.

Des noirs qui sont noirs

Trois favorites des Diamond Dyes

Les Diamond Dyes noires sont un succès scientifiques apprécié partout par les dames.

Les teintures Diamond bien noirs pour les étoffes de laine sont supérieures à toutes les autres teintures pour les étoffes de laine sont supérieur bonne et durable couleur. Toutes les étoffes de laine lorsqu'elles ont vieilli, peuvent être restaurées et teindues en noir, de façon à égaler les plus beaux noirs français et durer encore bien des années.

Les teintures Diamond bien noires pour le coton où les étoffes mixtes constituent le seul noir dans le monde. Elles donnent une couleur permanente qui ne s'altère jamais. Pour la soie, elles sont un triomphe de l'art chimique. Toute étoffe de soie fanée, vieille, peut-être teindu admirablement bien en noir avec cette teinture spéciale qui rend neuve les vieilles étoffes.

Des teintures noires sont les meilleures du monde. Demandez-les et refusez toutes imitations.

Bière et Porter de Dow & Cie

C'est avec plaisir que nous apprenons la nomination de notre plus jeune embouteilleur, M. C. J. O'Regan, comme agent de W. Dow & Cie., dont les bières et les porters sont supérieurs à tous les autres sur le continents américain. M. O'Regan conserve l'agence de la bière et du porter G. T. Labatt, qu'il a si avantageusement placés dans toute notre ville et qui a conservé un rang enviable parmi les bières d'usage habituel qui sont aujourd'hui sur le marché. Il va aussi continuer à fournir son cidre de pomme si bien connu, et il gardera constamment en mains un stock complet de lager de table et en futaille pour le commerce.

Encore un stock

M. I. A. Fortin qui liquide actuellement le fonds de commerce de M. F. Malouin, à St-Sauveur, vient de faire l'acquisition d'un autre stock connu sous le nom de Klondyke, No 746, rue St-Valier. La liquidation commencera lundi, le 14 février. Ce stock consiste en 12,600 piastres de marchandises sèches qui seront sacrifiées à d'énormes réductions.

Au No 746, rue St-Valier, par I. A. Fortin.

Pas de rival

Comme remède de famille le BAUME RHUMAL n'a pas de rival. 22

Photographies

Si vous voulez avoir une belle douzaine de portraits Cabinet garantis de 1re classe, à l'occasion de la nouvelle année nous offrons une grande réduction. Aussi pour groupes de famille ou d'amis. Allez chez

A. R. ROY, Photo.,
187, rue St-Joseph

RENVERSE ET REMIS. Mr. John Winters, menuisier et contracteur, Brockville, ayant été renversé de voiture eut toute une jambe paralysée. Il ne pouvait marcher qu'avec deux béquilles. Il fut guéri par les

Pilules Electriques du Dr. Howard.
(Dr. Howard's Electric Pills.)

Deux boites de ces pilules lui firent un tel bien qu'il entreprit et mena à bonne fin une construction à Aultsville, et dans quelques semaines fut complètement guéri.

Tout homme qui s'aperçoit que ses facultés, soit du cerveau soit du corps, perdent leur vigueur, devrait prendre ces pilules. Elles lui rendront toute leur énergie. Si votre fournisseur ne tient pas ces pilules, découpez cette annonce et envoyez-la avec 30c. et nous vous en transmettrons une grande boite pleine, prix régulier 50c, ou 6 pour $2.50. The Howard Medecine Co., Brockville, Ont. (a)

LES célèbres Corsets Français P. D. sont sans rivaux et tiennent la PREMIERE PLACE dans le commerce des corsets.

Les Corsets P. D. sont de la coupe d'un tailleur, finis à la main et seulement les meilleurs matériaux sont employés dans la manufacture de cette marchandise sans égal. Ils ont remportés déjà **dix médailles d'or** et ont conquis **les plus hauts prix** à Bruxelles en 1897, ce qui prouve le mérite de ces Corsets. Peut être obtenu dans tous les magasins de première classe, de $1.00 à $30.00 par paire.

CORSETS
P. D.
FRANCAIS

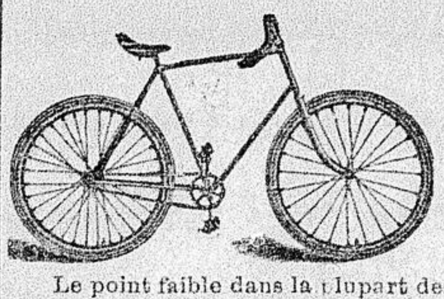

Plus Fort à certains endroits où d'autres sont très faibles

Le point faible dans la plupart des bicycles se trouve dans la construction. L'année dernière un grand nombre d'accidents sérieux ont été dûs à cette faiblesse. Un bicycliste très renommé de Toronto écrit : " Après avoir fait usage d'un de vos bicycle pendant deux ans, j'ai pu le vendre $60. Je n'ai jamais conduit une machine avec autant de facilité. Plusieurs mécaniciens ont examiné mon bicycle et tous ont déclaré que c'était le plus fort encore vu. Acheté un bicycle Skylark et évitez les accidents. Prix, $75, argent comptant. Bons agents demandés.

The Griffiths Cycle Corporation, Limited
(Les plus grands Marchands du monde en Articles de Sports)
235 et 235½, rue Yonge, Toronto,
12 Fév—2
31, RUE ST-JEAN, QUEBEC

DEMANDEZ
Le Sirop du Dr Hill
POUR LE RHUME, LA GRIPPE, ETC.
En vente partout 10 et 20c la Bouteille

POUR
Vos Commandes
En Bonbons, Chocolats,
Biscuits, Cigares,
Cigarettes, etc., etc.,
.... ET POUR LES ....
Autres Articles Concernant cette Branche de Commerce
ADRESSEZ-VOUS TOUJOURS CHEZ
A. B. DUPUIS
190, RUE SAINT-PAUL

F. SIMARD & CIE

Nos Efforts
A Vendre
Bon Marché

Ont toujours été couronnés du plus grand succès et nous en trouvons la preuve dans l'accroissement des affaires.

Nous ne sommes pas les seuls à donner les bons marchés, mais nous sommes les seuls à offrir des marchandises comme les suivantes et qui ne peuvent pas être égalées ailleurs.

Nous attirons une attention toute spéciale sur les bons marchés en fait de . . . .

Etoffes à Robes
Soies
Lingeries
Dentelles
Garnitures
Broderies, etc

F. SIMARD & Cie
137, RUE ST-JOSEPH
UN SEUL PRIX — Téléphone 2157
12 fév—

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe,
PAR LES
CIGARETTES CLÉRY
et la POUDRE CLÉRY
Ont obtenu les plus hautes récompenses
Gros : Dr CLÉRY à Marseille (France)
Dépôts à QUÉBEC : Dr ED. MORIN & Cie et toutes Pharmacies.

Société des Arts
DU CANADA
1666, rue Notre-Dame
MONTREAL
Tirage :
CHAQUE MERCREDI
Lots valant de $2 à $2,000
10cts LE BILLET
ANT. LANGLOIS,
26, côte Lamontagne, Québec
24 août 1897.

Tout le Stock de Pipes, Tabac, Cigares et Cigarettes, provenant de chez GAGNON & FRERE

VENTE SANS RESERVE A IMMENSE REDUCTION
CHEZ
JOS. COTE . . . Marchand de Tabac
No. 179, rue St-Joseph, en face l'église St-Roch

Messieurs les Marchands ainsi que les Hôteliers qui auront besoin de Pipes et Cigares sont cordialement invités de me faire visite

FEUILLETON DE *L'EVENEMENT*

DRAMES DE FAMILLE

NOELLE-LA-BLONDE

PREMIERE PARTIE

UN DRAME DE FAMILLE

I

Le foyer des Français offrait ce soir-là un aspect très curieux. C'était un soir de première, et tout ce que Paris renferme de célébrités mondaine, d'hommes élégants, d'artistes arrivés, se trouvait rassemblé là.

On parlait beaucoup du premier acte qui venait de s'achever ;—et dans les groupes bruyants et animés, auteurs, artistes, journalistes donnaient à haute et intelligible voix, sans parti pris de coteries ni d'écoles, leur opinion sur l'oeuvre nouvelle.

Se tenant à l'écart, quelques personnages corrects et graves, abonnés de la Comédie-Française, causaient entre eux moins bruyamment, avec une courtoisie parfaite.

Seuls deux spectateurs, un vieillard d'une soixantaine d'années, aux cheveux grisonnants, et un jeune homme d'allure militaire ne se mêlaient point aux groupes.

Le vieillard—le comte de Vineuil—était un ancien magistrat, droit encore, à la tournure élégante et jeune; —d'épais favoris blancs cachaient la moitié du visage qu'éclairaient deux petits yeux gris d'une fixité singulière.

L'autre—le fils du comte de Vineuil—était un beau garçon de vingt-deux ans, d'une grande distinction. Sorti depuis peu de St-Cyr, Marcel de Vineuil était un brillant cavalier; —les traits fins, un peu altiers, d'une grande pureté de lignes, et les yeux bleus étaient très doux.

Mais combien, déjà, ce visage paraissait fatigué !—Sous les paupières un large cercle de bistre traçait une ombre sur les joues d'un blanc d'ivoire ; et sur la bouche sérieuse jamais ne passait un sourire.—La taille très droite et très élégante tendait à se courber légèrement sous le poids de ce corps robuste encore, mais que la grande vie avait déjà affaibli.

Dans le foyer longtemps ils se promenèrent de long en large, indifférents tous deux à la foule un peu houleuse qui les entourait.

Puis, lentement, ils rentrèrent dans leur loge au moment où le rideau venait de se lever sur le second acte.

Blottis dans un coin de la loge, ils semblaient soucieux, ne mêlant point leurs applaudissements ni leur enthousiasme à ceux d'un public en délire.

De temps à autre le comte de Vineuil tirait sa montre et la consultait d'un regard une peu inquiet.

Puis la porte de la loge s'ouvrit enfin et un homme d'une quarantaine d'années parut.

—Je suis en retard, n'est-ce pas ? dit-il à voix basse ;..les affaires, toujours les affaires...je n'ai jamais un moment à moi.

Il salua le comte et Marcel ; puis, sans façon et sans gêne aucune, il s'assit entre les deux hommes.

De loin, il salua plusieurs femmes qui se trouvaient dans des loges voisines et, de la main, envoya quelques discrets bonjours à des élégants du parterre.

Roi de la finance, le banquier Urbain Perceval était connu du tout Paris viveur.

Jeune encore, d'une figure avenante, d'une allure martiale, Urbain Perceval n'en était plus, depuis longtemps déjà, à compter ses bonnes fortunes; et quelques duels avec des adversaires très connus dans le monde où l'on s'amuse l'avaient, de bonne heure, mis en évidence.

Pratiquant tous les sports, fréquentant dans tous les mondes, se montrant dans tous les tripots, il était sans conteste le boulevardier à la mode.

Le luxe de son hôtel et de ses équipages l'avait placé au rang des plus riches banquiers de la capitale, lui attirant d'emblée la confiance des plus puissants capitalistes.

Il entreprenait de nombreuses affaires et les menait à bonne fin avec une chance presque insolente.

Serviable par calcul, sa bourse était largement ouverte aux fins de famille dans la gêne, et les intérêts qu'il prélevait sur les billets souscrits par ces jeunes écervelés n'avait rien d'exagéré.

—Alors, Mme Marguerite n'est pas venue ? dit-il en se tournant vers le comte de Vineuil ;—vous m'aviez cependant fait espérer que, ce soir, je la verrais ici, dans cette loge, au milieu de vous.

—Marguerite est toujours si triste ! dit Marcel avec une légère pointe d'amertume.

—Mais il faut la distraire, la conduire au théâtre, au Bois :... et, si vous le permettez, je vous enverrai ma voiture.

—Merci, Perceval, merci, fit le comte de Vineuil en relevant lentement la tête... Dans quelques mois nous quitterons Paris pour aller nous installer à la campagne ; là seulement Marguerite redeviendra gaie.

Les trois hommes se turent ;—une gêne était entre eux.

De temps à autre, à la dérobée, le comte jetait sur Perceval un regard inquiet trahissant les angoisses qui étreignaient son coeur.

Marcel, lui, la tête appuyée au velours de la loge, semblait indifférent à tout.

Après le second acte, tous trois se levèrent et recommencèrent, méthodiques et graves, dans le foyer animé et bruyant, la même promenade de tout à l'heure.

Que leur importait la foule ? En quoi pouvaient-ils les intéresser, ces artistes et ces journalistes se coudoyant, parlant haut de l'actrice en vogue et du succès de Reichenberg dans le rôle sensationnel qu'elle venait de créer avec un talent de premier ordre ?

Et que leur importaient aussi toutes les jolies femmes qui passaient près d'eux, les enveloppant de parfums capiteux ?

Marcel lui-même, que de telles rencontres auraient intrigué et ravi, il y a quelques mois encore, restait grave, le front penché, la pensée perdue... bien loin.

Il songeait à sa soeur, à cette Marguerite aimée dont Perceval, tout à l'heure, avait parlé..., et en songeant à cette femme, le seul être peut-être qu'il aimât vraiment sur terre, son coeur était pris d'une angoisse mortelle.

—Jamais Marguerite ne vous épousera, dit-il à Perceval... Tout dernièrement encore je lui ai parlé de ce mariage, et elle s'est révoltée.

—Tant pis pour vous, dit le banquier.

—Vous serez donc toujours inexorable ? murmura le comte de Vineuil.

—Oui, toujours... toujours...

—Alors, fit Marcel, il faut que ma soeur se sacrifie pour moi, expie les fautes que j'ai commises, rachète les folies d'une vie de malheur ?

—Est-ce pour me dire cela que vous m'avez fait venir ? répliqua Perceval d'un ton glacial... Je vous donne huit jours de réflexion... bonsoir...

Et sans saluer le comte il s'en alla.

Le vieillard étendit la main pour le retenir, mais Marcel l'en empêcha.

Une douleur poignante assombrissait le front du jeune officier.

—Allons-nous-en, père, dis, veux-tu ?

Ils sortirent du théâtre et hélèrent un fiacre.

Le temps était sombre : il neigeait. —Les chevaux avaient peine à se tirer de la boue gluante de la chaussée.

Onze heures sonnaient quand la voiture s'arrêta, boulevard Malhesbes devant un petit hôtel de modeste apparence.

Les deux hommes sautèrent de voiture ;—pendant que le comte payait le cocher, Marcel agitait le timbre de la porte cochère qui s'ouvrit bientôt.

Ils s'engagèrent dans le vestibule ; puis ils gravirent, jusqu'au deuxième étage, un escalier dont les marches étaient recouvertes d'épais tapis.

A la porte du salon une jeune femme de vingt-cinq à vingt-sept ans les attendait, le sourire aux lèvres.

—Déjà rentrés ?... fit-elle.

—Oui, chérie ; nous n'avons entendu que deux actes : le temps nous semblait bien long, loin de toi.

Elle s'avança, prit la tête de Marcel dans ses mignonnes mains, et l'embrassa longtemps.

C'était son frère... un frère bien-aimé qu'elle avait bercé sur ses genoux de fillette, qu'elle avait dorloté comme l'eût fait une petite femme.

Son père, à elle, était mort quelques mois après sa naissance ;—sa mère s'était remariée au comte de Vineuil et lui avait donné ce frère que, dès le premier jour, elle avait adoré.

Et cette tendresse d'enfant était restée la même, toujours aussi jeune, toujours aussi douce qu'autrefois.

Elle aussi s'était mariée, épousant son mari par amour, malgré son beau-père, le comte de Vineuil. Puis elle eut une fille qu'elle chérit, qu'elle adora. Mais tout ce bonheur familial n'avait point altéré la tendresse vouée à Marcel.

Et le malheur vint, qui resserra encore cette affection.

Son mari, parti dans les colonies lointaines, n'était plus jamais revenu ; —il était mort, emporté par le flot dans d'insondables abimes. Elle savait que le bâtiment qui le portait avait péri corps et biens, et que personne n'avait pu résister à ce vent de tempête qui broie, emporte, engloutit les hommes.

Et malgré la douleur immense qu'elle avait éprouvée, malgré toutes les larmes qu'elle avait versées dans l'insomnie d'interminables nuits, elle avait gardé à Marcel toutes ses tendresses, toutes ses sollicitudes.

Marcel était pour elle un grand enfant aimé, qu'elle avait autrefois bercé sur ses genoux, à qui, le soir, près de la mère pensive, elle avait appris à prier Dieu :—celui dont la venue, dans la maison solitaire de la vieille province où ils vivaient presque cloîtrés, avait ensoleillé leur vie.

Et pour lui, toujours elle s'était sacrifiée.

. . . .

Lui, la regardait, humble et effaré.

Il la trouvait si changée !... mais si belle encore avec ses lourds cheveux bruns encadrant son profil de vierge... et les vêtements de deuil qu'elle n'avait jamais voulu quitter.

—Pourquoi n'as-tu pas consenti à nous accompagner au théâtre ? demanda-t-il d'un ton indifférent ;—la pièce est fort intéressante ; l'interprétation a été parfaite et Reichenberg s'est encore surpassée.

—Tu sais bien que les plaisirs mondains sont finis pour moi, dit-elle ;—je reste près de Luce ; le devoir d'une mère n'est-il pas de rester près de sa fille, toujours ?

Et, après un court silence :

—Puis... me consolerais-je jamais de la perte de celui que je pleure ?... Oh ! ne pas savoir... ne pouvoir aller prier sur une tombe !... Oh ! cela est horrible !...

Elle ajouta :

—Une espérance, que j'ose à peine te confier, me soutient encore : qui sait ? ... peut-être n'est-il pas mort ?

(*A suivre*)

Wanted—An Idea Who can think of some simple thing to patent? Protect your ideas; they may bring you wealth. Write JOHN WEDDERBURN & CO., Patent Attorneys, Washington, D. C., for their $1,800 prize offer and list of two hundred inventions wanted.

A VENDRE OU A LOUER

GRAND MAGASIN A LOUER

Au coin des rues de la Couronne et du Roi, ainsi que le magasin neuf, formant trois magasins d'un bloc, ou les trois séparément. Ces trois magasins sont occupés depuis nombre d'années par M. J. B. Jacques & Cie, encanteurs. Aussi, un logement privé de sept appartements en haut du magasin.

S'adresser directement à Z. PAQUET, fils,
Propriétaire,
29 fév—o No. 250, rue du Roi.

LOGEMENT A LOUER

Un beau logement comprenant 9 appartements, No. 523, rue St Jean.
S'adresser au No. 519, rue St-Jean.
5 février—15j

A LOUER

Deux petits logements Nos. 18 et 28, rue du Palais. Aussi maison de 8 chambres avec cour, etc, No. 20 rue du Palais. S'adresser à Alph. Pouliot, Bureau : No. 10, rue Donnacona; résidence, No. 12, rue Haldimand. 5 février—n.o.

LOGEMENTS A LOUER

Deux bons logements à louer à St-Roch, Nos. 161 et 165, rue du Pont. S'adresser à Mme Théop. Hamel, 14 DesCarrières.
5 février—8j

A LOUER

Maison No. 37, rue Couillard. Situation très centrale. Excellent logement pour une petite famille. Loyer modéré. On pourra visiter de 2 à 5 hrs de l'après-midi.
S'adresser de 10 hrs à midi, à
H. EDMOND DUPRE,
4 fév—o 55, rue St-Pierre.

MAISONS A VENDRE

DEUX MAISONS, en briques, à trois étages, contenant six logements situées sur la rue Fleurie, au coin de la rue Dorchester. **Prix : $3,400.**
Conditions de paiement faciles.
S'adresser à LS. J. DEMERS,
2 fév— 173 Grande Allée

LOGEMENTS A LOUER

TROIS BONS LOGEMENTS à louer dans les maisons situées aux Nos. 199-201, rue Fleurie, grandes cours, closets modernes.
S'adresser à LS. J. DEMERS,
2 fév—12f 173, Grande-Allée.

MAISON A LOUER

No. 112, rue Ste-Hélène.
S'adresser à M. DEMERS,
Bureau de l'*Evénement*,
31 janv—o ou 288, rue St-Jean.

MAISONS A LOUER

Trois superbes logements à louer, Nos. 522-524-526, rue St-Jean. Ces logements seront des plus beaux de tout Québec et des plus avantageux.
S'adresser au Docteur F. BOULANGER,
29 janv—o 443, rue St-Jean.

A LOUER

Le logement occupé par M. Shallow, No. 29, rue St-Jean, Haute-Ville, en face de la Côte du Palais. S'adresser à
ALEXANDRE GAUVREAU, notaire,
26 Janv—o 75, rue St-Pierre.

### A VENDRE

SYSTEME DE VERSEMENTS MENSUELS

Maison occupée par M. Gigault, député-ministre d'Agriculture, dans la Terrasse Burroughs, Avenue des Erables. En parfait ordre. Treize chambres. Bain, cave, hangar. Chauffée à l'eau chaude.
LS. F. BURROUGHS, avocat,
24 janv—o Bâtisse du Richelieu.

A LOUER

1o. Logement de huit appartements, au dessus du bureau du notaire soussigné, No. 84, rue St-Joseph.
2o. Une maison réparée à neuf le printemps dernier, contenant huit appartements, au No. 91, rue de la Reine.
VICTOR LABERGE, notaire.
19 janv—o 82, rue St-Joseph

A LOUER

Maison à trois étages, No. 11, rue Hamel, Haute-ville, comprenant 12 chambres en sus de la cuisine, dépense etc. Possession au 1er mai.
LABREQUE & BÉLANGER, notaires.
18 janv—o 18, rue Buade.

### A VENDRE

Une magnifique résidence avec environ 18 arpents de terre. Comprenant pâturage, jardins avec arbres fruitiers. Bon drainage, eaux excellente, etc.

La maison est en pierre et comprenant onze chambres, bains, et autres améliorations modernes.

Le tout se trouve en arrière du chemin de Beauport à environ une demi-heure de marche de Québec, et a proximité du dépôt du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, (à la tannerie Richardson).

Québec, 10 janvier 1898.
S'adresser à J. E. BOILY, Notaire,
40, rue St-Joseph
11 janv—1m Québec.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Belle maison neuve située, à L'ANGE GARDIEN, près de l'église, site admirable. Veranda, bain, aqueduc et cabinets. Jardins et arbres fruitiers. Occupée par madame Eug. O'Sullivan.
AUG. GABOURY, Agent.
11janv—1m 98, rue St-Pierre.

### A VENDRE

Une maison de briques blanches, No. 40, rue d'Aiguillon.

Une maison, No. 5, rue de Brebœuf, Cap.
S'adresser à F. A. LARUE,
de Huot & LaRue, notaires,
14 déc—o 2, rue St-André, H.-V.

MAISONS A VENDRE

No 35, rue Laporte.
No 86, rue Lachevrotière,
Nos 23-30, rue Couillard,
No 17, Haldimand, et 16 Mont-Carmel
No 179, Grande-Allée.
No 15, rue Haldimand.
No 12, rue Ste-Ursule.
No 27, rue Mont-Carmel.
Nos. 17-19, rue Ste-Hélène.
Une résidence d'été au Bout de l'Isle.
V. W. LARUE, N. P.,
5oct. 1897—o 28, rue Ste-Anne.

### A VENDRE

CETTE MAISON en pierre à deux étages, toit mansarde et rez-de-chaussée, douze chambres en sus de la dépense et de la chambre de bains, etc, etc. Fournaise à eau chaude, appareils à gaz, etc. Ecuries, remises, etc, etc. Cette résidence de première classe située en face des bâtisses du Parlement, sur le côté sud de la Grande Allée, Nos. 59, forme partie du carré Hamel.

Pour tous autres renseignements prière de s'adresser à
LABRÈQUE & BÉLANGER, Notaires,
20 déc—o. 18 rue Buade.

### A VENDRE

Résidence de première classe, sur le chemin de Beauport près de l'église, occupée par M. le Dr V. Sanfaçon

EXCELLENT POSTE POUR UN MEDECIN

Les soussignés demandent DES SOUMISSIONS cachetées qui seront ouvertes MARDI, le QUINZE FEVRIER, à midi, pour l'acquisition de cette propriété, avec ses dépendances, consistant en une maison en brique, à deux étages, avec cave, grenier, appareil à eau chaude, aqueduc, etc., glacière attenante à la maison, écurie, etc. Terrain, deux arpents. Possession immédiate. Peut être visitée tous les jours. C'est un poste avantageux pour un médecin. Cette maison a été occupée par M. le Dr Sanfaçon [illegible] Madame Sanfaçon ayant l'intention d'aller résider à Québec, [illegible] Sanfaçon d'offrir en vente sa propriété. [illegible] la plus haute ni aucune des soumissions.

LABRÈQUE ET BELANGER,
Notaires,
15 janv— 18, rue Buade, Haute-Ville.

MUNYON GUERIT LES ROGNONS

Le remède de Munyon pour les rognons guérit la douleur dans le dos, les reins, ou les douleurs causées par la maladie des rognons, la figure enflée et bouffie, l'hydropisie des pieds et des membres, le fréquent désir d'uriner, l'urine pauvre, de couleur sombre, les sédiments dans l'urine, la gravelle dans les rognons et le trop grand écoulement de l'urine.

Un remède spécial pour chaque maladie. Chez tous les pharmaciens, généralement à 25 cts

Réponses aux lettres personnelles adressées au Prof. Munyon, 11-13, Albert street, Toronto, avec avis médical pour toute maladie.

REMINGTON TYPEWRITERS.
Aussi machines à écrire d'occasion, des autres manufactures. Agents actifs demandés.
SPACKMAN & ARCHBALD,
119, RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL.

Les Hommes Faibles m'appartiennent

Pourquoi ? Parce que j'ai étudié toute ma vie l'origine, les résultats et le traitement des PERTES, ECOULEMENTS, DOS FAIBLES, IMPUISSANCE, MANQUE DE DEVELOPPEMENT ET VARICOCELE. Il n'y a pas cinq médecins dans l'univers, réunis, qui ont autant d'expérience que moi dans le traitement de ces faiblesses. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que les

Drogues ne vous Guériront Pas.

Elles stimulent, mais ne donnent pas de ton au système. Avec ma célèbre CEINTURE ELECTRIQUE et le SUSPENSEUR ELECTRO servant d'appui, je promets donner de la force aux organes et de la vigueur aux nerfs.

Dos Faible Soulagé en une Nuit.

Si vous voulez être heureux, vigoureux et confortable dans votre vieillesse, consultez-moi; conseils offerts gratuitement, ou écrivez pour avoir le livre *TROIS CLASSES D'HOMMES* qui vous sera envoyé gratuitement et qui contient tout le traitement. On l'envoie cacheté sur demande.

DR SANDEN, 156 RUE ST-JACQUES, MONTREAL, QUE. (3)

AVIS

Une ou des personnes peu scrupuleuses ayant fait circuler la fausse nouvelle que nous devions quitté la ville ce printemps, et cela parce que je m'étais absenté pour affaires, je dois dire que cette nouvelle est dénuée de fondement. Je m'absenterai de nouveau pour quelques jours, nous aurons un assortiment considérable de timbres et un grand nombre de nouveaux articles. Nous serions très obligés à toute personne qui nous renseignerait de façon à nous permettre de trouver la ou les personnes qui ont mis cette nouvelle en circulation.

The Quebec Trading Stamp Co.
7 fév—6 C. H. POTTER.

SUCCESSIONS HAMEL

Avis public est donné à toutes les personnes endettées envers la succession de feu Adolphe Hamel, en son vivant marchand, faisant commerce à Québec, en société avec feu Jos. Hamel, écr, sous les noms et raison de "Jos. Hamel & Frères", que toutes dettes, créances, obligations, billets, etc., dû à la dite succession ont été transportés aux représentants des SUCCESSIONS de feu ABRAHAM HAMEL, en son vivant marchand, de Quebec, et de feue DAME MARIE CECILE ROY, son épouse.

Toutes personnes endettées envers les dites successions ADOLPHE HAMEL, ABRAHAM HAMEL et DAME MARIE CECILE ROY sont priées de payer sans délai aux soussignés.

Dr A. C. HAMEL,
P. E. EMILE BELANGER, N. P.,
Exécuteurs testamentaires de feu Abraham Hamel et de feue Dame Marie Cécile Roy.
Québec, 26 Janvier 1898.—o

Telephone 246 *** Gros et Detail

MAISON FONDÉE EN 1875

E. ROUMILHAC

Marchandises d'automne reçues par les derniers steamers venant directement des Pays de production.

Vins, liqueurs, conserves alimentaires.
Vins de Bordeaux à $2 la doz. et audessus.
Vins de Bourgogne à $3.50 la doz. et audessus.
Notre embouteillage, (bouteilles remises).
Aussi vins de même provenance importés en caisses.
Champagnes, vins de Bourgogne, mousseux blancs et rouges, Sherries, O'Porto, Cognacs, Eau-de-Vie de Marc de Bourgogne, Genevièvre, Scotch Whiskeys, Irish Whiskeys, etc.
Petits pois, haricots verts, champignons, pâtés de foie gras, lentilles, etc.
Fromages de Gruyère à 25c la lb, Roquefort, etc.—Seul dépôt au Canada pour l'huile d'Olive A. Bose & Cie, Bordeaux.
Toutes ces marchandises garanties de première qualité et vendues à grande réduction

E. ROUMILHAC

57-59 RUE ST-JEAN
ENTREPOT : **157, rue St-Paul**
24 déc—1m

CITE DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE

Bureau du Greffier de la Cité

Elections Municipales pour tous les quartiers de la Cite de Quebec

Quebec, 5 Janvier 1898.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que conformément a l'acte 51-52 Vic. ch. 78, tel qu'amendé par les statuts subséquents, la nomination d'un ou des candidats aux charges d'Echevins pour chacun des siéges Nos. 1, 2 et 3 dans tous les quartiers de la Cité aura lieu LUNDI, le QUATORZIEME jour de FEVRIER prochain 1898, étant le deuxième lundi du dit mois, entre MIDI et QUATRE heures de l'après-midi, au bureau du Greffier de la Cité, dans l'Hôtel de Ville. [illegible] plus d'un candidat aux dites charges d'échevins pour chacun des siéges [illegible] la votation aura lieu le LUNDI, le VINGT ET UNIEME jour de FEVRIER prochain, [illegible] depuis NEUF heures de l'avant-midi jusqu'à CINQ heures de l'après-midi [illegible]

H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

Plus d'un Siècle d'Existence !

ASSUREZ VOS PROPRIETES CONTRE LE FEU DANS LES COMPAGNIES SUIVANTES

FONDEE EN 1797
NORWICH UNION
FIRE INSURANCE SOCIETY, de Norwich, Angleterre
CAPITAL $5,500,000.00
FONDS ACCUMULÉS $6,000,000.00
WALTER KAVANAGH, agent general, Montreal

FONDEE EN 1792
INSURANCE COMPANY OF
NORTH AMERICA
DE PHILADELPHIE
CAPITAL PAYÉ $3,000,000.00
FONDS ACCUMULÉS $10,000,000.00
ROBERT HAMPSON & SON, agents généraux, Montréal

REGLEMENTS PROMPTS ET LIBERAUX

JAS. F. BELLEAU. NEUVILLE BELLEAU.
BELLEAU & BELLEAU
AGENTS
Téléphone 772. No. 93, RUE ST-PIERRE, B.-V. Quebec

Contes et Nouvelles

Les 10,000 Francs

—Que feriez-vous, demandait quelqu'un à Léon Gozlan, si vous trouviez cent mille francs quelque part ?

L'auteur "d'Aristide Froissart" répondit :

—Je donnerais dix mille francs de récompense à celui qui les aurait perdus !

Alfred Cliquet, valet de chambre de M. le comte de Gérofosse, prit un fiacre au coin de la rue de Châteaudun pour aller voir un de ses amis, place Saint-Michel. A peine installé, il trouve sur le coussin un rouleau soigneusement ficelé. Il l'ouvrit et sentit son coeur s'élargir en apercevant plusieurs liasses de billets de banque. Alfred s'empressa de les placer entre sa chemise et son gilet et de boutonner sa jaquette. Renonçant à sa visite, il rentra dans sa chambre et compta les billets : il y en avait cent cinquante. Cent cinquante mille francs ! Pas un papier, pas dadresse.

—Trouver n'est pas voler, murmura-t-il. J'ai autant de droit à posséder cette fortune que celui qui l'a oubliée dans ce fiacre.

Alfred donna congé à son maître et alla s'installer dans un entresol de la rue Maubeuge qui fut meublé en vingt-quatre heures par des marchands des environs.

—Ce serait de l'ingratitude de ma part, se dit alors le nouveau rentier, que de ne pas profiter de la chance qui ne demande peut-être qu'à me continuer ses faveurs !

Et il entra dans une maison de crédit où il se rendit acquéreur, au prix de cinquante mille francs, de deux cents actions d'une mine d'or, la "Blafontein" sur laquelle on pronostiquait une hausse considérable.

En rentrant chez lui, Alfred Cliquet aperçut de petites affiches jaunes. Il s'approcha et pâlit en lisant : "Dix mille francs de récompense. Il a été oublié dans un fiacre, rue de Châteaudun, un rouleau..."

C'était bien celui qu'il avait trouvé. La somme était indiquée. "Le rapporter, rue... numéro..., où on recevra la récompense promise."

—Trop tard, pensa Cliquet. Mais si la "Blagfontein" me réussi, j'indemniserai cet imprudent.

Il avait demandé un domestique dans un bureau de placement. Un jeune homme vint se présenter.

—Avez-vous déjà servi ? demanda Cliquet.

—Non, monsieur, mais je suis résigné et je me mettrai vite au courant.

—Comment vous appelez-vous ?

—Edgar Boffignon.

—A quel état avez-vous renoncé pour entrer dans la domesticité ?

—J'étais le troisième clerc chez un avoué... Ayant fait un héritage de cent cinquante mille francs, j'ai renoncé à ma position. Mais, en sortant de chez le notaire où j'avais touché la forte somme, je pris un fiacre pour aller en faire le dépôt au Crédit foncier. Rue du Châteaudun, j'entends des cris. Un tramway électrique venait de renverser une voiture, le cheval était écrasé, une dame et une petite fille projetées sur la voie. Je m'élance pour les secourir, je les sauve d'une mort certaine, imminente... mais, quand je me retourne, plus de fiacre et plus d'héritage !

Cliquet était devenu tout pâle en écoutant ce récit. Il faisait des efforts surhumains pour dissimuler son émotion. Mais que faire ? Il avait entamé le capital, un aveu l'eût perdu.

Il demanda :

—Monsieur Boffignon, êtes-vous seul au monde ?

—Non, monsieur. Ma mère, restée veuve avec une fille, âgée aujourd'hui de dix-neuf ans, habite dans un village, près de Blois, une maisonnette avec un petit bout de jardin. Elle en est réduite à faire des journées pour vivre.

—Et qu'auriez-vous fait de votre fortune ?

—Je comptais acheter une ferme à côté de chez nous. Je voyais ma mère et ma soeur occupées aux travaux champêtres, l'une battant le beurre, l'autre jetant du grain aux poules... Dans le pré, au bord de la Loire, les vaches paissent. Un gamin garde les moutons sur le versant de la colline... Ce rêve s'est évanoui !

Cliquet se détourna pour essuyer une larme.

—Edgar, dit-il, je vous prends à mon service...

—Vous aurez cinquante francs par mois, plus douze francs pour votre vin.

Un coup de sonnette interrompit la conversation.

—C'est le déjeuner, fit Cliquet, que j'ai commandé dans un petit gargot, tout près d'ici. Mettez le couvert. Les serviettes sont dans ce tiroir, les assiettes et le ruolz dans le buffet.

Il ouvrit la porte. Un garçon marchand de vin entra, porteur d'un panier dont il tira trois plats recouverts d'une assiette renversée.

Puis, se retournant, il fit :

—Ce n'est pas comme cela qu'on met le couvert ! Regardez-moi faire.

Et il étala une petite nappe sur la table, plaça deux assiettes, les fourchettes, la salière et s'écria :

—Ne laissons pas refroidir l'entrecôte ! Asseyez-vous là.

—Comment, monsieur, vous voulez ?...

—Je puis bien déjeuner avec un clerc d'avoué, dit Cliquet.

Ils déjeunèrent.

Après le café : "Il faut battre les habits et les brosser. Ce travail se fait dans l'antichambre dont on ouvre la fenêtre pour laisser sortir la poussière. Je vais vous faire voir comment on s'y prend.

Cliquet battit ses habits e ceux de son domestique.

—Demain, ajouta-t-il, nous ferons le déjeuner nous-mêmes.

—Je ne réponds pas de le réussir, dit Edgar.

—Vous me regarderez faire et vous en saurez bientôt aussi long que moi, répondit Cliquet.

Une intimité se créa entre ces deux jeunes gens. Edgar Boffignon avait reçu une éducation qui manquait à Cliquet. Celui-ci cependant avait acquis un certain vernis par la lecture des feuilletons des journaux à cinq centimes et des livraisons du même prix. Il avait une teinture de l'histoire de France, grâce à la "Jeunesse du roi Henri," de Ponson du Terrail, et des "Mousquetaires", des notions sur la Révolution par "Ange Pitou" et le "Chevalier de Maison-Rouge"; il était presque en état de soutenir une conversation dans le faubourg Saint-Germain.

Seulement, c'est lui qui fit le domestique de son valet de chambre. Il faisait le déjeuner, [illegible] cirait les chaussures et frottait le parquet.

Quand Edgar rencontrait un de ses anciens copains, il disait avec une louable sincérité :

—J'ai trouvé un très bon maître.

Malgré ses attentions et ses sacrifices, Cliquet était dévoré par le remords. Quand il pensait que Boffignon lui disait : "Ah ! merci, monsieur, merci !..." Cliquet entendait une voix intérieure qui lui criait : "Mais c'est lui qui paye... C'est toi qui devrais le remercier, gredin !"

Un matin, après avoir cherché tous les moyens d'échapper à ces reproches qui n'étaient pas aussi muets qu'on pourrait le croire, Cliquet proposa à Edgar Boffignon de faire un petit voyage à Blois. Edgar accepta avec joie. Ils arrivent à la maisonnette. La mère Boffignon, les yeux mouillés de joie, serre son fils dans ses bras, Madeleine met un gros baiser sur chaque joue de son frère et lui rend ses baisers avec effusion.

—Je vous présente, dit Edgar à sa mère, M. Alfred Cliquet, chez qui je suis... employé.

On déjeune galement. Le petit vin de Blois obtient un succès d'estime. Cliquet contemplait avec une admiration qu'il ne cherchait pas à dissimuler la belle jeune fille assise à son côté. Madeleine avait le type des villageoises de la Touraine, d'une fraîcheur éclatante avec de beaux yeux noirs et des cheveux lustrés ; deux ailes de corbeau encadraient son front de vingt ans et le vermillon de ses lèvres eût tenté la palette de Raphaël Bichoffsheim. Elle riait de bon coeur, montrant une rangée de dents qui semblaient avoir été blanchies à Londres.

Le soir, Cliquet se retournait dans son lit.

Gredin ! se disait-il, voilà les braves gens que tu as dépouillés !

Mais comment restituer ? Il avait dépensé une douzaine de mille francs, tant pour son mobilier que pour la vie courante, placé cinquante mille mille francs dans les mines de "Blagfontein." Il pouvait toujours rendre la moitié de la somme perdue, en la mettant sous enveloppe, envoi anonyme, restitution inspirée par le remords... Ah ! si on voulait lui accorder la main de Madeleine, tout pourrait s'arranger ! Il considérait le capital resté entre ses mains comme la dot de sa femme et on pourrait être heureux.

Cliquet se leva avant le jour. Il fit son lit et balaya sa chambre, puis, une fois en train, il se mit à laver le carreau de la cuisine.

—Que faites-vous donc, monsieur Cliquet, demanda la mère Boffignon qui le surprit en plein travail.

—J'aime à m'occuper, répondit Cliquet avec simplicité.

—Mais vous n'êtes pas ici pour faire ma besogne.

—Comme vous voudrez, dit Cliquet.

Et il se mit à brosser les habits d'Edgar.

Après cinq jours de la vie de campagne, Cliquet et Boffignon regagnèrent Paris.

Le lendemain de leur arrivée, Edgar reçut un rouleau qu'il s'empressa de déplier. Quatre-vingts billets bleus, grand format, avec ce mot : "On espère pouvoir compléter la somme d'ici peu."

Il poussa un cri de joie et appelant Cliquet.

—Regarde ! lui dit-il, d'une voix étranglée par l'émotion.

—Je suis en même temps, dit Cliquet, heureux et atteint.

—Pourquoi ?

—Parce que te voici plus riche que moi et que je suis amoureux de ta soeur.

—Eh bien ? fit Edgar. Nous ne sommes point sortis de la cuisse de Jupiter. Mon père était brigadier de gendarmerie. Quand il prit sa retraite, on le nomma receveur buraliste dans notre petit pays : huit cents francs par an de recettes et six cents du débit de tabac. Ces quatre-vingt mille francs, c'est la fortune. Tu as bien quelque chose de ton côté ?

—Je vais voir, fit Cliquet.

Il prit un journal, courut au cours de la Bourse et lut :

Valeurs Sud-Africaines : Blagfontein... 1120.25.

—Moi aussi, dit-il, me voici classé parmi les infâmes capitalistes. Je cours à la Bourse... Mes Blagfontein seront vendues aujourd'hui même et nous repartirons pour Blois ; j'ai hâte de retrouver Madeleine !...

Ils sont heureux, ils regardent pousser leurs blés et verdir leur prairie. Cliquet, quoique pressé de questions, a toujours déclaré qu'il ignorait le nom de celui qui avait restitué la somme perdue. On a fini par le croire. Il y a un proverbe oriental qui dit que "toute famille a un crocodille dans sa citerne."

AURELIEN SCHOLL.

POUR RIRE

Berlureau, qui rentre d'un voyage en Beauce, veut faire à quelqu'un une description de ce pays éminemment plat.

—Imaginez, commence-t-il, une immense forêt où il n'y aurait pas d'arbres.

* * *

Calino, domestique :

—Tenez, Calino, vous ferez réparer ce peigne, auquel il manque deux dents.

—Bien, madame.

Et cet excellent Calino s'empresse de porter le peigne chez... un dentiste !

* * *

Jean Hiroux en police correctionnelle.

Le président.—Vous vous appelez Jean Hiroux. Vous avez déjà été condamné une vingtaine de fois pour vagabondage, ivresse publique, mendicité, vol, etc. L'autre jour vous avez été encore surpris en flagrant délit au moment où vous forciez une porte avec une pince. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

L'accusé.—Monsieur le président, j'ai à dire que j'ai pu prendre le pli des choses, mais que je n'ai point pris d'avocat, et j'espère que le tribunal me saura gré de mon indulgence.

La protection de saint Antoine de Padoue

Je puis garantir l'authenticité des faits que je vais relater.

En 1889, un jeune couple se mariait à B... une ville des "Vieux Pays."

Les nouveaux mariés avaient à leur disposition une somme d'argent assez importante. Très courageux, passablement instruits et bien connus de leurs voisins, ils croyaient pouvoir compter sur le succès.

Cependant le succès ne vint pas. La concurrence des grands établissements, la malhonnêteté de quelques clients, la mauvaise foi de certains fournisseurs et vingt autres causes eurent bientôt épuisé les ressources de nos débutants. Ils furent forcés de "fermer boutique."

Un membre de la famille et généreux, vint à leur secours et leur fournit les moyens de reprendre un commerce qui leur paraissait florissant.

Nouvel insuccès.

Une troisième tentative obtint le même résultat négatif. Le mari, découragé par quatre années de luttes stériles contre l'adversité, tombe malade.

Mais sa jeune femme, douée d'une énergie indomptable, ne se déclara pas vaincue. Elle se rendit à l'église paroissiale, se prosterna devant l'image de saint Antoine de Padoue et pria avec ferveur le grand thaumaturge auquel elle recommanda avec larmes son mari et ses petits enfants.

De retour à son logis, fortifiée par la prière et pleine de confiance en Dieu, elle y trouva une lettre lui annonçant qu'une de ses tantes avait résolu de lui procurer les fonds nécessaires pour une dernière tentative. Elle loua une maison, acheta des marchandises et attendit les clients.

Mais, avant d'ouvrir au public la porte de son petit magasin, elle plaça sur une console, bien en vue, une statuette du généreux protecteur des affligés, alluma un petit cierge, dit une courte et fervente prière et, s'adressant à son mari :

—Du courage, lui dit-elle, vous verrez que saint Antoine viendra nous secourir !

Et il vint en effet. Les premiers clients qui arrivèrent, ouvrirent de grands yeux en voyant cette image et cette illumination. Ils n'étaient pas habitués à un pareil spectacle et il s'en trouva même parmi eux qui se permirent des remarques irrévencieuses.

La jeune femme défendit son saint protecteur avec le zèle d'une chrétienne des premiers siècles. Et, comme elle vendait de la bonne marchandise, donnant bon poids et bonne mesure et se montrait polie et prévenante envers tout le monde, elle se fit estimer et son commerce prospéra.

Elle ne fut pas ingrate. Jamais elle ne perdit une occasion de recommander la dévotion à saint Antoine. On l'écouta, on suivit son exemple, on la chargea très souvent de remettre aux indigents le pain et les vêtements promis en retour d'une grâce.

Aujourd'hui elle a la certitude d'arriver. Dieu aidant, à l'aisance et même à la fortune. Inutile de dire que son mari se déclare le plus heureux des hommes et partage sa confiance en celui qu'elle appelle "son cher grand faiseur de miracles."

Ces bonnes gens élèvent chrétiennement leurs enfants et leur apprennent à travailler, à s'aider eux-mêmes, à offrir à Dieu leurs pensées et leurs actions et à se mettre toujours sous la protection du "bon saint Antoine."

Puissent-ils trouver de nombreux imitateurs !

FIDELIS.

Traveller's Companion

Grand spécifique dans les maladies des chevaux, il est employé avec succès dans la toux aiguë, bronchite prolongée et son efficacité est remarquable dans l'attaque de souffle (pousse), où il le soulage promptement et le guérit sous un court traitement.

Voici une grande preuve :
Monsieur J. B. Morin,
325½ rue St-Joseph.

C'est avec beaucoup de plaisir que je puis aujourd'hui certifier que mon cheval, qui souffrait depuis plusieurs mois d'une toux opiniâtre et chronique, attaque de souffle, est maintenant guéri de ce malaise, grâce au remède le Traveller's Companion que vous m'avez vendu.

Votre dévoué,
CHS. BEAUMONT,
69 rue Franklin, Québec.

RAPPORT DES PATENTES

Nos lecteurs trouveront ci-après le seul rapport complet des brevets d'invention accordés cette semaine à des inventeurs canadiens par les gouvernements Canadiens et Américains. Ce rapport est préparé spécialement pour ce journal par MM. Marion & Marion, solliciteurs de brevets Temple Building, Montréal.

598,217—William de Lany, jr., Cobourg, Can. Valve.
598,291—Jean L. P. Houde, Montréal, Can. Sleigh et voiture combinés.
598,324—William G. Moore, London, Can. Méthode pour empêcher la fuite de l'air des pneus de bicycles.
598,292—Joseph A. Mumford, Hantsport, Can. Machine pour essayer.
578,383—Henry J. Murney, Goderich, Can. Filtre.
598,445—John C. Shepherd, Tilsonburg, Can. Ressort de voiture.
598,401—Alfred H. Terrill, Pictou, Can. Cueilloir.
598,277 — William G. Trethewey, Vancouver, Can. Machine pour appliquer les étiquettes sur boites en ferblanc.

Amateurs de Thés

BUVEZ LE THÉ
CYRUS et BALISINE
A vendre au Magasin de Thé
J. B. ROUSSEAU
238, RUE ST-JOSEPH || Succursales : 214, RUE ST-JEAN 70, Cote du Passage, Levis

ATONIE ◆ DYSPEPSIE ◆ CHLOROSE ◆ DEBILITÉ GÉNÉRALE
QUASSINE ADRIAN
DRAGÉES GRANULES
de 25 milligr. de QUASSINE amorphe — de 2 milligr. de QUASSINE cristallisée
« LA QUASSINE ADRIAN, essentiellement différente de toutes celles du commerce, est la seule dont les effets réguliers aient été constatés. Elle excite l'appétit, développe les forces, combat efficacement les Dyspepsies atoniques, les Coliques hépatiques et néphrétiques. »
Bulletin général de Thérapeutique, 15 novembre 1882.
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Vente en gros : 11, Rue de la Perle, PARIS

HABILLEMENTS
A PRIX REDUITS
POUR Argent Comptant Seulement
Habillements pour Bureau, **$14.00 pour $10.75**
Habillements, qualite Superieure, **$15.00 pour $11.75**
Habillements, dernier gout, **$18.00 pour $14.50**
25 % d'Escompte sur Habillements pour Jeunes Garçons
Clover, Fry & Cie

Grande Vente Annuelle

CHEZ
ROBITAILLE, FRERE & CIE
207—RUE ST-JOSEPH—207
Venez voir nos Marchandises que nous avons Reduits
C'EST LE
TEMPS des JOBS
Nous Faisons la Guerre aux Coupons
NOUS AVONS PASSÉ DANS TOUS LES DEPARTEMENTS
Venez ! Venez ! et vous serez Surpris
TOUJOURS CHEZ
ROBITAILLE, FRERE & CIE
207, RUE ST-JOSEPH

Chemin de Fer de Québec et du Lac St-Jean

LA NOUVELLE ROUTE CONDUISANT AU CELEBRE SAGUENAY

Le et après JEUDI, le 7 OCTOBRE 1897, les trains partiront du Terminus, rue St-André, Jetée Louise, Québec, et arriveront comme suit:

DEPART DE QUEBEC

7.30 a. m., Express direct le Mardi et Jeudi, pour Roberval et Chicoutimi.
7.30 a. m., Express direct tous les jours excepté le dimanche, pour Rivière à Pierre, Grand'Mère et les stations sur la division des Basses-Laurentides.
4.15 p. m., Malle locale tous les jours, excepté le Dimanche, pour St-Raymond.
7.00 p. m., Express direct samedi seulement (avec char dortoir pour Chicoutimi) pour Roberval et Chicoutimi.

ARRIVEE A QUEBEC

9.00 a. m., Malle locale de St-Raymond tous les jours, excepté le Dimanche.
8.40 p. m., Express direct de Chicoutimi et Roberval Lundi, Mercredi et Vendredi.
8.40 p. m., Express direct de Grand'Mère et les stations sur les Basses Laurentides tous les jours excepté le Samedi et Dimanche.
10.30 p. m., Express direct de Grand'Mère et des Stations sur les Basses Laurentides, le Samedi seulement.

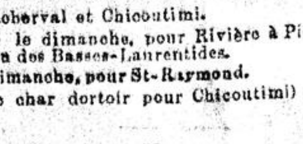

20 minutes au Lac Edouard pour prendre le lunch.

Les trains font connection à Chicoutimi avec les bateaux à vapeur du Saguenay durant la saison de navigation.

Billets d'Excursion pour Grand'Mère le samedi $1.50 première classe et $1.00 seconde. Trois heures à Grand'Mère.

Billets de retour de première classe, aux tarifs ordinaires, bons pour trois jours, excepté le Dimanche. [illegible]

SERVICE SUBURBAIN.—[illegible]

[illegible]

ALEX. HARDY, J. G. SCOTT,
Agent Gen. du F. et P. Secrétaire et Gérant.

LES INVALIDES
reviendront plus promptement à la santé, retrouveront le sommeil, l'appetit et les forces, s'ils font usage du

VIN de QUININE "CAMPBELL"
"CAMPBELL'S QUININE WINE"

K. CAMPBELL & CIE, Mfrs, Montreal

P. C. LACASSE
OPTICIEN GRADUÉ
42, RUE FABRIQUE, QUEBEC

Lunettes pour toutes vues et de tous prix. **Examen gratuit** pour choix des lunettes par procédés nouveaux et infaillibles.
Salon privee pour examen des lunettes.

Reparation de Montres, Horloges et Bijoux.
Horloges à prix exceptionnellement bas.
1 fév—12m—

Malouin, Bedard & Dechêne
AVOCATS, PROCUREURS EN LOI, ETC.,
23, St-Louis (Kent House) Québec
SUIVENT LES COURS
Quebec, Montmagny et Fraserville

J. MALOUIN, C. R. — J. E. BEDARD, C. R.
ALBERT MALOUIN, M. P. — L'hon. F. G. M. DECHENE, M. P. P.
PH. V. CHALOULT, L.L.B.
3 fév—1m

PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres, Forêts et Pêcheries

SECTION DES BOIS ET FORETS

Québec, 5 février 1898.

Avis est par le présent donné que, conformément aux sections 1334, 1335 et 1336 des statuts refondus de la province de Québec, les limites à bois ci-après désignées, suivant l'étendue donnée, plus ou moins, et dans l'état où elles sont actuellement, seront offertes en vente à l'enchère, au bureau du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, le MARDI, 22 MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, à la mise à prix par mille mentionnée ci-après vis-à-vis chaque limite :

Lac Saint-Jean Nord-Ouest—No. 90, 20 m., $10; No 91, 35 m., $10; No 92, 21 m., $10; riv. Mistassini, 6 m., $20; riv. au Rat, 8 m., $20; riv. Mistassibi No 1, 6 m., $20; riv. Mistassibi No 2, 35 m., $15; riv. Mistassibi No 3, 13 m., $15.

Lac Saint-Jean Ouest—Canton Ross No 2, 4 m., $30; No 93, 48 m., $10.

LIMITES AU NORD DU LAC SAINT-JEAN :

1er rang No 4, 20½ m., $10 ; No. 5, 26½ m., $10 ; No 6, 38½ m., $10 ; 2e rang No 5, 32½ m., $10 ; No 6, 34 m., $10 ; No 7, 27 m., $10 ; No 8, 18 m., $10 ; 3e rang No 5, 35 m., $10 ; No 6, 36 m., $10 ; No 7, 25 m., $10 ; No 8, 18½ m., $10 ; No 9, 26½ m., $10.

Lac Saint-Jean Centre—Canton Mésy, 7½ m., $20.

Lac Saint-Jean Est—Ile Moncouche, 40½ m., $30 ; riv. Shipshaw No 120, 48 m., $15 ; riv. Shipshaw No 121, 36 m., $25 ; riv. Shipshaw No 122, 36 m., $25 ; riv. Shipshaw No 123, 25 m., $10 ; riv. Shipshaw No 124, 25 m., $10 ; riv. Shipshaw No 125, 16 m., $10 ; riv. du Moulin No 1, 8½ m., $10 ; riv. du Moulin No 2, 6 m., $10 ; riv. du Moulin No 3, 14½ m., $10 ; riv. à Mars No 1, 50 m., $15 ; riv. à Mars No 2, 30 m., $10 ; lac Kenogami 5 m., $10 ; canton Simard, 5½ m., $10 ; canton Otis No 1, 20 m., $15 ; canton Otis No 2, 50 m., $15 ; canton Ferland No 1, 25 m., $15 ; canton Ferland No 2, 26 m., $15 ; canton Hebert, 54 m., $20 ; canton Tremblay, 2 m., $15 ; riv. Valin No 65, 9 m., $10.

Saint-Charles—Riv. Upika No 1, 43½ m., $12 ; riv. Upika No 2, 41 m., $10 ; riv. aux Ecorces No 1, 32½ m., $25 ; riv. aux Ecorces No 2, 29½ m., $25 ; riv. aux Ecorces No 3, 38½ m., $25 ; riv. aux Ecorces No 4, 38½ m., $25 ; No 141 Est, 17 m., $10 ; No 142, 25 m., $10 ; No 144 Nord, 20 m., $10.

Saguenay—Saguenay-Ouest No 1a, 9 m., $15 ; canton Albert No 39, 36 m., $15 ; Bergeronnes-Tadoussac, 8½ m., $15 ; riv. Blanche (canton Laval), 7 m., $15 ; canton Laval No 3, 1½ m., $25.

Saint-François—canton Chesham, 4⅞ m., $400.

Saint Maurice—Arrière Manouan E, 50 m., $50 ; arrière Manouan F, 40 m., $50.

Ottawa inférieur—Canton Wentworth No 2, 6 m., $200.

CONDITIONS DE LA VENTE

Ces limites seront adjugées au plus haut enchérisseur, sur le paiement du prix d'achat, en espèces ou par chèque accepté par une banque incorporée. A défaut de paiement, elles seront immédiatement remises à l'enchère.

La rente foncière annuelle de trois piastres par mille, ainsi que la taxe de feu, est aussi payable immédiatement.

Les limites une fois adjugées seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard.

Des plans, indiquant les limites ci-dessus désignées, sont déposés au département des Terres, Forêts et Pêcheries, en cette ville, et au bureau des agents des terres et des bois pour les diverses agences où sont situées ces limites, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

N. B.—Nul compte pour publication de cet avis ne sera reconnu si telle publication n'a pas été expressément autorisée par le département,

S. N. PARENT,
Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries.

11 fév—8.3fs

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF
Prescrit depuis 30 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 6, Avenue Victoria.

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance.

Facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient et arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.

Paris, 6, Avenue Victoria et dans toutes Pharmacies.

CONSTIPATION
Guérison par la Véritable
Poudre Laxative de Vichy
du Docteur L. SOULIGOUX
Laxatif sûr, de saveur agréable, facile à prendre.
Paris, 6, Av. Victoria et toutes Pharmacies.

LE CHEMIN DE DE FER DU YUKON

Le contrat conclu

Entre le gouvernement et les contracteurs Mackenzie-Mann

Voici le texte même du contrat conclu entre le gouvernement et les entrepreneurs Mackenzie-Mann, pour la construction de 150 milles de voie ferrée dans la région du Yukon.

Ce contrat, passé le 25ème jour de janvier, A. D. 1898, entre Sa Majesté la Reine, représenté par l'hon. A. G. Blair, ministre des chemins de fer et canaux, et l'hon. Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, Canada, appelés ci-après, le gouvernement, d'une part; et William Mackenzie, de Toronto, entrepreneur, et Donald D. Mann, de Montréal, entrepreneur, désignés ci-après, comme les entrepreneurs d'autre part, stipulent ce qui suit :

1o. Les entrepreneurs ont convenu, avec le gouvernement de poser, construire, équiper et compléter une ligne de chemin de fer, avec toutes les accommodations et facilités terminales, depuis les eaux navigables de la rivière Sticken, dans la Colombie Anglaise, jusqu'à, où près de l'embouchure de Telegraph Creek, Gnenora, ou l'embouchure de la rivière Clearwater, et de là, en allant vers le nord, jusqu'aux eaux navigables du lac Teslin, soit une distance d'environ cent cinquante milles, plus ou moins, la dite construction devant être terminée le ou avant le premier jour de septembre, A. D. 1898.

Le dit chemin de fer devra être une fois complété aux mêmes étalon et jauge du chemin de fer Kaslo et Slocan, de la Colombie Anglaise et d'après les devis qui seront approuvés par le ministre des chemins de fer.

Pourvu aussi, que le dit chemin de fer soit la propriété des entrepreneurs; mais qu'il soit soumis à l'inspection et à l'approbation d'un ingénieur nommé par le ministre des chemins de fer et canaux, avant d'être accepté par le gouvernement, comme étant complété.

Pourvu encore, que pour les fins de la saison de 1898, et que pour se conformer aux exigences de ce contrat quant à la complétion de la ligne le ou avant le 1er septembre, il soit suffisant qu'à, ou avant cette date, les entrepreneurs aient posé leurs rails de manière à permettre la mise en opération régulière et effective de la voie ferrée, bien que tout l'ouvrage ne soit pas complètement terminé, la dite voie ferrée devant être suffisamment équipée pour telle mise en opération.

Pourvu encore, que la localisation du dit chemin de fer entre les points mentionnés, soit laissée à la discrétion des entrepreneurs sans qu'ils soient obligés de fournir des plans à ce sujet avant la complétion.

Pourvu que l'octroi du terrain ne dépasse pas la mesure que le ministre des chemins de fer considèrera raisonnable et nécessaire pour les points terminaux.

POUVOIRS DE LA COMPAGNIE

2. Le gouvernement devra soumettre au parlement, à sa prochaine session, une mesure confirmant cet arrangement et autorisant le gouvernement et les contracteurs à aller de l'avant, aussi incorporant les contracteurs et autres personnes qui pourraient devenir actionnaires, dans une compagnie du nom de "Canadian Yukon Railway Coy." ou tout autre nom approuvé par les pouvoirs d'acquérir et faire autres opérations nécessaires pour mener à bonne fin cette arrangement, avec pouvoir de construir et d'opérer le chemin de fer ci-haut mentionné, un extension du même vers le nord jusqu'à Dawson City ou ses environs, une extension du même vers le sud, jusqu'à un point de la Colombie Britannique, à être désigné par le gouvernement et capable d'être ou de devenir un port océanique ; aussi une ligne de chemin de fer du canal Lynn à Fort Selkirk par la passe Chilkoot ; aussi des embranchements de tous les points de la ligne principale, jusqu'à n'importe quelle propriété possédée par la compagnie.

Pourvu que ce pouvoir de construire la ligne du canal Lynn au Fort Selkirk et les différents autres embranchements, ne sera pas exercé sans le consentement du gouverneur-général en conseil.

Le dit acte d'incorporation donne aussi à la compagnie les pouvoirs suffisants pour construire et acquérir les docks, les quais, les bateaux, les lignes de télégraphe et de téléphone nécessaires à l'exploitation de son chemin de fer, de faire aussi tous les travaux miniers et en un mot les pouvoirs nécessaires pour la conduite de ses opérations et de ses affaires avec l'objet de développer et d'exploiter les terres qui lui sont accordées par le gouvernement, ainsi qu'il est dit ci-après. La compagnie pourra aussi émettre des obligations qui seront garanties par ses entreprises.

RESPONSABILITE DES CONTRACTEURS

3. A partir de l'incorporation de la dite compagnie et à la suite de la cession, par les contracteurs, à la dite compagnie, de ce contrat, et après l'acceptation, par la compagnie, auprès du gouvernement, de mener celui-ci à bonne fin, et après l'achèvement et l'acceptation du dit chemin de fer de la rivière Stickeen au lac Teslin, la responsabilité personnelle des contracteurs cessera, mais pas avant, et la compagnie prendra alors pour elle toutes les responsabilités qui pesaient sur les contracteurs en prenant aussi tous les droits dont ils jouissaient.

UN MONOPOLE POUR CINQ ANS

4. Pour cinq ans,à partir du 1er septembre 1898, aucune ligne de chemin de fer ne sera autorisée par le parlement, partant du canal Lynn ou d'aucun point de la frontière entre le Canada et l'Alaska, pour entrer dans le district du Yukon ; et pour cinq ans à partir de la même date, aucun aide, soit en terre, soit en argent, ne sera accordé à aucune personne ou compagnie, autre que les contracteurs ou la compagnie qui font l'objet du présent arrangement, pour la construction de tel chemin de fer.

LA PREFERENCE POUR DIX-ANS

5. Les contracteurs et la compagnie des contracteurs auront, pendant dix ans, à partir du premier septembre 1898,la préférence sur qui que ce soit pour recevoir tout aide en terre ou en argent qu'il plaira au gouvernement d'acorder pour la construction d'une ligne de chemin de fer de la rivière Stickeen jusqu'à un port océanique de la Colombie Britannique, à condition toutefois que les contracteurs ou la compagnie des contracteurs soient prêts à se mettre à l'oeuvre immédiatement et à terminer l'ouvrage dans un délai raisonnable, sur avis reçu du gouvernement.

DU TARIF A ADOPTER

6. Le tarif qui sera établi par les contracteurs de la compagnie sur la ligne de chemin de fer, entre la rivière Stickeen et le lac Teslin, sera établi par le gouverneur général en conseil, et le tarif ainsi établi ne pourra être réduit avant que la ligne ait été quatre années en opération ; mais ce même tarif devra être réduit de 25 pour cent par le gouverneur en conseil, après les quatre années d'opération. Après sept années d'opération, le tarif réduit,sera encore réduit de 25 pour cent et après dix ans d'opération, le tarif sera sujet aux lois qui régissent les tarifs de chemin de fer au Canada.

TERRES EXEMPTEES DE TAXES

7. Les terres accordées aux contracteurs ou à la compagnie des contracteurs, seront exemptes de toutes taxes pendant dix ans, à dater du jour de leur concession, excepté cependant les taxes municipales qui naîtraient de l'incorporation d'une ville ou d'un village, dans le district du Yukon.

UN CHEMIN POUR LES TRAINEAUX

8. Les contracteurs devront immédiatement établir une route pour les traineaux, de l'embouchure de la rivière Stickeen au lac Teslin. Ils devront de plus établir à différents endroits des abris distants de 25 milles au plus. Telles routes et tels abris devront être tous établis le plus tôt posible et dans tous les cas pas moins de six semaines après la signature du présent arrangement.

UNE LIGNE DE BATEAUX

9. Les contracteurs ou la compagnie des contracteurs devront fournir une ligne de bateaux pour les passagers et pour le fret entre le terminus du chemin de fer au lac Teslin ou autres terminus au nord de Dawson City, pour aller et retour.

UN DEPOT EN ARGENT

10. Les entrepreneurs devront, dans les dix jours après l'exécution du dit contrat, déposer au gouvernement en argent comptant ou en garanties approuvées, la somme de deux cents cinquante mille dollars comme garantie que le chemin de fer depuis la rivière Stickeen à Teslin Lake entrepris par ces présentes, sera terminé et complété d'après les termes du présent contrat et quand ce dit chemin de fer sera terminé, complété et accepté, tel que ci-haut spécifié, la dite somme ou garanti sera remise aux entrepreneurs ou à toute autre personne qu'ils pourront nommer, et si la somme est déposée en argent comptant, un intérêt au taux de trois pour cent par année sera payée pour le temps que la dite somme sera restée en dépôt.

L'OCTROI DE TERRAIN

11 Afin d'aider à la construction de la dite ligne de chemin de fer depuis Stickeen River à Teslin Lake, le gouvernement devra acorder aux entrepreneurs pour chaque mille du dit chemin, vingt-cinq mille acres de terrain, à être choisi tel que ci-après mentionné, dans le district du Yukon et dans cette partie des Territoires du Nord-Ouest du Canada, s'étendant à l'ouest de la rivière Mackenzie, de la rivière Liard, et au nord du 60ième parallèle de latitude, ce dit terrain devant devenir la propriété des entrepreneurs dès que le dit chemin de fer sera terminé et complété et accepté par le gouvernement et dès que le dit terrain aura été choisi tel que ci-après proposé.

CHOIX DU TERRAIN

12.—Les terrains seront choisis par les entrepreneurs sur des lignes initiales et ces lignes initiales pourront être de deux espèces :

1. Les entrepreneurs pourront prendre comme une ligne initiale, une ligne qui correspondra au cours général de tout lac, rivière, torrent ou cours deau, telle ligne devant être déterminée par un arpentage ou une estimation approximative à la satisfaction de l'agent autorisé du ministre de l'Intérieur et devant suivre le cours général du lac, rivière, torrent ou cours d'eau pour la distance requise et :

2. Les entrepreneurs pourront prendre comme ligne initiale une ligne commençant à un point quelconque marqué par eux et allant de ce dit point au nord, à l'est, au sud à l'ouest. Le terrain le long d'une ligne initiale sera divisé en lots, chaque lot devant s'étendre trois milles le long de la ligne initiale, trois milles en arrière de chaque côté de la ligne initiale, sur chaque ligne initiale il devra y avoir au moins huit de ces dits lots, mais il pourra y en avoir plus au choix des entrepreneurs. Ces lots devront être chiffrés depuis un en montant. Les lots portant des nombres impairs seront la propriété des entrepreneurs ; ceux portant les nombres pairs resteront la propriété du gouvernement. Les entrepreneurs devront prendre au moins quatre lots sur chaque ligne initiale établie par eux pour faire le choix, mais ne seront pas obligés d'en prendre plus ; mais ils pourront en prendre autant de plus qu'ils le désireront et que les circonstances le permettront. Ainsi sur chaque ligne initiale ainsi établie, il devra y avoir pas moins de 24 milles tout le long de la dite ligne initiale ; trois milles de chaque côté de la ligne, en largeur, faisant huit lots de trois milles par six milles.

S'il arrive que dans une section de terrains le long d'une ligne initiale, les cours d'eau empêchent de marquer les lots rectangulaires, ces lots devront être ajustés aux angles requis, autant que possible, afin d'avoir une superficie de 3 milles par 6. Tout lot qui aura plus ou moins que cette superficie sera arrangé pour avoir une superficie de trois milles par six, par la prolongation ou le raccourcissement de la ligne initiale.

Les entrepreneurs pourront aussi,à leur choix, choisir des lots additionnels qui seront à l'une ou l'autre extrémité d'un lot impair quelconque le long de la ligne initiale, mais ces dits lots additionnels devront être de trois milles carré chacun et il ne devra pas y en avoir plus de trois à chaque extrémité de tel dit lot impair.

QUAND SE FERA LE CHOIX DES TERRAINS

13.—Les entrepreneurs devront faire le choix de la moitié des terrains auxquels ils ont droit d'après le contrat, en trois ans du premier septembre 1898, et de la balance en six ans de cette date.

14.—Aucune portion des lits des rivières Yukon, Lewes ou Hootalinqua ou des lacs Teslin, Bennett, Tagish, Labarge ou Marsh (ces dits lacs et rivières se réunissant tous entre eux) ou des rivages de ces dits lacs et rivières, sur un espace de vingt-cinq pieds de chaque côté à partir de la marque faite par la hauteur ordinaire de l'eau, ne sera donnée aux entrepreneurs dans le choix des terrains fait d'après le contrat.

COURS D'EAU NAVIGABLES

15.—Les entrepreneurs ne devront mettre aucune entrave aux droits de passage libre et à l'usage des cours d'eau navigables ou flottables dans les limites des terres qu'ils ont choisies, et si quelque cours d'eau est détourné pour eux de son cours naturel, ils devront y suppléer par un autre cours d'eau navigable ou flottable également, utile et les commissaires des terrains aurifères du district, seront arbitres dans toute dispute, qui pourrait s'élever au sujet de l'insuffisance de tel nouveau cours d'eau et on pourra appeler au gouverneur général en conseil.

CLAIMS DE PIONNIERS

16. Tous et chacun des claims miniers actuellement détenus et enregistrés conformément aux règlements du gouvernement, par un pionnier ou des pionniers, et faisant partie intégrante d'un lopin de terre, pris ou choisi par les entrepreneurs ci-après, seront soustraits à la subvention, et ne passeront pas aux entrepreneurs, pourvu que tels claims aient été détenus et enregistrés avant que la ligne initiale sur laquelle tel lopin de terre est pris, ait été régulièrement jetée, et marquée sur le terrain, par les entrepreneurs.

UNE ROYAUTE

Le gouvernement se fera payer et réservera une royauté d'un pour cent sur l'or des mines de placer, d'alluvions ou exploités avec des machines hydrauliques sur les terrains choisis ci-après et si une royauté d'un pour cent est prélevée par le gouvernement sur l'or tiré du quartz aurifère des terrains du gouvernement dans le district du Yukon, une royauté du même montant d'un pour cent, mais de pas plus, sera payable au gouvernement et perçue par lui sur tout l'or tiré ou quartz aurifère dans les terrains choisis en vertu du présent contrat.

ADJUDICATION DES TERRES

18. Aussitôt que le dit chemin de fer sera construit sur une distance de dix milles entre Stickeen River et Teslin Lake, que les chars y circuleront et que ces faits seront certifiés par un officier nommé par le ministre des chemins de fer, les entrepreneurs pourront choisir 92,160 acres ou deux "blocks" de terrain et, immédiatement telle étendue de terrain sera réservée par le gouvernement pour en empêcher la vente ou la location, ou l'acquisition par des pionniers, et quand la dite voie ferrée sera terminée et acceptée par le gouvernement, les terres ainsi réservées seront accordées aux entrepreneurs, à l'exception des claims des pionniers, tel que pourvu par la clause 16.

Au cas où une certaine quantité de terre serait diminuée des blocks ou des lopins de terre choisis par les entrepreneurs, parce qu'ils auraient été pris par des pionniers ou autrement, l'étendue de terre ainsi diminuée ne sera pas comptée dans la superficie à laquelle les entrepreneurs ont droit en vertu du présent.

TERES A CULTURE

20. Les entrepreneurs sur demande, devront vendre, aux colons de bonne foi, pour la culture, aux prix que fixera le gouverneur en conseil, toute terre arable qui forme partie du territoire choisi. Pourvu cependant que dans ces ventes, tous les minérais et tout droit minier soit réservé, mais cette clause ne devra pas s'appliquer aux ventes d'emplacements de villes et villages.

INSPECTION D'INGENIEURS

21. Aussitôt que les entrepreneurs auront donné avis au ministre des chemins de fer et canaux d'envoyer un ingénieur pour inspecter et approuver la construction de toute section de dix milles de la ligne sous contrat, des ingénieurs devront être expédiés sans délai, pour faire cette inspection et ensuite ils resteront prêts à inspecter toutes les sections de dix mille de la ligne entière, jusqu'à l'achèvement.

22. La concession des terres choisies par les entrepreneurs sera faite en toute propriété et comprendra tous les métaux précieux et tous les minérais de quelque nature que ce soit, sous réserve seulement des royautés désignées ci-dessus.

TAUX DIFFERENTIELS

23. Des dispositions devront être incluses dans l'acte d'incorporation de la compagnie des entrepreneurs, contre tout droit différentiel en faveur ou contre une classe particulière de clients que pourrait établir la compagnie, dans l'exploitation de ces chemins de fer—que ces droits différentiels soient représentés par des taux ou traitement différent, ou autre mode de perception, sur les chemins de fer, les navires et autres transpots de la compagnie.

24. L'eau utilisable pour les travaux de mine, hydrauliques et de placer, sur les terres de la compagnie, ou sur les terres du gouvernement, devra être employé par ceux qui se livreront aux travaux de mine sur ces terres conformément aux règlements qui pourront être établies, par le gouverneur en conseil, ou, sous son autorité, dans le but d'assurer un partage égal et un juste emploi de l'eau disponible.

Ce contrat est sujet à l'approbation du parlement.

Signé, WM. MACKENZIE.
Signé, D. D. MANN.
Signé,
H. JOLY DE LOTBINIERE.
Pour le ministre des chemins de fer et canaux.
Signé, CLIFFORD SIFTON,
Mnistre de l'Intérieur.
En foi de quoi, ce contrat a été exécuté en la présence de
Signé, Z. O. LAST.

Lac St-Jean

"Le Saguenay et le Bassin du Lac Saint-Jean," par Arthur Buies. Troisième édition. Un beau volume grand In-8, imprimé sur papier de luxe, avec couverture en couleur, renfermant un grand nombre de photogravures. Publié à $1.50. Expédié par la malle sur réception de $1.00. S'adresser à Raoul Renault, Québec.

LA FETE DE JEANNE D'ARC

Le rapport de M. de Mahy

On écrit de Paris :

On sait que la chambre des députés a été saisie de très nombreuses pétitions de femmes françaises qui prient la chambre de voter la proposition, déjà adoptée par le sénat, qui institue une fête nationale de Jeanne d'Arc

M. de Mahy a été chargé, par la 31e commission, de faire, sur un certain nombre de ces pétitions, un rapport favorable.

Ce rapport est ainsi conçu :

"La trente et unième commission, en recevant la nouvelle pétition dont l'examen lui a été confié, concernant la fête de Jeanne d'Arc, ne peut s'empêcher de remarquer l'admirable persévérance avec laquelle les femmes de France poursuivent la réalisation de leur voeu. Nulle réponse plus noble ne pouvait être faite au reproche adressé à notre nation de manquer d'esprit de suite. Elles ne cessent de demander à la chambre, très respectueusement, de vouloir bien ratifier le vote favorable émis par le sénat (séance du 8 juin 1894) au sujet d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

"Le nom de la grande libératrice, disent-elles, est également cher au coeur de tous ; les étrangers eux-mêmes nous l'envient. C'est en saluant de l'épée et en présentant les armes que nos régiments défilent devant l'humble demeure qui abrita son berceau ; le peuple tout entier s'émeut quand on parle de Jeanne d'Arc, et son souvenir, loin d'être effacé, s'offre à nous comme un symbole d'union. Les femmes françaises voient une amie dans l'héroïne lorraine et un modèle de patriotisme ; elles vous disent aujourd'hui, messieurs les députés combien elles seraient heureuses de lui voir rendre les hommages publics et officiels qu'elle a si bien mérités."

"Il semble évident à la trente et unième commission(comme aux vingt-quatrième et vingt-cinquième précédemment chargées de l'examen de pétitions extrêmement nombreuses ayant le même objet, que le grand mouvement d'opinion qui s'est produit dans le pays et qui se manifeste avec une suite si remarquable depuis plusieurs années par la publication d'ouvrages spéciaux et par l'envoi continuel de pétitions émanées d'un très grand nombre de points du territoire dans tous les départements—pétitions couvertes de milliers de signatures appartenant à toutes les confessions religieuses, à toutes les opinions politiques et philosophiques, à tous les cultes, à tous les partis, à tous les milieux, à toutes les conditions, à toutes les classes de la société—est bien l'expression du sentiment national.

"Il est d'ailleurs à remarquer que l'initiative de la fête de Jeanne d'Arc, fête de patriotisme, donnant satisfaction au voeu du pays, appartient à la chambre des députés, ainsi qu'en témoigne la proposition de loi présentée le 30 juin 1884 par notre honorable collègue M. Joseph Fabre, avec l'adhésion de deux cent vingt-neuf députés de toutes nuances (en grande majorité républicains ;)

"Que cette même proposition, reprise au sénat par son auteur et signée de cent vingt-huit membres de la haute assemblée (en grande majorité républicains) a été votée par 143 voix contre 93 (toujours en grande partie républicains) :

"Que la chambre des députés a été régulièrement saisie du texte adopté par le sénat et dont la teneur suit :

"Article 1er. La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.—Article 2. Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.—Article 3. Il sera élevé en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur la place de Rouen où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription : "A Jeanne d'Arc, la France reconnaissante !"

"En conséquence, la 31e commission des pétitions (la dernière peut-être à qui l'honneur incombera de soumettre à la chambre un avis sur le voeu des femmes de France, au moment où la législature va terminer ses travaux) vous demande très respectueusement la permission de recommander à votre sollicitude la ratification de cette loi, suprême hommage de la patrie à la plus pure, à la plus noble, à la plus belle, à la plus glorieuse, à la plus héroïque, à la plus dévouée enfant de notre race, et qui paya de son martyre le salut de la nation, préparé et assuré par son génie politique autant que par ses victoires."

Les très nombreuses pétitions de femmes françaises déposées par les députés, en y joignant celles adressées directement au secrétariat général de la présidence, forment plus de cent dossiers et intéressent tous les départements.

Le froid et le chaud

Les constitutions délicates sont affections par le refroidissement. Le BAUME RHUMAL les empêchera de tousser. Seulement 25cts. 18

Jamais
je n'ai la moindre indigestion, ou mal de tête depuis que je fais usage de la Gomme de pepsine
Tutti-Frutti
DE ADAMS.
Elle aide la digestion et est la gomme la plus délicieuse que jai jamais employé.
N'ACCEPTEZ PAS D'IMITATIONS.
GRATIS. Sur réception de sets de coupons de la gomme Tutti Frutti, une varité de prix élégants et utiles sont envoyés gratuitement.

DRAGÉES MEYNET
D'EXTRAIT NATUREL
DE FOIE DE MORUE
et VIN MEYNET
Remplaçant avantageusement l'huile de foie de morue sans avoir aucun de ses inconvénients.
DEPOT GÉNÉRAL,
CHARTON, Pharmacien, 3, Rue T[illegible], PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

BOVRIL
LIMITED

Manufacturiers des plus Completes et des plus Substantielles

Nourritures pour
APPROVISIONNEMENT AU **KLONDYKE**

Notre but est de procurer la plus grande quantité de nourriture dans le plus petit espace.

Notre Liste Comprend :

Végétaux Sec,
Bovril en Canistre,
Essence de bœuf Johnston en canistre,
Tablettes de bœuf Bovril,
Giberne pour ration,
Nodules pour soupe,
Nodules de Jus de Citron,
Bœuf pressé, etc., etc.

Liste Envoyée sur Demande

BOVRIL LIMITED
Spécialistes en Nourriture, Pourvoyeurs des Hôpitaux, Fournisseurs de l'Armée et de la Marine
LONDRES, ANGLETERRE ET MONTREAL

Comparez nos Prix
UN VERITABLE MASSACRE !
LUNDI MATIN, 7 COURANT

nous coontinuerons notre grande vente à réduction, elle vous est annoncée sans éclat mais nous aimons à informer nos pratiques et le public en général que pour le bon marché nous tenons toujours le devant. Voyez la liste de nos prix et faites en vous mêmes la comparaison.

COTONADES !

Coton jaune........ 2½ cts
Coton jaune valeur extra........ 4
Coton à tablier, valant 10c pour.... 7
Coton carcauté valant 8c pour...... 5
Flanellette, très belles nuances.... 3½
Flanellettes très large et bonne.... 5
Shirting, 1 verge de large........ 5 cts
Coutil valant 12c pour........ 7½
Toile à rouleau, 8c pour........ 3½
Couvertes Flanellette blanches et grises........ 30
Etc., Etc., Etc.

BRODERIES !—Nous en avons depuis 2 verges pour **1 cent** et nous offrons tous les largeurs pour la moitié du prix.

VOYEZ AUSSI

Nos Rideaux à **25c** la paire.
Nos Etoffes à Costume, 25c pour **12c.**
Nos Cachemires noirs, 75c pour **40c.**
Nos Tweeds belle couleur, **18c.**
Nos Serges Venitienne tout laine, valant $2.00 pour **$1.10.**
Nos Tapis Tapisserie, 35c pour **25c.**
Nos beaux prélarts, 25c pour **18c.**

Nous arrêtons l'énumération de nos prix faute d'espace, mais cette réduction s'attaque spécialement à chaque département. Notre système de cadeaux sera en vigueur plus que jamais, et nous donnons également des timbres de commerce.

AUX QUATRE SAISONS
205, RUE ST-JOSEPH

Bargain Days !
VENDREDI ET SAMEDI

	cts		cts		cts		cts
Cartes à jouer	7	pour	4	Couteaux pour enfants (le set)	15	pour	9
" "	10	"	7	Vaseline	7	"	4
" "	15	"	10	Couteaux à ouvrir les boites	5	"	3
Pipes en bois	10	"	5	Marteau à steak	35	"	22
" "	15	"	9	Coupe-pâte	10	"	5
" "	30	"	18	Presse à patates	40	"	28
Sac à tabac	10	"	5	Marteaux à clous	35	"	21
" "	25	"	14	Canistre à l'huile, 1 gal.	25	"	17
Verres à bière, la doz.	$1.00	"	60	Lampe de bureau	$1.40	"	1.00
Fer à friser	10	"	5	Album	80	"	55
Papier d'Arménie, le livret	15	"	8	Plat à vaisselle	25	"	14
Boutons pour manchettes	50	"	33	Savonnette	10	"	5

A. DOMBROWSKI
MARCHAND DE FER
773, RUE ST-VALIER, ST-SAUVEUR, QUEBEC
1898.

LA GUERRE
DE
L'INDEPENDANCE AMERICAINE
Par feu FAUCHER DE ST-MAURICE
Notes pour servir a l'histoire des Officiers de la Marine et de l'Armée Francaise
UN FORT JOLI VOLUME DE 300 PAGES

PRIX : $1.00 FRANC DE PO T
EN VENTE A NOS BUREAUX
L. J. DEMERS & FRERE,
EDITEURS
30, rue la Fabrique, Quebec.

BLANC DE SOUSCRIPTION

L. J. DEMERS & FRERE,
QUEBEC.

Veuillez nous envoyer.........exemplaire de LA GUERRE DE L'INDEPENDANCE AMERICAINE, par feu Faucher de-St-Maurice
Ci-inclu $......... en paiement.
Signature.................................
Adresse.................................

Z. PAQUET

ATTENDEZ
NOTRE
PROCHAINE
GRANDE
VENTE
MAINTENANT
EN
PRÉPARATION.

ELLE
EMBRASSERA
COTONS
ET
COTONNADES
EN
TOUS
GENRES
LINGERIE
ET
BRODERIE
POUR
DETAILS.

VOYEZ
CE
JOURNAL
DE
JOUR
EN
JOUR.

Z. PAQUET

LE PONT DE QUEBEC

Le correspondant du "Courrier du Canada," à Ottawa apprend de source assez certaine que le gouvernement ne donnera rien encore cette année à la compagnie du pont de Québec. Devant les remontrances des députés d'Ontario qui reprochent aux ministres de n'avoir fait aucun effort pour réduire la dette ou la dépense publique, ceux-ci ont décidé, paraît-il, de n'accorder aucun subside à compte du capital.

Cela ne nous surprend pas. Quoi qu'en dit le "Soleil" dernièrement, nous n'avons jamais cru un seul instant que le gouvernement se déciderait, à la présente session, de subventionner cette grande entreprise, qui tient tant au coeur de la population de Québec.

Il est vrai que sir Wilfrid a promis un subside pour le pont; mais l'expérience a démontré depuis dix huit mois que les promesses de notre premier ministre ne brillent que par leur non exécution.

LE SCANDALE DU YUKON

C'est la plus grave question à l'ordre du jour ; et elle met en jeu de si grands intérêts et une si riche partie du domaine national, qu'il importe d'y revenir souvent pour bien faire voir au peuple avec quel sans gêne et quelle impudence les hommes qui le gouvernent à Ottawa, sont disposés à tout sacrifier pour servir les fins de leur parti politique et faire l'affaire des spéculateurs aux dépens du public.

Le régime libéral règne à Ottawa, depuis une vintaine de mois seulement, et pendant cette courte période, il ne s'est illustré que par une série de scandales dont les plus fameux sont ceux du Drummond et du Yukon. Mais, nous l'avons déjà dit, celui qui vient d'éclater et qui résulte du fameux contrat Mackenzie-Mann pour la construction d'un chemin de fer de 150 milles, dans la région du Yukon, éclipse complètement le scandale du Drummond, qui a si vivement ému l'opinion publique pendant plusieurs semaines, lors de la dernière session. A la lecture de ce contrat—dont nous publions le texte dans une autre colonne—on ne tarde pas à se convaincre que c'est une transaction honteuse, et qu'en accordant aux entrepreneurs de si grands monopoles et 3,750,000 acres de terres aurifères, le gouvernement a sacrifié l'intérêt public et une grande partie de la richesse du peuple, pour enrichir des spéculateurs et de dévoués partisans qui, à la première occasion, se montreront sans doute très généreux pour le fonds électoral. Et c'est si bien le cas, c'est une vérité si bien comprise, que la politique ministérielle au sujet du Yukon, répugne non-seulement aux oppositionnistes, mais aussi à un grand nombre de partisans du gouvernement. Car ils en comprennent tous les dangers et toute l'impopularité, et ils ne se décideront à vaincre leur répugnance, que pour sauver le ministère d'un désastre. Les explications tortueuses et embarrassées du ministre des chemins de fer, ne suffiront certainement pas pour rallier la majorité libérale sur cette question ; il faudra le fouet du chef, l'application de la discipline de parti dans toute sa rigueur.

En essayant de défendre le contrat Mackenzie-Mann, M. Blair n'a réussi, sans le vouloir sans doute, qu'à prouver sa complète ignorance des détails les plus importants de la politique ministérielle. Et si le ministre des chemins de fer, le père du projet de loi en question, les ignore ces détails, qui donc les connait ? Il est évident que le gouvernement s'est jeté dans cette monstrueuse affaire, sans s'occuper de savoir au moins le coût approximatif de cette voie ferrée, sans prendre la peine de faire faire un devis estimatif par ses ingénieurs, sans connaître l'étendue des droits concédés par le traité de Washington et sans tenir compte de la valeur des millions d'acres qu'il concède aux entrepreneurs. Il n'a tenu compte que d'une chose : de sa majorité à la Chambre des Communes, et cette majorité il la tient, il la domine, il en est si bien le maître qu'il réussira à lui faire accepter, malgré toute sa répugnance, ce contrat honteux, anti-national qu'il n'a signé que pour le plus grand bien de spéculateurs. Mais il lui faudra bien compter aussi avec l'opinion publique qui se manifeste si fortement contre le coup du Yukon, à moins qu'il ne soit décidé à la défier envers et contre tous.

La 'Patrie" nous arrive ce matin avec un article en tête du quel nous lisons le paragraphe suivant :

> Tous les hommes d'affaires connus et posés, toute la presse de l'ouest, tout le parti libéral unanimement, et un grand nombre de conservateurs en tête desquels sir Charles Tupper, sir Hibbert Tupper et l'hon. M. Tisdale, ont approuvé cordialement et avec empressement le contrat intervenu entre le gouvernement Laurier et les entrepreneurs MacKenzie et Mann pour la construction d'un chemin de fer au Klondyke.

Il est faux, absolument faux que sir Charles Tupped et sir Hibbert Tupper aient approuvé le contrat relatif au chemin de fer du Yukon. La "Patrie" ment sciemment en faisant cette affirmation.

Dans son entrevue avec la "Gazette', sir Charles a constaté avec plaisir que le gouvernement se proposait d'établir des communications dans la région du Yukon; mais il n'a pas approuvé le contrat. D'ailleurs dans le discours qu'il a prononcé au commencement du débat sur l'adresse, il a déclaré clairement qu'il ne pouvait discuter le contrat en question, attendu que ce document n'était pas encore déposé sur le bureau de la Chambre. Depuis que le contrat est devant la Chambre, l'opposition présidée par sir Charles, a décidé en caucus de faire une guerre acharnée au gouvernement sur cette question.

Donc la "Patrie" ment et trompe ses lecteurs quant elle dit que sir Charles et sir Hibbert ont approuvé le contrat du Yukon.

Echos de la capitale

Le commerce preférentiel—L'abrogation des traités

La colonisation dans la region d'Ottawa

Qui sera lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest?

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 11—L'orateur prend le fauteuil à 3. 30 hrs. Après que quelques questions au sujet des affaires du Yukon, M. McNeil continue de débat sur l'adresse. Le sujet favori de M. McNeil est le tarif préférentiel et son discours roule à peu près exclusivement sur cette question. Il ne peut pas pardonner au premier ministre d'avoir manqué une aussi belle occasion d'obtenir pour son pays des avantages préférentiels de commerce. La raison qu'il ne voulait pas demander trop, crainte de ne rien avoir n'est qu'un prétexte. Comment est ce que le premier premier ministre veut nous faire croire que M. Chamberlain n'était pas prêt à faire une transaction sur le principe même qu'il avait posé. M. Laurier dit qu'il voulait d'abord obtenir l'abrogation des traités. Mais ne sait il pas que le commerce préférentiel appliquait d'abord l'abrogation de ces traités et que M. Chamberlain se prononçant pour le tarif préférentiel, cela voulait dire qu'il était d'avance décidé à abroger ces traités.

Et puis comment a-t-il accueilli le discours du duc de Devonshire. Voilà un discours que toute la presse d'Angleterre saluait comme l'aurore du commerce préférentiel. Or, le même soir, le premier ministre déclarait que le Canada ne voulait pas de tarif préférentiel parce que cela sentait trop la protection. Du coup nos chances de succès se trouvaient anéanties. Qu'est-ce que le premier ministre a à répondre pour sa justification ? Rien ou toujours la même ritournelle, qu'il ne voulait pas trop demander. Non seulement, il ne demandait pas trop, mais il refusait même ce qu'on lui offrait.

Si le premier ministre est capable de répondre victorieusement à ces arguments, je suis prêt à lui céder ma place.

Ottawa, 11—Je viens de rencontrer M. Lacouture, ancien député de Richelieu à Québec. Notre ami s'occupe activement des affaires de la compagnie pour la navigation du Lac Gatineau et la colonisation des environs Presque tous les actionnaires sont d'Ottawa et le président est M. Gendies député de Pontiac à Québec, mais l'âme de l'entreprise est M. Lacouture qui est très versé dans les affaires. M. Lacouture viendra s'établir à Ottawa avec sa famille au printemps Il fonde de grands espoirs sur l'avenir d'Ottawa pour les dix ans à venir et il croit même qu'il y a plus d'avenir à Ottawa qu'à Montréal par suite du raccordement de différentes voies ferrées et de l'établissement de plusieurs manufactures nouvelles à Ottawa ou dans les environs.

Ottawa, 11—J'apprends à l'instant que les amis de l'honorable D. C. Fraser, député de Guysboro, font des instances auprès du gouvernement pour le faire nommer lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. D'un autre côté les Canadiens-français insistent pour que ce soit l'un des leurs. M. Joly par exemple. M. Choquette est l'un des plus énergiques, attendu que cela lui donnerait une chance de devenir ministre. L'opinion générale ici, c'est qu'à la fin, Sir Henri Joly acceptera la position.

PARLEMENT FEDERAL

Fin du débat sur l'adresse

Ottawa, 11.—Sir Charles Hibbert Tupper a cité d'un journal une dépêche datée de Washington, dans laquelle on annonçait que les lois de douane des Etats-Unis seraient amendées de manière à stipuler que les navires étrangers qui tranbordent des marchandises aux ports de l'ouest, par exemple sur la côte de l'Alaska, seraient soumis aux règlements qui seraient faits par les officiers de douane. La violation des règlements serait sévèrement punie.

L'hon. M. Sifton a déclaré alors que la frontière provisoire sur la rivière Stickeene se trouvait à environ 22 milles de l'embouchure. Les officiers canadiens ont en mains une carte de la ligne provisoire qui a été tracée en 1876 ou 1877. Les Américains réclament Dyea et Kagway. Le Canada n'a filé aucun protêt à l'encontre de cette prétention, exprimée il y a longtemps.

Quant au territoire situé en arrière des hauteurs dans les passes de Chilcoot et White, il n'y a pas de doute qu'il appartient au Canada. On en a pris possession, et des officiers sont fixés dans différents ports. Ces ports se trouvent à environ 15 milles de la marée montante.

M. McNeill, député de Bruce Nord, et M. Bergeron, député de Beauharnois, ont terminé le débat sur l'adresse, qui a été adoptée. Puis on a fait la motion d'usage pour la formation des diffrents comités.

M. McNeill a surtout traité la question du tarif préférentiel dans ses remarques sur l'adresse.

M. Bergeron a prononcé un éloquent discours. Il a démontré l'inconséquence des libéraux, qui manquent à leurs promesses, surtout sur la question des écoles.

Il a aussi reproché à M. Laurier d'avoir sollicité sur cette question l'opinion du Pape qu'il refuse maintenant de suivre.

Le député de Beauharnois a demandé au gouvernement le creusement des canaux jusqu'à 30 pieds, et il'a fortement insisté sur ce point.

Après l'adoption de l'adresse, l'hon. M. Fielding, ministre des finances, a proposé que mardi prochain la chambre se forme en comité des subsides.

La chambre s'ajourne.

PHOSPHATINE FALIERES. Aliment des Enfants

AFFAIRES MUNICIPALES

Seance importante du conseil de ville

Réglement concernant l'élargissement de la rue de la Fabrique

La question du Parry Sound

L'on a voulu acheter Son Honneur le maire et les échevins

On offrait la somme de $10,000

Déclaration de Son Honneur le maire Parent

COMITE DE POLICE

Hier soir, à 7.30 heures le comité de Police se réunissait sous la présidence de M. l'échevin Bussière. Etaient présents : Son Honneur le Maire et MM. les échevins Poulliot, Hearn, Cantin, Bussière, Griffin, Bélanger, Boisvert, Vincent, Dussault, Rochette, Madden, P. J. Côté, St-Sauveur, Drolet, Rioux, P. J. Côté, St-Jean, Paquet, Fortras, Norris, C. E. Roy, Rancour, Duchaine Tanguay, Lavery, Léonard et Savard.

M. le Président donne ensuite lecture du rapport de l'expert nommé pour choisir les échantillons de la serge pour les habits des membres de la police.

Le contrat pour les pantalons et les serges est accordé à M. F. Simard, marchand sur la rue St-Joseph, à raison de $10.52 ; pour pantalons bleus, $5.

Sur motion de M. l'échevin C. E. Roy le comité décide de faire rapport au conseil et de lui recommander d'accorder le contrat à M. Simard.

COMITE DU FEU

A 7.45 heures les membres du comité du feu se réunissaient sous la présidence de M. l'échevin Griffin.

Sur l'avis de l'expert le comité décide d'acheter la serge pour les habits des pompiers, du Syndicat de Québec, à raison de 32 centins la verge et d'en donner la confection à M. DeBonville, à raison de $4.28. Le comité recommandera le contrat au conseil.

SEANCE DU CONSEIL

A 8.20 heures tous les échevins assistant aux comités se réunissaient dans la salle du conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

M. le greffier donne lecture d'une lettre de M. Laine, avocat, réclamant pour son client, M. Létourneau de St-Joseph de Lévis, la somme de $95 pour dommages subis sur la rue St-Paul. Renvoyé au comité des chemins.

Lu une lettre de M. Raoul Renault, secrétaire de la commission du Hâvre, disant que la commission n'a rien à faire avec les cabanes qui sont sur le pont de glace, et demandant aux autorités civiques de faire disparaître ces cabanes qui deviennent un lieu de désordre. Renvoyé au comité des chemins.

M. le greffier dépose ensuite sur la table une requête de plusieurs citoyens de St-Roch demandant à être incorporé comme club.

REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA FABRIQUE

M. le greffier donne ensuite lecture du règlement suivant, concernant l'élargissement de la rue de la Fabrique :

CITE DE QUEBEC
Hôtel-de-Ville

A une séance du Conseil de Ville de la cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite cité, le onzième jour de février mil huit cent quatre-vingt dix-huit (1898) le règlement suivant a été lu une première fois.

REGLEMENT No 352

Pour ordonner l'élargissement de la partie de la rue de la Fabrique
(Rédigé en langue française)

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Québec, que le dit conseil ordonne et statue comme suit, savoir :—

1.—Depuis la ligne ouest du lot de terrain désigné par le numéro deux mille huit cent-douze (No 2812(au cadastre officiel pour le quartier St-Louis de cette cité, jusqu'au lot de terrain sur lequel se trouve actuellement construit l'Hôtel-de-Ville, la rue de la Fabrique sera élargie, du côté sud.

2.—L'élargissement sera de quinze pieds du côté ouest et de vingt pieds dans la ligne est entre le dit terrain de l'Hôtel-de-Ville et le terrain désigné par le numéro deux mille huit cent quinze (No 2815) au dit cadastre.

3.—Le dit élargissement sera fait de manière à ce qu'après son achèvement, le nouvel alignement sud de la dite rue, dans la partie ainsi élargie, soit une ligne droite, le tout cependant devant être conforme à l'alignement, qui sera tracé sur le terrain, par l'Ingénieur de la cité, après l'enlèvement des bâtisses qui couvrent actuellement le dit terrain.

4.—Le coût des travaux à faire et des terrains à acquérir pour le dit élargissement de la rue sera payé avec l'argent que la cité est par la loi autorisée à se procurer par emprunt pour des améliorations publiques de cette nature.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'en vertu de la 30me section de l'acte 29 Vict., chap. 57, tel qu'amendé par la section 11 de l'acte 31 Viet., chap. 33 et de la section 8 de l'acte 39 Vict., chap. 51, le règlement ci-dessus sera lu une seconde fois et passé le 25e jour de février courant (1898).

(Signé) H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

La deuxième lecture de ce règlement est alors fixée au 25 février courant, sur motion de l'échavin Roy appuyé par l'échevin Bélanger.

RAPPORTS DES COMITES

M. l'échevin Boisvert, présente ensuite le rapport du comité de police, recommandant au conseil d'accorder le contrat pour la chaussure des pompiers à M. Jos. Blouin, à raison de $3.50 la paire.

Sur motion de M. Boisvert appuyé par M. Cantin, ce rapport est pris comme ordre du jour et adopté.

M. l'échevin Griffin présente ensuite le rapport du comité du feu recommandant au conseil d'accepter la soumission du Syndicat de Québec pour serge pour habits aux pompiers, à raison de 30 centins la verge et d'en donner la confection au tailleur DeBonville, à raison de $4.28, le tout sur recommandation de l'expert, M. Gagnon, ex-échevin. Sur proposition de M. Griffin appuyé par M. Madden, ce rapport est pris comme ordre du jour et est adopté.

M. l'échevin Bussière donne rapport du comité de Police recommandant au conseil d'accorder le contrat pour habits des hommes de Police à M. F. Simard, à raison de $10.52 pour les serges et $5.30 pour les pantalons bleus Sur motion de M. Bussière appuyé par M. Norris ce rapport est pris comme ordre du jour et adopté.

M. l'échevin C. E. Roy lit ensuite le rapport du comité des chemins recommandant au conseil d'accorder le contrat pour numéros aux charretiers à M. Hurley pour le prix de $285.00. Sur motion de M. Roy appuyé par M. Rochette ce rapport est pris comme ordre du jour et adopté.

Le président du comité des chemins donne ensuite lecture d'un autre rapport de son comité recommandant au conseil de payer à M. Rousseau la somme qu'il réclame, $571.00 pour la construction du pont de la rue Gignac, avec promesse qu'il renoncera à toutes réclamations contre la cité Appuyé par M. l'échevin Drouin, M. C. E. Roy propose que ce rapport soit pris comme ordre du jour.

M. l'échevin Bélanger s'oppose à l'adoption de ce rapport, disant que M. Rousseau a mis pour $170.00 de moins de fer et demande qu'on lui retranche ce montant.

Il est vrai que deux ingénieurs se se sont prononcés sur la solidité du pont, mais il reste un fait avéré qu'il a retranché du fer pour un montant de $170.00.

Il reste un fait avéré qu'il a retranché du fer pour un montant de $170,-00.

M. l'échevin Lavery serait d'avis de finir immédiatement avec cette question afin d'éviter un procès et dit qu'une action a été prise contre la cité pour réclamer le montant.

MM. Drolet et Côté, St-Sauveur, désireraient payer le plein montant, tandis que M. Norris s'y oppose.

Son Honneur le Maire dit que ce rapport doit être discuté et déclare que M. Rousseau n'acceptera pas les conditions du comité des chemins et qu'il lui a déclaré qu'il demandrait des extras.

M. l'échevin Roy en entendant cette déclaration de Son Honneur le Maire retire sa motion et le rapport reste sur la table.

M. l'échevin Lavery annonce alors que M. le notaire Labrecque, représentant des héritiers Nelson, sur la rue de la Fabrique, lui a déclaré qu'il était prêt à régler à l'amiable la question de l'expropriation.

Son Honneur le Maire dit la même chose concernant la succession Languedoc.

LA QUESTION DU PARRY SOUND

Avant de clore la présente séance, dit Son Honneur le Maire, je désire attirer l'attention du conseil sur un article qui a paru dans le "Chronicle", le 10 février dernier. Dans cet article, le "Chronicle" dit que c'est la faute du conseil, si le chemin de fer du Grand Nord et du Parry Sound n'est pas rendu à Québec, et si à l'avenir le terminus sera à Montréal. Je proteste contre cet écrit malicieux dit Son Honneur le Maire, et je déclare qu'il contient autant de faussetés que de lignes. Je ne crains pas de dire publiquement que la présente administration a fait plus pour le Grand Nord et le Parry Sound que les administrations précédentes.

Voici ce que proposait le comité des finances en janvier 1897 sur motion de M. Paquet appuyé par M. Drouin.

"Que le comité des finances, tout en admettant en principe l'importance et l'utilité qu'aurait pour Québec la construction et la mise en opération des divers tronçons de lignes de chemins de fer, maintenant réunis sous le nom de compagnie du chemin de fer du Grand Nord, d'être reliés avec les lignes de l'Ouest, par le moyen d'un pont sur la rivière Ottawa, entre Grenville et Hawkesbury, et devant former une ligne non interrompue de chemin de fer, partant du port de Parry Sound, et s'étendant à l'Est jusqu'à la cité de Québec, ne croit pas cependant pouvoir recommander au Conseil de soumettre maintenant aux contribuables de Québec le règlement demandé, à l'effet de faire à la dite compagnie du Grand Nord le prêt d'un million de debentures de la cité de Québec de $250.000.

Vu qu'une portion notable de la dite ligne n'a pas encore reçu des gouvernements aucune subvention, notamment pour les 35 milles de chemin à construire entre St-Jérôme et Hawkesbury, partie de chemin qui sera longue et dispendieuse, vu le pont à construire à cet endroit et qu'il est prudent pour le Conseil d'attendre, afin de connaître quelle subvention la dite compagnie recevra des gouvernements pour assurer définitivement le parachèvement de la dite ligne jusqu'à Québec.

Nous avons demandé à la compagnie de nous donner des garanties qu'elle construirait le chemin avec son terminus à Québec, si on lui accordait des subsides, c'est-à-dire l'argent de la cité de Québec.

La compagnie a refusé de nous donner les garanties requises et plus que cela elle nous a déclaré qu'avec ces subsides elle ne pouvait faire les travaux.

Le but de la compagnie du chemin de fer du Grand Nord était d'avoir de l'argent sans même donné une garantie morale.

Je ne suis pas contre le Parry Sound ajoute Son Honneur, au contraire, mais je ne veux pas sacrifier les intérêts de la cité de Québec.

De ce temps-ci on fait courrir les bruits que je travaille pour le Pacifique Canadien et que c'est mon intention de me faire nommer son avocat avec un salaire de $2,000 par année.

Je déclare cette nouvelle des plus fausses et je dis que mon temps et mon énergie seront consacrés aux intérêts de la ville de Québec.

Je ne travaille pas dans les intérêts du Pacifique Canadien au détriment du Grand Tronc et du Parry Sound. Messieurs, à ce sujet je dois vous dire ce qui est arrivé très récemment en cette ville et ce qu'on a voulu faire à vous échevins et à moi le maire de Québec.

Il y a quelque temps, un banquier de cette ville recevait $21,000 destinées à nous acheter et à acheter mon silence.

Voici ce qui est arrivé. Du moment que le banquier eut l'argent en main un des employés du Grand Nord et Parry Sound fut chargé de m'approcher pour sonder le terrain et voir si nous étions à vendre. On m'offrait $10,000 pour garder le silence et laisser le conseil de Québec voter le subside demandé.

La tierce personne chargée des démarches devait toucher $9000 de ce montant si le projet ne réussissait ; dans le cas contraire, elle devait toucher $12,000 immédiatement après que la compagnie aurait eu les subsides pour payer vingt-huit milles de chemin se terminant à St-Jérôme.

L'affaire ayant échoué, car je refusai énergiquement et avec colère ses offres infamants, la tierce personne retourna chez le banquier pour toucher ses $9,000, mais le banquier lui déclara qu'il n'avait plus le sou.

Désappointé, il fit une déposition en cour de police, pour forcer ce banquier a lui donner le montant dû. Ce dernier se voyant pris, consulta son avocat et de l'avis de ce dernier on donna $5,000 à cette personne, lui disant que si elle persistait à réclamer le reste, on la ferait arrêter pour avoir tenté de corrompre le maire de Québec.

Voici MM. les échevins ce qui a été fait, et l'on ose venir dire que je travaille pour mon intérêt personnel et au détriment de Québec.

Messieurs, je suis fiers de votre énergie et je vous félicite de votre conduite lors de ses dégradantes démarches.

Vous vous êtes montrés des hommes honnêtes et maintenant, je dis, que dans le futur, sur cette question je continuerai à tenir la même ligne de conduite que dans le passé.

Que ceux qui critiquent aujourd'hui notre politique sur le Grand Nord et Parry Sound nous disent ce qu'ils pensent de certains promoteurs de cette compagnie.

Ces remarques du premier magistrat de notre ville ont été saluées par de longs applaudissements de tous les échevins et par les galeries.

Le conseil s'est ensuite ajourné à 15 jours.

Petit intermédiaire

Toute la correspondance se rapportant au "Petit Intermédiaire," devra être adressée comme suit : M. LAURENT, BOITE DE POSTE 142, QUEBEC.

QUESTIONS

141.—Je me suis laissé dire qu'il y avait des reliures faites de peau humaine tannée. Est-ce bien le cas ? Pourrait-on me citer des exemples ?
B.

142.—J'ai vu qu'on appelait souvent la République Française Marianne. Pourrait on me donner l'origine de cette appellation ?
FRANCOIS.

143.—Quelle est la formule de la cire à modeler ?
CHARLEC.

144.—Quand il fait en même temps de la pluie et du soleil, on dit que "le diable bat sa femme." Je désirerais savoir : 1o. d'où vient cette expression ; 2o. si elle a des équivalents.
MARTIN.

145.—Qu'est-ce que l'argentaurum ?
PACHOLE.

146.—Où pourrais-je me procurer la chanson intitulée : "Les cinq doigts"?
CORINNE.

147.—A-t-on jamais écrit sur les rues de Québec ? Si oui, quels sont les écrivains qui en ont fait l'histoire?
QUEBECQUOIS.

REPONSES

81.—CURIOSITES POETIQUES.—Je cueille dans un journal français la pièce suivante qui ne manque pas d'intérêt :

Pour arriver jusqu'à la centenaire
Pour l'homme, c'est phénoménal ;
Mais c'est une plus grande veine
Lorsque l'on parle d'un journal.
Chaque matin l'on voit éclore
Un de ces enfants du hasard
Qui, mort, dès la seconde aurore
Prend place sur le corbillard.
A cent ans on dit qu'on radote,
Que la mémoire s'obscurcit,
Que la voix se casse et chevrote,
Que la mâchoire s'éclaircit...
Eh ! eh ! montre à tous qu'il te reste
Bon pied, bon oeil et bonne dent,
Que ta main est encore leste,
Que ton coeur est toujours ardent
On dirait même que la lutte
N'a fait qu'aiguiser ta verdeur ;
Ceux qui spéculent sur ta chute
Doivent maigrir de ta splendeur.
En vain, jaloux de ton grand âge,
Ils te verront d'un mauvais oeil
Grossir encor ton héritage...
C'est toi qui cloueras leur cercueil !
Pour le droit et pour la justice
Montre que tu restes armé,
Toujours prêts à rentrer en lice ;
Quoi pour le faible et l'opprimé
Tu sais affronter la bataille :
Quand un malheureux crie : "A moi !"
Défends d'estoc et de taille...
Marche ! la victoire est à toi !
Vous qui, toujours infatigables,
Sans cesse écrivez, rédacteurs :—
A votre poste inébranlables,
Prote, caissier, compositeurs ;—
Vous qui tous aimez à nous lire :—
Laissez-moi formuler ce voeu :
"Puissions-nous encore nous redire,
Dans cent ans, un nouvel adieu !"
A peine ceux-ci s'en émeuvent ;
Ils reculent pour revenir.
Et de nouveau les cailloux pleuvent ;
Comment cela va-t-il finir ?
Petit Pierre leur fait la chasse,
Toujours les cailloux à la main ;
Mais à ce combat le temps passe
Et l'enfant sort de son chemin.
Voilà qu'au milieu de sa course
Un coup de sifflet tout-à-coup
L'arrête.. La seule ressource :
Prendre ses jambes à son cou,
Et revenir tout hors d'haleine,
Il a bientôt pris son parti...
Il arrive... inutile peine...
Déjà le train est reparti.
Dans cette triste conjoncture,
Pierrot, d'un air peu décidé,
Vient conter sa mésaventure,
En grand danger d'être grondé.
A sa mère, fondant en larmes,
Sanglotant de nombreux hoquets,
Il raconte ses hauts faits d'armes
Contre ses amis les roquets.
"Mon enfant, répondit sa mère,
"Il faut—cesse de larmoyer,
"Quand on a du chemin à faire,
"Laisser les roquets aboyer."

130. ORIGINE DU MOT YANKEE.—C'est à tort que l'on désigne, en bloc, sous le nom de Yankees, les neveux de l'oncle Sam. Le mot "Yankee" ne doit s'appliquer qu'aux habitants d'une petite partie des Etats-Unis, la Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire les Etats du Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode-Island et Connecticut. Le nom en question fut donné originairement par les Indiens qui estropiaient la désignation "English" dont ils faisaient "Yengesse", par corruption "Yankee". Mais cette appellation ne se généralisa jamais.
F. A. STEENACKERS.

131. TIRER LE DIABLE PAR LA QUEUE.—On doit chercher la raison et l'origine de ce dicton en prenant pour point de départ un proverbe antérieur qui nous apprend que "diable", c'est-à-dire que le malheur personnel personnifié dans l'être infernal, "est souvent à la porte d'un pauvre homme." Ce proverbe a fait supposer entre le diable et le pauvre homme une lutte dans laquelle celui-ci, n'osant attaquer de front son adversaire, sans doute à cause des cornes et des griffes, le saisit par derrière afin de l'éloigner de son logis ; et l'inutilité de ses efforts a été rendue par une métaphore empruntée de ces bêtes récalcitrantes qui s'obstinent à avancer au lieu de reculer quand on les tire par la queue.. Le mitron qui tire le diable par la queue est un symbole de la lutte incessante de l'homme contre le malheur, et du travail opiniâtre auquel il est condamné pour se procurer de quoi vivre. On connaît cette phrase originale que Victor Hugo, dans "Lucrèce Borghia," a mise dans la bouche de Gubetta : "Il faut que la queue du diable lui soit soudée, chevillée et vissée à l'échine d'une manière bien triomphante, qu'elle résiste à l'innombrable multitude de gens qui la tirent perpétuellement !"—
PAUL DECOUTURES.

140. ALMANACHS DE QUEBEC.—La seule collection complète des "Almanachs de Neilson" est celle que possède le Dr Hubert Neilson, de Kingston. La bibliothèque de la Législature, celle de l'Université Laval, et M. Philéas Gagnon en ont des collections passablement complètes.

121. ENSEIGNES ORIGINALES.—Simple écriteau, copié à la devanture d'un chapelier ;

JE DEMANDE 100,000 TETES
et au-dessous, en petits caractères :
A COIFFER

122. OPINIONS SUR LE CORSET.—Règle générale, et cette règle ne comporte que de très rares exceptions, tous les médecins sont opposés au corset. Il provoque, disent-ils, des cancers, des troubles digestifs et une foule d'autres perturbations dans le système.
MEDICO.

132. NOMS DE VILLES ; GENRE.—Cette question a été étudiée plusieurs fois déjà, et les avis sont très partagés sur la manière de la résoudre. En effet, les géographes et les grammairiens français sont muets à ce sujet et les exemples tirés de nos meilleurs écrivains ne s'accordent nullement entre eux. A défaut de règle fixe on a proposé l'emploi exclusif du masculin, ce qui ne cadre guère avec certains noms, comme Laprairie, Lavaltrie, LaRochelle. D'autres considèrent le féminin comme seul possible, le mot "ville" étant toujours sous-entendu ; nous trouvons alors de nouvelles anomalies, comme Sault-au-Récollet ou le Havre. Une troisième opinion veut qu'on se serve du genre qu'avaient les noms dans la langue d'où ils nous sont venus ; mais alors quel genre appliquerons-nous avec substantifs neutres ? Le genre des noms de villes, réplique une quatrième dit, doit être celui qui est appelé par la terminaison du mot, par sa désinence, par analogie avec les rimes masculines et les rimes féminines de la poésie. Mais alors, nous retrouvons encore féminins le Hâvre et la Caire. Il faudrait pouvoir amalgamer toutes ces bonnes raisons et en tirer une règle, qui n'aurait que plus de force, comportant beaucoup d'exceptions. Voici une formule proposée par un journal français, et qui pourrait peut-être satisfaire les moins irréductibles : "Les noms propres de lieux sont masculins, à moins qu'ils ne soient accompagnés de l'article "la" ou du mot "ville." Nous l'indiquons comme cinquième proposition et nous laissons le choix.—
CHERCHEUR.

PETITE POSTE

J. B. A. RICHARD, Québec.—Vous pourrez vous procurer très probablement le "Cyclorama Universel" chez M. Filteau, libraire, rue Buade. Il n'y a aucun doute, s'il ne l'a pas en magasin, qu'il se fera un plaisir de vous procurer le volume que vous désirez avoir.

J. H., St-Charles de Caplan.—Vous trouverez les renseignements que vous demandez sur votre famille dans le "Dictionnaire Généalogique" de l'abbé Tanguay.

MARIE-ROSE, Lambton.—Je ne puis pas publier votre question, elle a un intérêt trop personnel.

CORROYEUR, St-Sauveur de Québec.—Je puis vous recommander comme étant très pratique, un ouvrage publié récemment aux Etats-Unis, par un M. Davis, et intitulé : "The Manufacture of Leather." C'est un ouvrage considérable, profusément illustré ; il se vend $7.50 aux Etats-Unis. Les droits sur les livres sont de 10 p. c.

NOTE.—J'ai reçu d'une amoureuse dédaignée une embarrassante question. Cette pauvre enfant me demande tout bonnement quels moyens elle doit employer pour se faire aimer de celui qu'elle aime. Est-ce que je sais cela, moi. Cependant, comme je voulais obliger ma correspondante et faire preuve d'érudition en matière d'amourettes, je me suis adressé à plusieurs de mes amis. Tous, à l'exception d'un seul, m'ont fait la même réponse, c'est-à-dire qu'en entendant ma question ils ont ouvert la bouche grande comme cela, et ils l'auraient encore ouverte, si je n'étais parti d'un formidable éclat de rire. Quant à la réponse que j'ai reçue, la voici dans toute sa suavité : Conseille à ton amie, m'a dit un farceur, de manger de l'ail matin, midi et soir.

PILULES du Dr CHASE
POUR LES
ROGNONS et le FOIE

M. J. H. BEEMER, agent pour le C. P. R., à Wingham, Ont., dit qu'il a souffert de dyspepsie, des rognons et du foie pendant plus de trois ans. Il a pris les Pilules du Dr Chase, qui l'ont guéri et maintenant il les recommandent aux autres.

Henry Moore, de Pickering, Ont., dit que pour la constipation, les troubles de l'estomac, etc., il n'a jamais trouvé aucun médecin capable de rivalisé avec les Pilules du Dr Chase. Il a souffert pendant plusieurs années, a essayé plusieurs remèdes, mais aucun n'a pu le soulager comme les Pilules du Dr Chase.

Une Pilule par Dose

Vendues et Recommandées par tous les Marchands.

25 CTS LA BOITE

Vendues par Brunet & Cie, Québec.

A louer

Un magnifique magasin situé au No. 286, rue St-Jean. Pour plus amples détails, s'adresser à M. Demers, bureau de "l'Evénement" ou au No 288, rue St-Jean.

SIR J. A. CHAPLEAU

Commentaires des journaux

SUR L'ENTREVUE DE L'EX-LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Ce qu'en disent le "Courrier du Canada" la "Gazette" et la "Presse"

Voici en quels termes notre confrère du "Courrier du Canada" a commenté l'entrevue de sir J. A. Chapleau :

Nous avons reproduit, l'"interview" que sir Adolphe Chapleau a eue avec un reporter de la "Presse."

Cette reproduction, que nous devions donner pour l'information de nos lecteurs, nous commande quelques observations que nous allons faire aussi brèves que possible.

Sir Adolpre Chapleau parle de la fameuse lettre qui a fait tant de bruit, de sa lettre à M. Tarte, dont des fragments on paru dans les journaux et ont produit une si vive et une si naturelle émotion. Et il l'apprécie comme suit : "C'était une causerie familière, sur le ton de la plaisanterie, et en réponse à une lettre du même genre."

Certes il est difficile de discuter sur un document dont le texte n'est pas devant le public. Mais enfin, il y a des faits acquis : une lettre a été écrite par M. Chapleau à M. Tarte ; des fragments de cette lettre sont tombés dans la presse ; l'authenticité de ces fragments n'a pas été niée et sir Adolphe est trop intelligent pour ne pas reconnaître lui-même que leur portée n'est point banale. Causerie familière, plaisanterie ! nous entendons bien ces expressions, et ne désirons pas bannir la gaieté du commerce épistolaire. Mais de lieutenant-gouverneur à ministre fédéral, surtout quand ce ministre est un Tarte, il y a de soi-disant plaisanteries qui ne prêtent point du tout à rire, qui font réfléchir au contraire, qui infligent des blessures rétrospectives, et causent de douloureuses impressions. Nous affirmons qu'à Québec et à Ottawa il y a actuellement des hommes publics honorables, loyaux et sincères, qui ont le droit de ne pas trouver plaisants les propos échangés, les projets indiqués dans les passages rendu publics de la lettre fameuse.

Ces passages sont-ils des faux ? Alors, qu'on nous le dise ? Que l'on ne se drape pas dans une dignité mal entendue et mal venue, pour déclarer : cette lettre a été volée, nous refusons de nous occuper des lambeaux qui en sont publiés. Eh ! mon Dieu, nous savons bien que le vol de cette lettre est un acte blâmable. Ce n'est pas la faute de sir Adolphe, ni de M. Tarte, ni notre faute à nous si cet acte a été commis. Mais il a été commis. Des fragments importants de la lettre courent le monde. Ils sont de nature à faire du mal, un mal peut-être irréparable. Si d'un mot on peut tout arrêter, il n'y a pas de dignité qui puisse excuser le silence. Et, d'un autre côté, si les fragments sont authentiques et qu'on ne puisse les nier, alors on ne doit pas s'étonner de l'émotion pénible qui en est le résultat, et de l'amertume ressentie par tels et tels hommes publics à la suite de ces constatations posthumes.

Nous en avons assez dit pour faire comprendre que nous n'admettons pas du tout le bien fondé de l'indignation manifestée par sir Adolphe contre sir Charles. Il ne faut point changer les rôles. Sir Charles a parlé de la lettre. Mais tout le monde en parle depuis deux mois ! Il a donné carrière à la pénible impression qu'il éprouve. Mais n'en avait-il pas le droit ? Des propos de la plus haute gravité, blessants pour bien du monde et pour lui spécialement, attribués à un homme d'une situation éminente, traînent les journaux sans un mot de répudiation, et il n'aurait pas le droit de s'en émouvoir !

Passons à une autre partie de l'interview.

Sir Adolphe dit qu'il n'est pas favorable à une coalition, mais à une concentration de toutes les forces libérales-conservatrices. Ici encore nous avons le regret de ne pas concourir dans son sentiment. Concentration libérale-conservatrice, qu'est-ce à dire ? Sortons du vague des expressions et entrons dans la réalité des choses. S'agit-il de fusionner les libéraux avec les conservateurs ? de réaliser ce miracle ; un seul parti dans notre système parlementaire ; tout le monde au pouvoir et personne dans l'opposition ? Non, sans doute. S'agit-il d'unir quelques conservateurs avec quelques libéraux ? Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle.

Et ces hommes de gouvernement, qui sont-ils ? Tarte, le hideux Tarte, est-il un de ces Richelieus ?

Nous aussi, nous sommes pour la concentration, mais pas pour la concentration avec les libéraux, avec des hommes comme Laurier, qui a manqué à toutes ses promesses, et qui a volé le pouvoir en mentant bassement à la province de Québec. Nous sommes pour la concentration de toutes les forces conservatrices, afin de préparer le triomphe des vrais principes constitutionnels, économiques et sociaux, à l'heure fixée par la Providence. Ces mixtures libérales-conservatrices ne nous disent rien qui vaille. Au moment actuel, plus que jamais, il y a des divergences profondes entre les partis. Sur plusieurs graves questions, les vrais conservateurs sont aux antipodes des libéraux. A aucune époque de notre histoire une fusion libérale-conservatrice n'a été plus impossible.

Et ici profitons de l'occasion pour dire toute notre pensée. Il n'y a rien de si irrationnel, dans notre opinion que cette appellation de libéral-conservateur, dont un si grand nombre de nos amis n'ont pas encore perdu l'habitude de s'affubler. Voyons, sommes-nous libéraux ou conservateurs ? Si nos principes sont libéraux allons dans le camp libéral. Si nos principes sont conservateurs, restons dans les rangs de la vieille armée conservatrice. Mais ne prétendons pas professer à la fois l'un et l'autre "Credo." Nous savons bien que cette expression vient de l'alliance formée en 1854. Mais le temps a marché depuis lors, et il nous semble que depuis 1854 la logique des événements et de la langue ont fait un contre-sens de ce titre composite. Que les hommes d'Etat anglais le conservent, cela ne nous surprend pas ; la langue anglaise souffre mieux que la nôtre ces bizarreries. Mais notre langue française si limpide, si claire et si philosophique, gémit d'un tel accouplement. Pour nous, nous sommes conservateur et pas du tout libéral. Nous ne sommes donc en aucune façon libéral-conservateur et nous n'en appartenons pas moins par toutes nos traditions au parti de Lafontaine, de Morin, de Taché et de Cartier.

Les conservateurs, ceux de cette province surtout, ne sont certainement pas prêts à se déclarer partisans des doctrines libérales. Alors pourquoi s'appeler libéraux ? Il ne faut pas se laisser prendre au mirage des mots. Nous sommes partisan de la liberté religieuse et de la liberté politique, dans leur plus large et leur plus chrétienne acception. Mais nous sommes résolument hostile au libéralisme dans toutes ses nuances. Le libéralisme est souvent le plus cruel et le plus perfide ennemi de la liberté. Le mot conservateur, à nos yeux, signifie : progrès éclairé par la tradition, et liberté protégée contre la licence. Il nous semble qu'un tel programme doit satisfaire toutes les plus hautes aspirations d'un coeur de citoyen.

Mais cette digression nous a entraîné trop loin ; et nous devons remettre à demain quelques observations additionnelles relatives à l'attitude de sir Adolphe Chapleau au moment des élections du mois de juin 1896.

* * *

Sir Adolphe Chapleau a dit dans son interview avec un reporter de la "Presse" qu'en 1892 il n'est pas entré dans le cabinet formé par sir John Thompson, et qu'il s'est retiré à Spencer-Wood, parce quil ne pouvait obtenir le règlement de la question des écoles, promis par lui à Mgr Taché.

Qu'il nous permette de lui faire observer que sa mémoire le trahit. En décembre 1892, lorsque sir John Thompson est devenu premier-ministre et a ouvert à sir Adolphe la retraite de Spencer-Wood, la question des écoles était déjà entrée, avec l'assentiment ministériel de M. Chapleau, dans la phase des appels et des plaidoiries devant le conseil privé canadien, qui s'est terminée par le "remedial order" et la présentation d'une législation remédiatrice. On trouve sur ce sujet, dans les documents publics, le rapport d'un sous-comité du conseil privé fédéral annexé à un ordre-en-conseil du 29 décembre 1892, et ce rapport est signé par sir John Thompson, MM. Bowell, Daly et Chapleau. Ce fut le dernier acte officiel de celui-ci.

Ce n'est pas ici le moment de faire l'historique de la question scolaire, de 1892 à 1896. Et nous arrivons immédiatement à la déclaration de sir Adolphe Chapleau au sujet de son refus d'entrer dans le cabinet Tupper au mois d'avril de cette dernière année.

Voici comment s'exprime sir Adolphe :

"Quand sir Charles Tupper m'invita à faire parti de son cabinet,—malgré l'estime personnelle que j'avais pour ce vétéran de nos luttes politiques—je ne crus pas qu'un parti aussi divisé, un état major en partie hostile et une opinion publique aussi irritée, offrissent des garanties suffisantes pour le rachat de ma parole. J'avais précédemment dans une entrevue à l'hôtel Windsor, au mois de février, prévenu sir Charles Tupper que je mettrais pour condition absolue de mon concours aux élections, la passation du bill réparateur, alors devant la chambre. Sir Charles m'assura qu'il était sûr du succès définitif de sa mesure. La condition n'ayant pas été remplie, j'étais libéré de tous engagements. J'ai dit tout cela bien distinctement dans ma lettre de refus à l'offre de Sir Charles Tupper et je me suis tenu à l'écart."

Eh bien, franchement, nous ne croyons pas que, dans cet exposé de faits, sir Charles Tupper joue le mauvais rôle aux yeux de la postérité. Voici un vieillard de 74 ans, anglais et protestant, qui se jette dans une lutte formidable pour faire triompher la cause d'une minorité catholique et française ! Il demande au chef d'une province catholique et française l'appui de son éloquence et de son prestige incontestés pour enlever l'électorat dans un suprême effort et faire triompher la justice et le droit. Ce chef refuse ; il refuse parce qu'il y a dans la lutte des difficultés et deshasards ; il refuse parce que la victoire n'est pas certaine. Il reste sous sa tente, pendant que le vieux lutteur parcourt la Confédération de l'Atlantique au Pacifique, se prodigue de toutes parts, accomplit un travail de géant, et force à l'admiration jusqu'à ses adversaires.

Sans doute sir Adolphe n'était pas obligé de suivre ce glorieux exemple. Il avait strictement le droit de demeurer spectateur de la mêlée, sous les ombrages de Spencer-Wood, pendant que nous nous battions pour la justice. Mais bien des gens avaient rêvé pour lui un rôle plus héroïque. Au printemps de 1896 l'existence des écoles catholiques au Manitoba était le grand enjeu de la bataille électorale, et cette cause était une cause sacrée. Pour la faire triompher bien des sacrifices ont été faits, bien des légitimes ressentiments, ont été oubliés, bien des griefs ont été mis de côté, bien des considérations personnelles ont été écartées. Arrière l'intérêt, les divisions, les souvenirs amers, les ambitions même légitimes, quand il s'agit de la foi et de la liberté d'un peuple !

Nous étions de ceux qui espéraient que M. Chapleau serait ému par ces considérations au mois de mai 1896. Si le dévouement l'eut emporté chez lui sur la prudence, il eut eu derrière lui tout le parti conservateur, comme dans les meilleurs jours de notre histoire politique. Tous, nous étions décidés à l'appuyer, à le suivre sur le champ de bataille, à nous rallier autour de lui et des autres ministres bas-canadiens, dans un élan désespéré vers la victoire.

Il aurait été vaincu avec nous, sans doute, mais vaincu glorieusement, vaincu pour une cause sainte, et cette noble défaite lui aurait mis au front une auréole devant laquelle se serait inclinée l'histoire, et qui aurait été pour lui le gage des revanches futures.

Sir Adolphe a préféré un autre rôle et un autre avenir. Nous l'avons regretté du fond du coeur, et nous savons que ce regret a été partagé par bien des patriotes sincères.

Quant à sir Charles Tupper, il s'est acquis en 1896 un titre impérissable à notre gratitude et à notre dévouement. Les conservateurs bas-canadiens seraient des misérables s'ils ne montraient pas la plus inébranlable loyauté à l'homme public qui a moins aimé son repos que son devoir, et qui a bravé le fanatisme de ses propres partisans pour faire triompher notre cause. Nous aimons donc à le proclamer plus hautement que jamais en ce moment : sir Charles Tupper, dans la politique fédérale, est notre leader et notre chef.

C'est avec beaucoup de répugnance que nous sommes entré dans ces commentaires au sujet de l'interview de sir Adolphe. Mais il nous a paru que de franches explications étaient dans l'intérêt de la cause conservatrice, après les déclarations si importantes et si graves de l'homme public considérable qui vient de quitter Spencer-Wood.

* * *

De son côté, la "Gazette" a terminé son analyse par les réflexions suivantes :

"Sir Adolpre paraît avoir eu une perception lucide de l'état de l'opinion publique que celle de la plupart des chefs du parti conservateur. Ses déclarations rehausseront aux yeux du public sa réputation de clairvoyance politique, car il a évité de partager la défaite de ses anciens collègues MM. Desjardins, Angers et Taillon qui risquèrent tout et perdirent tout dans le conflit, seront cependant plus honorés par la minorité de leurs coreligionnaires qui désiraient, pour l'amour de la justice et de leur foi, voir leurs compatriotes du Manitoba réintégrés dans leurs droits."

* * *

A cela, la "Presse" répondit :

"Nous applaudissons de tout coeur aux éloges que décerne notre confrère à MM. Desjardins, Angers et Taillon ; ils ont fait preuve, en cette circonstance, du plus noble désintéressement et du plus ardent patriotisme. La "Presse" leur a apporté son concours le plus actif et le plus empressé, sans cependant se faire illusion sur les résultats probables de la victoire de sir Charles Tupper.

Les déclarations de MM. Foster, Haggart, Macdonald, Peter White, etc., sans compter celles des dissidents de la session précédente, laissaient malheureusement trop prévoir que si sir Charles Tupper avait proposé une législation réparatrice, une nouvelle révolte, semblable à celle du mois de janvier, eût éclaté dans le sein du cabinet et sir Charles eût été dans une situation difficile pour résister aux prétentions des séditieux, étant donné la part qu'il avait prise à la première révolte.

Sir Adolphe Chapleau n'était pas dans la même position que MM. Desjardins, Angers et Taillon ; il avait déjà joué son va-tout sur cette même question et, n'ayant pu faire prévaloir ses vues, il s'était retiré du ministère ; il eût été à la fois aveugle et imprudent de jouer sa dernière carte et de fermer la porte à toute revendication future en laissant ruiner le prestige qu'il avait conservé, au profit d'alliés toujours prêts à nous exploiter et toujours absents quand nous avons besoin de leur concours.

Ce ne sont pas les conservateurs canadiens-français qui ont divisé le parti, ce sont nos alliés d'Ontario que nous avons maintenus au pouvoir pendant vingt ans et qui nous ont fait défaut à la première occasion. Ce sont eux qui, par leur égoïsme et leur manque de sens politique, ont ruiné l'ancienne organisation de Cartier-Macdonald et ceux de nos hommes publics qui ont vu clair dans leur jeu et qui leur ont refusé leur confiance ne sont pas à blâmer.

Notice bibliographique

Vient de paraître "L'Escalade de Genève," par Charles Buet, 1 vol. in-12. Prix : 3 francs. (Téqui, libraire-éditeur, 33, rue du Cherche-Midi, Paris).

Cet ouvrage est le récit émouvant de l'entreprise célèbre faite en 1602 par les catholiques pour surprendre Genève, cette place forte du calvinisme située aux portes même de la France et de l'Italie, et que les calvinistes appelaient eux-mêmes avec orgueil le "Rome du protestantisme."

Le récit de cette aventure, à la fois guerrière et religieuse, puisqu'il s'agissait d'une guerre de religion, est dramatique et plein d'intérêt pour des catholiques ; ils en voient avec joie l'idée et le plan, ils en suivent avec intérêt la marche et l'évolution. Ils font des voeux pour les intrépides soldats de la bonne cause. Ils s'intéressent de tout leur coeur au succès, et enfin quand celui-ci, après tant d'espérances vaines, fait défaut, ils font comme doit faire tout bon chrétien, ils admirent et révèrent les desseins impénétrables du Ciel qui donne parfois la victoire à ses ennemis, mais pour les punir. Victoire malheureuse en effet, car pour un vain triomphe momentané ici-bas, ils perdent en réalité une couronne sans fin là-haut.

C'est en ce sens qu'il est des victoires pires que des défaites et, par contre, des défaites plus heureuses que des victoires. La Belgique s'était révoltée contre Philippe II aussi bien que la Hollande ; et pour la même cause, celle de religion ou plutôt d'irréligion. La Belgique, soumise par les armes, dut rentrer dans l'obéissance et la vraie religion, et combien ne s'en applaudit-elle pas aujourd'hui ? Ainsi ferait Genève si elle eût eu le même bonheur. Mais Dieu ne le voulut pas, lui aussi a ses desseins qui ne sont pas les nôtres.

Ajoutons que le récit de cette aventure glorieuse, malgré l'insuccès, est fait par un écrivain mieux qualifié que personne pour cette oeuvre. M. Charles Buet, dont la littérature catholique pleure la perte récente. Enfant du pays, puisqu'il était de Savoie, le connaissant à fond, l'aimant de même, de plus catholique éprouvé, il a mis tout son coeur et toute son âme dans ce récit. C'est assez dire quel en est l'esprit, quel en est l'intérêt et quel en est le fruit.

10cts. la boite

Combien de personnes se lèvent le matin mal à l'aise, étourdies, n'ayant point d'appétit ; elles ne comprennent pas d'où viennent ces indispositions. Prenez donc une fois la Purgation du jour de J. B. Morin et vous verrez quel bien vous éprouverez. 10 cents la boîte.

Dépôt général chez J. B. Morin, 325½ rue St-Joseph, St-Roch.

Au patinoir miroir

Dimanche après-midi et soir, on pourra s'amuser à bon marché. Les dames propriétaires de patins seront admises gratis, spectateurs, 5cts.

Grande soirée dansante, lundi, 14 février, carte d'amission à la porte de la salle.

Les canadiens aux Etats-Unis

Bal de la société St-Jean-Baptiste de Boston

Lundi dernier avait lieu le 10ème bal annuel de la société St-Jean-Baptiste de cette ville.

Malgré l'affreuse tempête, qui sévissait au dehors, l'élite de la société canadienne-française s'y était donné rendez-vous et le bal a été un véritable succès.

La plus franche gaieté n'a cessé de régner pendant toute la soirée ; c'était bien comme dans toutes ces réunions canadiennes où l'on s'amuse toujours.

La salle avait été richement décorée ; la musique était superbe ; le dîner succulent, en un mot rien ne manquait à la fête.

Les danses étaient dirigées par M. Louis J. Jobin, assisté de MM. Albert Benoit, Jos. Robitaille, Albert Bousquet, Alphonse Hogue, Alphonse Verdon, S. Girard, E. Foisy, U. P. Dalpé, C. U. Caouette, E. T. Trépanier.

La grande marche était conduite par le président de la société, M. E. M. Poitevin, et Mme E. M. Poitevin, le secrétaire, M. Louis, J. Jobin et Mlle Emma Ruel, les représentants des sociétés irlandaises, anglaises et écossaises, les représentants des sociétés St-Jean-Baptiste de Lynn et de Quincy.

Remarqués aussi dans la marche : M. et Mme Penny, M. et Mme Brochu, Mlle Mabel Brochu, Mlles Emma, Marie et Eugénie Jobin, Mlle Florence Bédard, Mlle Emma Boudrot, Mlle Serres, M. et Mme Case, MM. Théo. Jobin, François Fontaine, Emilien LaRue, Robert Wyse, Philippe Côté,

Communiqué.

REMINGTON
TYPEWRITERS.
Aussi machines à écrire d'occasion, des autres manufactures. Agents actifs demandés.
SPACKMAN & ARCHBALD,
119, RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL.

2,000
VERGES DE
TAPIS
lancés sur le marché pour être vendus
AU PRIX COUTANT

Par suite d'une erreur, une maison anglaise nous ayant envoyée 4,000 verges de Tapis au lieu de 2,000 nous en vendrons une moitié au prix coûtant pour le compte des fabricants.

Nous avons aussi 800 vgs de prélarts en douane que nous vendrons aussi au prix coûtant, aussitôt que nous aurons reçu l'ordre d'Angleterre par le retour de la malle, dans une quinzaine.

P. J. COTE
RUE BUADE VIS-A-VIS LA BASILIQUE

Le cri general après les Inventaires....

Grande Vente a Reduction ! Achat de Stock !
Balayage ! Vente a Bon Marche !

Tous ces grands mots ne sont que des appels pour abuser la confiance des acheteurs pour se débarrasser de quelques coupons et vieilles marchandises vendues au prix ordinaire, ce n'est pas cela qu'on vient vous offrir, mais la

Balance de $10,000 de Marchandises du Fonds de Banqueroute Pouliot & Pagé
(LA MAISON BLANCHE)

Remarquez bien que nous ne jettons pas de poudre aux yeux du public par de fausses promesses, il est reconnu que nous sommes le seul magasin où il se liquide sans réserve tout un stock de marchandises pour la raison que nous avons le magasin que pour quelques temps et nous garantissons vous donner n'importe quelles marchandises pour la moitié du prix que vous pouvez l'acheter ailleurs, et voici la preuve qui est bien simple, ce que tous les marchands paie $1.00 nous l'avons payé 51c, c'est pourquoi nous avons égard à aucune marchandise, tout se vend toujours à la moitié du prix.

Spécial pour MARDI, le 15 FEVRIER COURANT, Grande Ouverture à 9½ hrs de la Balance des différents lots qui suivent

1 lot Bas laine Noir	30c	pour	10c
1 " Laine Couleur	10c	"	2½
1 " Gants de Suède	40c	"	15c
1 " Dentelle	3, 4c	"	8c doz
1 " Corsets D. et A.	$1.00	"	49c
1 " Cravates	30 et 40	"	7½
1 " Gants Kid	$1.00	"	39c
1 " Serge Noire	$1.75	"	69c
1 " Tweed Couleur	50c	"	15c
1 " Etoffe (Frieze)	75c	pour	29c
1 " Flanelle Couleur	15c	"	8c
1 " Rideaux à la paire	$1.25	"	49c
1 " Ruban fantaisie	30c	"	7½
1 " Serge à Robe double	35c	"	12½
1 " Soie fantaisie	75c	"	19c
1 " Etoffe à costume	45c	"	11c
1 " Boas en plumes	$1.50	"	48c
1 " Plumats à chapeaux	40c à $1.00	"	5c
1 " Tapis ciré à table	25c	pour	13½
1 " Moscou Noir	$2.00	"	68
1 " Crêpons couleur	25c	"	5c
1 " Manchons	$2.50	"	97c
1 " Pardessus (Beaver)	$10.00	"	$3.99
1 " Flanellette		"	2½
Balance coton jaune		"	2c
" Shirting		"	3c
Peau Soie noir	$1.25	"	59c

Ne soyez pas en retard, nous n'aurons pas assez de Marchandises pour satisfaire toute la foule d'acheteurs

LA MAISON BLANCHE, 123 rue St-Joseph
—(PAR T. BELAND)—

HONNEUR AU MERITE

Liste des instituteurs et institutrices

Qui ont obtenu des gratifications

Pours leurs succès dans l'enseignement en 1896-97

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. PREMONT

90 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, $225.

Mlle Marie Drouin, L'Ange-Gardien, $35 ; Mlle Joséphine Gravel, Château-Richer, $30 ; Mlle Eliza Turcotte, Saint Jean, $30 ; M. Jos. Ed. Boily, Sainte Famille, $20 ; M. Toussaint Simard, Saint Jean-Baptiste de Québec, $20 ; M. Zéphirin Bergeron, Saint Jean-Baptiste de Québec, $20 ; M. Maxime Côté, Saint-Sauveur de Québec, vingt piastres ; Mlle Henriette Guay, Saint-Pierre, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. CELESTIN BOUCHARD

158 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $395.

M. François Turgeon, Saint Gervais, Bellechasse, $45 ; Mlle Hermine Tanguay, Saint Gervais, Bellechasse, $30 ; M. C. P. Gagnon, Saint Michel, Bellechasse, $30 ; Mlle Adéline Biais, Saint Valier, Bellechasse, $30 ; Mlle Philomène Côté, Beaumont, Bellechasse, $30 ; Mme M. Henriette L'Espérance, Saint Pierre, Montmagny, $30 ; Mlle Emélie Boivin, St François, Montmagny, $30 ; Mlle Rosalie Côté, St Thomas, Montmagny, $30 ; M. Albert Guimond, St Valier, Bellechasse, $20 ; Mlle Valéda Labrecque, St Gervais, Bellechasse, $20 ; Mlle Hélène Beaudoin, St Cajétan d'Armagh, Bellechasse, $20 ; Mlle Aurélie Chabot, St Nérée, Bellechasse, $20 ; Mlle Eugénie Morissette, Notre-Dame de Buckland, Bellechasse, $20 ; Mlle Mary Larochelle, Berthier, Montmagny, $20 ; Mlle Alice Vézina, Cap St Ignace, Montmagny, $20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. Z. DUBEAU

169 écoles sous contrôle. —Somme à distribuer, $ 422.50.

Mlle M. J. Joséphine Gaudreau, St Pascal $ 32.50 ; Mlle Eugénie Michaud, Saint Pacôme, $ 30.00 ; Mlle Amanda Labé, L'Islet, $ 30.00 ; Mlle Joséphine Harton, Saint Cyrille, $30-00 ; Mlle Honorine Desjardins, Saint Pascal, $ 30.00 ; Mlle Eva Blanchette Saint Philippe de Néri, $30.00 ; Mlle Aglaé Sirois, Saint André, $ 30.00 ; Mlle Isola Richard, Saint Cyrille, $ 30.00 ; Mlle Angélina Pelletier, Sainte Hélène $ 20 00 : Mlle Hermine Boucher, Rivière Ouelle, $ 20.00 ; Mlle Alice Alice Déchêne, Ste Hélène $20-00 ; Mlle Anna Hudon Rivière Ouelle $20.00 ; Mlle Clara Bourgault, Ste Anne de la Pocatière, $ 20.00 ; Mlle Adéline Dulac, St Marcel, $ 20.00 ; Mlle Ernestine Caron, St Roch des Aulnais, $ 20.00 ; Mlle M. L. Lavoie, St Bruno, $ 20.00.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. THEOPHILE BEAULIEU

163 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $407.50.

M. J. B. R. Fortin, Trois-Pistoles, arr, No 3, $37.50 ; Mlle Marie Côte, Ile Verte arr. 2, $30.00 ; Mlle Maria Marquis, Saint-Alexandre, arr. 1, $30 ; Mlle Rose Roy, Fraserville, arr. est, $30 ; Mlle Célanire Parent, Fraserville, arr. ouest, $30 ; Mlle Ada Fournier, Saint-Simon, arr. 1, $30 ; Mlle Alice Gagné, Saint-Louis de Ha! Ha ! arr. 1, $30 ; Mlle Arthémise Michaud, Rivière du Loup, arr. 8, $30 ; Mlle Agathe Labrie, Saint-Louis de Ha ! Ha ! arr. 3, $20 ; Mlle Dorilda Boucher, Saint Alexandre, arr. 8, $20 ; Mme Aurélie Morest, Saint-Mathieu, arr. 1, $20 ; Mlle Emilie Gaudin, Saint-Epiphanie, arr. 4, $20 ; Mlle Alphonsine Beaulieu, Ile Verte, arr. 11, $20 ; Mlle Marie-Blanche Dionne, Notre-Dame du Portage, arr. 1. $20 ; Mlle Azilda Viel, Notre-Dame du Portage, arr. 4, $20 ; Mme Desneiges Fortin, Saint-Benoit Abbé, $20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. D. BEGIN

153 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $382.50.

Mlle Marie Roy, Saint-Fabien $32.-50 ; Mlle Marie Justine Déchêne, Bic, $30 ; Mlle Emma Isabelle, Bic, $30 ; Mlle Eugénie Turcotte, Saint-Octave $30 ; Mlle Anna Levasseur, Saint-Octave, $30 ; Mlle Alvine Quimper, Saint-Ulric, $30 ; Mlle Abertine Mercier, Matane, $30 ; Mlle Marie Célanire Langlais, Saint-Ulric, $30 ; Mlle Georgiana Langlais, Rimouski, $20 ; Mlle Ernestine Rioux, Saint-Fabien, $20 ; Mlle Marie-Louise Mercier, Cedar Hall, $20 ; Mlle Virginie Verrault, Saint Damase, $20 ; Mlle Marie Anna Lebel, Sandy-Bay, $20 ; Mlle Amanda Dégagné, Capucins, $20 ; Mlle Marie Audet, Saint-Fabien, $20.

DISTRICT D'INSPECTIGN DE M. L. A. Guay

142 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, $ 355.00.

M. Omer Pagé, St Louis de Lotbinière, $ 35 ; Mlle Delvina Garneau, Ste Julie de Somerset, $ 30 ; Mlle Léontine Boisvert, Village Deschaillons $ 30 ; Mlle Malvina Deschênes, Ste Anastasie de Nelson, $ 30 ; Mlle M. Arthémise Gagné, Ste Anastasie de Nelson, $ 30 ; Mlle Eléonore Proulx, Ste Agathe, $ 20 ; Mlle Belzémire Laliberté, Ste Croix, $ 30 ; Mlle Antoinette Plaisance, Ste Julie de Somerset, $ 20 ; Mlle Hortense Bélanger, St Louis de Lotbinière, 20. piastres ; Mlle Valérie Lord, Plessisville, $ 20 ; Mlle Octavie Beaudet, Sainte Emélie $ 20 ; Mlle Lizzie Keenan, St Patrice de Beaurivage, $30 ; Mlle M. R. de Lima Routhier, St Sylvestre, $ 20 ; Mlle Luce Nadeau ,Sainte Philomène de Fortierville, $ 20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. DAVID LEFEBVRE

152 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer $380.

M. Camille Dostaler, village Champlain, $40 ; M. Etienne Dostaler, village Champlain, $30 ; Mme Antoinette Cinq-Mars, Sainte Geneviève, $30 ; Mlle Sévérine Caron, Saint Maurice, $30 ; Mlle Clorinde Tessier, Ste Anne de la Pérade, $30 ; Mlle Honora Déry, Saint Stanislas, $30 ; Mlle Noémie Lavoie, village Grondines, $30 ; Mlle Corinne Béliveau, Mont-Carmel, $20 ; Mlle Aurélie Lacroix, Saint Casimir, $20 ; Mme Maxime Paquin, Notre-Dame des Anges, 20 piastres ; Mlle Edouardine Fugère, paroisse Champlain, 20 piastres ; Mlle Aurélie L'Heureux, paroisse St Tite, 20 piastres ; Mlle Alphonsine Paquin, Deschambault, 20 piastres ; Mlle Brigitte Lagarre, Grondines, village, 20 piastres ; Mlle Georgiana Gochet, Grondines, paroisse, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M G. S. VIEN

180 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, 450 piastres.

M. Thomas Fournier, Sainte Claire, Dorchester, 30 piastres ; Mlle Marie-Anne Duff, Saint Edouard de Frampton, 30 piastres ; Mlle Clara Bélanger, Saint Anselme ; 30 piastres ; Mlle Olympe Bélanger, Saint Jean-Chrysostôme, 30 piastres ; Mlle Léda Lessard, Etchemin, 30 piastres ; Mlle Alména Noël, Etchemin, 30 piastres ; Mlle Bathi de Chabot, Saint Henri, 30 piastres ; Mlle Marceline Marceau; Saint Lambert, 30 piastres ; Mlle Eugénie Fournier, Saint Nicolas, 30 piastres ; Mlle Eusébie Houle, Saint David, 20 piastres ; Mlle Marie Côté, Lévis, 20 piastres ; Mlle Joséphine Boutin, Saint Etienne, 20 piastres ; Mlle Emma Huot, Saint Etienne, 20 piastres ; Mlle Emma Boutin, Saint Isidore, 20 piastres ; Mlle Anastasie Brochu, Saint Bernard, 20 piastres ; Mlle Joséphine Lacasse, Sainte Marguerite, 20 piastres ; Mlle Rose-de-Lima Dubreuil, Sainte Hénédine, 20 piastres ; Mlle Caroline Bégin, Saint David, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. T. Tremblay

85 écoles sous contrôle. —Somme à distribuer, $ 212.50.

Mme Délima Martel, Eboulements $ 42.50 ; Mlle Grâce Lapointe, St Fidèle, 30 piastres ; M. Joseph Bouchard, Malbaie, $30 ; Mlle Eugénie Côté, Baie St Paul, $ 30 ; Mlle Justine Gagnon, Pointe au Pic, 20 piastres ; Mlle Alice Bhéreur, Malbaie. $ 20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. M. J. CUROT

156 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $390.

Mlle Alma Lacombe, St Vital de Lambton, No 1, Beauce, 40 piastres ; Mlle Elise Gosselin, St Evariste de Forsyth, No 1, Beauce, 30 piastres ; Mlle Marie H. Fitzpatrick, Marston Sud, No 3, Compton, 30 piastres ; Mlle Marie Lallier, Barford, No 4, Stanstead, 30 piastres ; Mlle Amanda Blain, Ste Suzanne de Boundary Line, No 1, Stanstead, 30 piastres ; Mlle Marie A. C. Théberge, Ditton, No 1, Compton, 30 piastres ; Mlle Célestine Mercier, St Evariste de Forsyth, No 11, Beauce, 30 piastres ; Mlle Philomène Dubreuil, St Honoré de Shenley, No 1, Beauce, 30 piastres ; Mlle Phrlémonie Gagnon, St Vital de Lambton, No 1, Beauce, 20 piastres ; Mlle Orpha Devault, St Vital de Lambton, No 3, Beauce, 20 piastres ; Mlle Marie Louise Fortier, St Sébastien d'Aymer, No 2, Beauce, 20 piastres : Mlle Eugénie Primeau, Village Mégantic, No 1, Compton, 20 piastres ; Mlle Marie Louise Boisvert, St Evariste de Forsyth, No 3, Beauce, 20 piastres ; Mlle Marie Angéline Proulx, St Evariste de Forsyth, No 10, Beauce, 20 piastres ; Mlle Amanda Jobin, St Honoré de Shenley, No 6, Beauce, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. JOSEPH CHABOT

94 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, 235 piastres.

Dame Veuve O. Desjardins, Grande Rivière, 35 piastres ; Mlle Catherine Sirois, Cap d'Espoir, 30 piastres ; Dame A. Savage, Percé, 30 piastres ; Mlle Jane Myles, Douglasstown, 30 piastres ; Mlle Marie Malvina Molley, Petit Pabos, 30 piastres ; Mlle Mélanie Malouin, Anse au Griffon, 20 piastres ; Mlle Véronique Bujold, Grande Anse, 20 piastres ; Mlle Salomée Huard, Grande Rivière, 20 piastres ; Dame Ve Brotherton, Ste Adélaïde de Pabos, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. AMEDEE TANGUAY

176 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, $440.00.

Mlle Obéline Doyle, St Pierre de Broughton, 30 piastres ; Mlle Octavie Fecteau, St Victor de Tring, 30 piastres ; Mlle Caroline Drouin, St Joseph, 30 piastres ; Mlle Anna Cateiller, St Georges, 30 piastres ; Mlle Thaïs Rheaume, St Elzéar, 30 piastres ; Mme Ve Faucher, St Frédéric, 30 piastres ; Mlle Joséphine Parent, Sacré-Cœur de Marie, Mégantic, 30 piastres ; Mlle Hermance Gosselin, St Victor de Tring, 30 piastres ; Mlle Léda Roy, St Georges, 20 piastres ; Mlle Alvine Morin, St Martin, 20 piastres ; Mlle Philomène Roy, St Joseph, 20 piastres ; Mlle Marie Cliche, St Joseph, 20 piastres ; Mlle Virginie Parent, Sacré-Cœur de Marie, 20 piastres ; Mlle Zénaïde Parent, St Victor de Tring. 20 piastres, Mlle Zélia Hébert, St Maxime de Scott, 20 piastres ; Mlle Marie Gonthier, St Zacharie, 20 piastres ; Mlle Celina Faucher, Sacré-Cœur de Jésus, 20 piastres ; Mlle Corinne Grégoire, Sacré-Cœur de Jésus, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. LUDGER LUCIER

76 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, 190 piastres.

Mlle Elmina Allard, Carleton, 30 piastres ; Mlle Christine Arseneault, Saint-Charles de Caplan, 30 piastres ; Mlle Thérèse Cyr, Maria, 30 piastres ; Mlle Marie-Louise Leblanc, Paspébiac, école No. 1, 20 piastres ; Mlle Victoire Morin, Port Daniel Est, école No. 3, 20 piastres ; Mlle Marceline Goulet, Maria, No. 2, 20 piastres ; Mlle Philomène Bérnard, Saint-Bonaventure, école No. 4, 20 piastres ; Mlle Brigitte Audet, Saint-Jean l'Evangéliste école No 1, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. JOS ED. SAVARD

150 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, 375.00 piastres.

Mlle Anna Lapointe, St-Jérôme, Lac St-Jean, 35 piastres ; Mlle Marie-Léda Bouchard, St Alphonse, 30 piastres ; Mlle Emilie Bouchard, Jonquières, 30 piastres ; Mme Jos. Harvey, née Delph Charest, Chicoutimi, ville 30 piastres ; Mlle Emilie Tremblay, St-Jérôme, 30 piastres ; Mlle Elmire Simard, Hébertville, 30 piastres ; Mlle Joséphine Boulianne, St-Jérôme, 30 piastres ; Mlle Ernestine Tremblay, Chicoutimi, 20 piastres ; Mlle Marie Minier, St-Alphonse, 20 piastres ; Mlle Delvina Lavoie, St-Alexis de la Grande-Baie, 20 piastres ; Mlle Caroline Lebel, Roberval, 20 piastres ; Mlle A. Caroline Fortin, St Jérôme, 20 piastres ; Mlle A. Lavoie, St-Gédéon de Grandmont, 20 piastres ; Mlle Emilie Gravel, Ste-Anne, 20 piastres ; Mlle Eléonore Bouneau, Chicoutimi, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. L. H. BELLEROSE

149 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $ 375.25.

Mlle Georgiana Trottier, St Ferdinand d'Halifax. $ 42.25 ; Mlle Philomène Larivière St Paul de Chester, 30 piastres ; Mlle Clarisse Tousignant, Saint Norbert d'Arthabaska, 30 piastres ; Mlle Valérie Vigneault, Sainte Sophie d'Halifax 30 piastres ; Mlle Alphonsine Tourigny, Saint-Paul de Chester, 30 piastres ; Mlle Adélaïde Morrissette, Saint Norbert d'Arthabaska, 30 piastres ; Mlle Emérentienne Dubois, Ste Anne du Sault 30 piastres ; Mlle Clara Fontaine, Sainte Sophie de Lévrard, 30 piastres Mlle Alexina Bernard, Stanfold, 20 piastres ; Mlle Amanda Dumas, St Ferdinand d'Halifax, 20 piastres ; Mlle Suzanne Pressé, Saint Paul de Chester 20 piastres ; Mlle Anna Bella Désilets, Ste Hélène de Chester. 20 piastres ; Mlle Lucia Pratte, Saint Rosaire, 20 piastres ; Mlle Alma Pratte, Sainte Anne du Sault, $ 20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. PIERRE JOSEPH RUEL

155 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer 387.50.

Mlle Mary Prévost, St-Valérien, Shefford, 37.50 piastres ; Mlle Octavie Pothier, St-Damien de Stanbridge, 30 piastres ; Mlle Joséphine Rocheleau, Ste Cécile de Milton, Shefford, 30 piastres ; Mlle Georgiana Bouffard, St Alphonse de Granby, Shefford, 30 piastres ; Mlle Alena Beauchemin, Knowlton, Brome, 30 piastres ; Mlle Dorilla Messier, Ste-Cécile de Milton, Shefford, 30 piastres ; Mlle Lumina Berthiaume, Notre-Dame de Stanbridge, Missisquois, 30 piastres ; Mlle Ada Beauchemin, Stukely-Nord, 30 piastres ; Mlle Anna Carpenter, St-Armand-Est, diss., 20 piastres ; Mlle Mary-Helen Tobin, St-Vincent d'Adamsville, 20 piastres ; Mlle Lumina Barsalou, St-Vincent d'Adamsville, 20 piastres ; Mlle Dorilla Peltier, Stukely-Nord, 20 piastres ; Mlle Marie Lainé, Lawrenceville, 20 piastres ; Mlle Elmire Bachand, St-Joachim de Shfford, 20 piastres ; Mlle Maggie McCormich, St-Armand-Ouest, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE LS. N. LEVESQUE

175 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer $ 437.50

M. L. A. Gariépy, Acton Vale $ 30 MM. L. Dion, do 30 piastres ; Mlle Adèle Morazzin, St Germain, $ 30 ; Mlle R. A. Smith, Drummondville, $ 30 ; Mlle Exilda Lusignan, Upton, 30 piastres ; Mlle Georgine Brodeur, Saint Germain, 30 piastres ; Mlle Régina Bernard, do 30 piastres ; Mlle Mary Walsh, Saint Patrice de Tingwick, 30 piastres ; Mlle Eugénie Gagnon, L'Avenir, 20 ; Mlle J. Bte Deforme, Saint Simon, 20 piastres ; Mlle Eva Turcotte, Warwick, $ 20 ; Mlle Delphine Taillon, L'Avenir 20 piastres ; Mlle M. L. Brodeur, Saint-Simon, 20 piastres ; Mlle A. E. Dumont, Saint Patrice de Tingwick, 20 piastres ; Mlle Maria Picotin, Drummondville, 20 piastres ; Mlle Adèle Jacques, Sainte Hélène de Bagot, 20 piastres ; Mlle Laura Brown, Kingsey, (French Village), 20 piastres ; Mlle Régina Bernard, $17.50

DISTRICT D'INSPECTION DE M. BERNARD LIPPENS

142 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, 355 piastres.

Mlle Edma Beaudin, Saint Basile, Chambly, 35 piastres ; M. Henri Gervais, Saint Marc, Verchères, 30 piastres ; M. Gaspard Caisse, Belœil, do, 30 piastres : M. Joseph Paradis, St Hubert, Chambly, 30 piastres ; M. Albert Duranleau, Saint Lambert, do, Mme Chagnon, née Caroline Bourque, Saint Antoine, do, 30 piastres ; Mlle Delphine Landry, Saint Michel, Yamaska, 30 piastres ; Mlle Hermine Larivière, Saint Roch, Richelieu, 20 piastres ; Mlle Almanda Bachand, Longueuil, Chambly, 20 piastres ; Mme Hayden, née Cordélie Cardin, Sainte Anne de Sorel, 20 piastres ; Mlle Philomène Oglemon, Sainte Julie, Verchères, 20 piastres ; Mlle Flore Bénard, Boucherville, Chambly, 20 piastres ; Mme Tétrault, née Anatone Durand, Varennes, Verchères, 20 piastres ; Mlle Hermine Saint Martin, Saint Marcel, Richelieu, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. C. DUPUIS

100 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, 250,000.

Mlle Marie Louise E. Roy, Sainte-Julienne, 30 piastres ; Mlle Geneviève Delaney, Lavaltrie, 30 piastres ; M. Alph. Duranceau, St Roch de l'Achigan, 30 piastres ; M. P. U. Marcoux, S. Jacques, 30 piastres ; Mlle Fabiola Roy, Lavaltrie, 30 piastres ; Mlle Marie Adéline Champagne, St Paul l'Hermite, 20 piastres ; Mlle Anysie Lamarche, St Paul l'Ermite, 20 piastres ; Mlle Camilla Lafortune, St Esprit, 20 piastres ; Mlle Marie-Louise Champagne, Lanoraie, 20 piastres ; Mlle Zéphirine Pelletier, Lachenaie, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. M. A. LAFONTAINE

122 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, 305.50 piastres.

M. T. N. E. Gélinas, Ste-Elizabeth, 35 piastres ; Mlle Marie Poitras, St-Gabriel de Brandon, 30 piastres ; Mlle Marie-Louise Gadoury, Ste-Elizabeth, 30 piastres ; Mlle Albertine Roch, Ste-Elizabeth, 30 piastres ; Mlle Vitaline Laporte, Ste-Mélanie, 30 piastres ; M. Pierre Etu, Ste Mélanie, 30 piastres ; Mlle Délima Ethier, Ste-Béatrix, 20 piastres ; Mlle Vitaline Riopel, St-Ambroise, 20 piastres ; Mlle Marie Lavallée, Berthier en Haut, No. 9, 20 piastres ; Mlle Parmélia Lafrenière, St-Norbert, 20 piastres ; Mme Rainville, née Plouffe, Ste-Emmelie de l'Energie, 20 piastres ; Mlle Méralda Teillier, St-Damien de Brandon, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. E. GENEST LABARRE

155 écoles sous contrôle. —Somme à distribuer 387.50.

Mlle Bathilde Boyer, St Julien de Wolfestown, 37.50 ; Mlle Mathilde Beaubien, Weedon Centre, 30 piastres ; Mlle Marie Joséphine Bélanger, Stoke 30 piastres ; Mlle Elise Schelling, Danville 30 piastres ; Mlle Sylvina O'Bready, Shipton, 30 piastres ; Mlle Elvine Lindsay, Brompton Falls, 30 piastres ; Mlle Elm. Robitaille, St-Georges de Windsor, 30 piastres; Mme Aug. Lagassé, Weedon, 30 piastres ; M. Cléophas Simard, Windsor Mills 20 piastres ; Mlle Adèle Mathieu, Wotton 20 piastres ; Mlle Marie-Louise Dion, St Georges de Windsor, 20 piastres ; Mlle Antonia Rathier, St Frs Xav. de Brompton, 20 piastres, Mlle Alphonsine Desmarais, Brompton Falls, 20 piastres ; Mlle Mary Pinard, Ham Nord, 20 piastres ; Mlle Angélina Lemyre, Wotton, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M E. PICARD DES TROIS MAISONS

164 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $410.

M. Alexandre Dupuis, Saint Hilaire, écol No 1, 30 piastres ; M. Pierre Meunier, St Pie, école No 1, 30 piastres ; M. Charles Paradis, Ste Angèle de Monnoir, école No 1, 30 piastres ; Mlle Philomène Chabot, St Hyacinthe, école No 1, 30 piastres ; Dame Régina Dion, Ste Madeleine, école No 1, 30 piastres ; Mlle Emma Des Trois Maisons, Abbottsford, école No 4, 30 piastres ; Mlle Marie Rose Bolais, St Charles, village, école No 1, 30 piastres ; Mlle Emma Charlier, La Présentation, école No 2, 20 piastres ; Mlle Marie Lucie Robert, St Pie, école No 4, 20 piastres ; Dame Albina Dansereau, St Pie, école No 5, 20 piastres ; Mlle Régina Destroismaisons, N. D. de Bonsecours, No 3, 20 piastres ; Mlle Anna Gaouette, Abbottsford, école No 3, 20 piastres ; Mlle Eglantine Auclair, Saint Jean-Baptiste, école No 5, 20 piastres ; Mlle Alexandrina Emond, St Hyacinthe, école No 5, 20 piastres ; Mlle Rose Alma Bédard, Sainte Angèle, école No 2, 20 piastres ; Mlle Emma Moquin, Saint Denis, paroisse, école No 1, 20 piastres ; Mlle Georgiana Leroux, St Michel de Rougemont, école No 3, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. G. McGOWN

188 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer $470.

M. N. Brisebois, Montréal, 30 piastres ; M. P. Ahern, do, 30 piastres ; M. L. P. J. Jasmin, do, 30 piastres ; M. P. J. Fitzpatrick, do, 30 piastres ; M. Cléophas Leblanc, do, 30 piastres ; M. C. E. O'Ryan, do, 30 piastres ; M. T. L. Allaire, do, 30 piastres ; Mlle Ida, Labelle, do, 30 piastres ; Mlle A. Bioaud, do, 30 piastres ; M. L. O. Doré, do, 30 piastres ; M. J. S. Teasdale, do, 20 piastres ; M. N. Déliste, do, 20 piastree ; M. P. Burke, do, 20 ; M. G. E. Pagé, do, 20 piastres ; M. J. A. Brisebois, do, 20 piastres ; M. René Leduc, Notre-Dame de Grâce, 20 piastres ; Mlle Zoé Moffet, Saint-Charles du Bas du Sault, 20 piastres ; Mlle Azilde Dazé, Bas du Bord de l'Eau, 20 piastres ; Mlle Roseanna Cyr, Sainte-Rose, No. 4, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. P. NANTEL

129 écoles sous contrôle,—Somme à distribuer, $322.50.

Mlle Alphonsine Sauvé, St Placide, $32.50 ; Mlle Marceline Gascon, Sainte Anne des Plaines $30.00 ; Mlle Cordelia Langlois, Saint Eustache, 30.00 piastres ; Mlle Adelina Oulmet, Terrebonne, par, 30.00 piastres ; Mlle Agnès Cardinal, Sainte Thérèse, $ 30 ; Mlle Florida Beauchamp, Saint Canut No 1, 30 piastres ; Monsieur Joseph Parayre, Saint-Hermas, $20. ; M. Lud. Gobeil, St Benoit, 20 piastres ; Mlle Marie-Louise Giauu, Belle-Rivière, 20 piastres ; Mlle Adrienne Labelle, Sainte Thérèse. par., 20 piastres ; Mlle Victoria Vendette, Saint Canut, No 2, 20 piastres ; Mlle Armandine Carrière, Oka, 20 piastres ; Mlle Paméla Larivière, St Jérôme, par., 20 piastre.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. DANIEL PAQUET

18 écoles sous contrôle.— Somme à distr buer. 32.50 piastres.

Mlle Anne Arsenault, Aubert, 19.50 piastres ; M. Louis A. Therriault, Hâvre-aux-Maisons, 13 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. H. PRUD'HOMME

143 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, $357.50

M. Joseph Bénard, Saint Joachim, Châteauguay, $37.50 ; M. Joseph Manseau, Saint Chrysostôme, 30 piastres ; Mme Dorais (Olivine Loiselle), Ste Philomène, $30.10 ; M. Lorenzo Longtin, St Isidore, 30 piastres ; Mlle Marie Louise Poirier, Saint Jacques le Mineur, 30 piastres ; Mlle Adèle Larochelle, Saint Philippe, 30 piastres ; M. J. F. Moineur, Saint Stanislas, 30 piastres ; Mlle Hedwidge Turcotte, Saint Isidore, 20 piastres ; Mlle Philomène Descarries, Châteauguay, 20 piastres ; Mlle Malvina Myre, Sainte Philomène, 20 piastres ; Mlle Alma Brault, Sainte Martine, 20 piastres ; Mlle Clara Doray, Saint Urbain, 20 piastres ; Mlle Poméla Facette, Ormstown, 20 piastres ; Mlle Mathilde Charlebois, Saint Timothée, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. L. G. ROBILLARD

128 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, $320

Mlle Mary Ellen Dwyer, Bryson, Pontiac, 50 piastres ; Mlle Margaret McKinney, Ile du Calumet, 30 piastres ; Mlle Bridget Toner, Portage du Fort, 30 piastres ; Mlle Jane McDermott, Ile aux Allumettes, 30 piastres ; Mlle Anna Finnan, South Onslow, 30 piastres ; Mlle Teresa Hogan, Saint Jean de Wakefield, 30 piastres ; Mlle Valéda Charron, East Templeton, Ottawa, 20 piastres ; Mlle Anna Nolan, Saint Etienne de Chelsea, 20 piastres ; Mlle Mary E. Gribbon, Bristol, diss., Pontiac, 20 piastres ; Mlle Géraldine Kennedy, Ile du Calumet, Ottawa, 20 piastres ; Mme Joseph Vallières, Mansfield et Pontefract, Pontiac, 20 piastres ; M. Brenard Edward McIver, Sheen, Pontiac, 20 piastres.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. O. THIBAULT

108 écoles sous contrôle.—Somme à distribuer, $270.00.

Mlle Amanda Raymond, Chatham No 1, diss., No. 4, $30 ; Mlle Marie-Léa Daigneault, N.-D. des Neiges de Masson, $30 ; Mlle E. Atkinson, Grenville, No. 2. diss., $30 ; Mlle Marie Morin, Ste-Angélique, $30 ; Mlle Marie Anne Labelle, St-Malachie, Ottawa, $30 ; Mme Régis Brunet, née Eliza Montpetit, Ripon, $20 ; Mme Louis Chartrand, née Nathalie Denis, Suffolk, Ottawa, $20 ; M. Moïse Basinet, Ange-Gardien, $20 ; M. Anselme Drouin, St-André-Avelin, $20 ; Mlle Marie-Louise Lévesque, St-André-Avelin, $20 ; Mlle Joséphine Lauzon, St-Jovite, $20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. C. BRAULT

117 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $292.50.

M. Simeon Edouard Dorion, Station du Coteau, $32.50 ; Mlle Oliva Leblanc, Très St-Rédempteur, $30 ; M. Cléophas Gendreau, St-Clet, $30 ; M. Maurice Lapointe, St-Zotique, $30 ; Mme Maria Jacques, St-Télesphore, $30 ; Mlle Malvina Rochon, Ste-Anne de Bellevue, paroisse, $20 ; Mlle Arthémise Lavigne, Ile Perrot, $20 ; M. Jean Joseph Denoncourt, St-Polycarpe, $20 ; Mme Stephanie McMurray, Côteau du Lac, $20 ; Mlle Marie Louise Gauthier, Rigaud, paroisse, $20 ; Mlle Helen Riley, Ste-Justine de Newton, $20 ; M. Joseph E. Lefebvre, St-Polycarpe, $20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. EVARISTE BELAND

135 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $337.50.

Mlle Emma Lesage, Dumontier, $37.50 ; M. Ernest Magnan, Saint-Joseph de Maskinongé, $30 ; M. Alphonse Deléglise, Saint-Joseph de Maskinongé, $30 ; Mlle Edouardina Lebel, Dumontier, $30 ; M. Victor Milot, St-Barnabé, $30 ; Mlle Marie Sophie Paquin, St-Sévère, $30 ; M. Lazare Villeneuve, St-Justin, $30 ; Mlle Délima Comeau, Yamachiche, $20 ; Mlle Olive Lefebvre, St-Justin, $20 ; Mlle Anna Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, No. 2, $20 ; Mlle Rose Anna Alary, Pointe du Lac No. 1, $20 ; Mlle Marie-Louise Vaillancourt, Yamachiche, $20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. E. BERCOURT

175 écoles sous contrôle.
Somme à distribuer, $437.50.

Mlle Georgine Forest, Saint-Wenceslas, $37.50 ; Mlle Alida Denoncourt, Nicolet, $30 ; Mlle Edouardina Jutras, La Baie du Febvre, $30 ; Mlle Rose Anna Désilets, Saint-Zéphirin, $30 ; Mlle Marie Flore Vanasse, Saint-Guillaume, $30 ; Mlle Marie Alvina Boisvert, Saint-Bonaventure, $30 ; Mlle Albertine Beauchemin, Sainte-Monique, $20 ; Mlle Zénaïde Pinard, Nicolet, $20 ; Mlle Mélanie Maynard, Saint-Sylcère, $20 ; Mlle Lucias Béliveau, Ste-Gertrude, $20 ; Mlle Cordélie Héroux, St-Samuel, $20 ; Mlle Joséphine Labaye, Ste-Brigitte, $20 ; Mlle Marie Elise Montambeau, Bécancour, $20 ; Mlle Alma Desmarais, Saint-Pie de Guire, $20.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. A. L. GILMAN

Mlle Ella Ferris, Buckingham, $18 ; Mlle Lucy Edy, Billerica, $18 ; Mlle Florence Hurdman, Aylmer, Hull, $18 ; Mme Pepper, Lapêche, $18 ; Mlle Mry Burwash, Elmside, $18 ; Mlle Amélia Smart, Shawville, $18 ; M. Thomas Banks, Onslow Nord, $18 ; Mlle Amanda Campbell, Bristol, $18 ; Mlle Loyanachan, Ironsides, $10 ; Mlle Minnie Matheson, Shawville, $10 ; Mlle Agnes Whelan, Aylmer, $10 ; Mlle Emma McCoy, B. A., Cantley. $10.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. R. J. HEWTON

M. Walter Odell, Ascot, $18 ; Mlle Leana Ives, Ascot, $18 ; M. J. M. Crack, New Rockland, $18 ; Mlle Nellie McFadden, Orford, $18 ; M. Archer Booth, Warden, $18 ; M. E. J. Campbell, Melbourne Village, $18 ; Mlle Lilian Jebb, Kinksey, $18 ; Mlle Agnes Driver, Cleveland, $18 ; Mlle Olive McKay, Brompton Falls, $18 ; Mlle Jennie Day, Melbourne et B. Gore, $18 ; Mlle Hattie Morrill, Shipton, $18 ; Mlle Susie M. Mitchell, Drummondville, $18 ; Mlle Carrie Norris, Milton Est, $18.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. MCGREGOR

Mlle Margaret Sever, Howick, $18 ; M. Fred. T. Moore, St-Anicet, $18 ; Mlle Annie C. McDonald, Havelock, $18 ; Mlle Jane M. Dalton, Godmanchester, $18 ; Mlle Elizabeth Ruddock, Hinchinbrook, $18 ; Mlle Ella Reeves, Godmanchester, $18 ; Mlle Annie L. Carruthers, Hinchinbrook, $18 ; Mlle Lilias Stewart, Godmanchester, $18 ; Mlle Maggie Lumsden, Howick, $18 ; Mlle Mariah Sangster, Ormstown, $18, Mlle Maggie McDiarmid, Ormstown. $18 ; Mlle Mary Sutherland, Elgin, $18; Mlle Clara Simpson, Havelock, $18 ; Mlle Annie M. Saunders, Elgin, $18 ; Mlle Amilia Millar, Dundee, $18 ; Mlle Bassie Cameron, Elgin, $18.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. W. McOUAT

Mlle Anna M. Morrison, Hillhead. $18 ; Mlle Agnès M. Scott, Cambria. $18 ; Mlle Wilhelmina Carruthers, St-Laurent, $18 ; Mlle Fanny Clarke, Valleyfield, $18 ; Mlle Mary E. McGregor, St-Andrews, $18 ; M. Carlos A. Place, Bryson, $18 ; Mlle Lizzie Patterson, Lachute, $18 ; Mlle Mary Nicholson, Lakefield, $18 ; Mlle Matilda Smith, Rawdon, $18 ; Mlle Maggie Christie, Lachute, $18 ; Mlle Jessie Dobbie, Harrington, $18 ; Mlle Mary E. Armstrong, Genoa, $18 ; Mlle Lizzie Blackford, Huntingdon, $18 ; Mlle Nellie Steele, Greenville, $18.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. J. PARKER

Mlle Margaret Proctor, Bourg Louis, $18 ; Mme Ellen Ingham, Gould Station, $18 ; Mme A. Lefebvre, Hardwood Flat, $18 ; Mlle Maggie D. Allen, Kinnear's Mills, $18 ; Mlle Christiana J., Maple Hill, $18 ; Mlle Mary King, Henderson's Grove, $18 ; M. James Beattie, Maple Hill, $18 ; Mlle Bella S. Beattie, Lemesurier, $18 ; Mlle Jessie McNicoll, Valcartier village, $18 ; Mlle Edith Dawson, Keith, $18 ; Mlle Lucy Hume, Leeds village, $18 ; Mlle Hattie Woodside, St-Sylvestre Ouest, $18 ; Mlle Kathleen Maloney, Galson, $18 ; Mlle Nellie T. Wheeler, Bishop's Crossing, $18.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. W. J. LYSTER

Mlle Mary Caulfield, Paspebiac.$18: Mlle Jane Dumaresq, Gaspé Bassin, $18 ; Mlle Fanny Gadd, New Carlisle, $18 ; Mlle Lilias Fairservice, Black Cape, $18 ; Mlle Elsie Pidgeon, New Richmond, $10 ; Mlle Margaret McNeil, New Richmond, $10 ; Mlle Ella Travers, New Carlisle, $10.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. E. M. TAYLOR

Mlle Nina E. Mooney, Bolton Glen, $18 ; Mme J. Halse, Sweetsburg, $18 ; Mlle Ella E. Vail, Riceburg, $18 ; Mme N. D. Palmer, Venice, $18 ; Mlle Lizzie Dunn, Brome Corner, $18 ; M. Frank O'Call, Brome Oouest, $18 ; Rév. W. J. Waterson, Rougemont, $18 ; Mlle Rosanna Ingalls, Brome Centre. $18 ; Mlle Theresa Howard, Philipsburg, $18 ; Mlle Tina Traver, Farnham, $18 ; Mlle Addie C. Dunn, Bolton ouest, $18 ; Mlle Margaret McCoy, Eastman, $18 ; Mlle Lizzie Bockers St-Armand Station, $18 ; M. Earl Johnston, Brome Corner, $18 ; Mlle Minnie Emerson Sutton Junction, $18 ; Mlle Fannie Hawk, Farnham Est, $18 ; Mlle Susie Hall, Farnham Est, $18.

DISTRICT D'INSPECTION DE M. THOMPSON

Mlle Alma Bridgette, Sawyerville, $18 ; Mlle Mabel Sisco, Barnston Sud, $18 ; Mlle Alice Locke, Caseville, $18 ; Mlle Annie Dean, Minton, $18 ; Mlle Mary A. Miller, Griffin, $18 ; M. Elgin Heath, Barnston Sud, $18 ; Mlle Joséphine Clark, Stanstead, $18 ; Mlle Emma Boright, Dixville, $18 ; Mlle Annie Pocock, Hillhurst, $18 ; Mlle Gertrude Ives, Compton, $18 ; Mlle Nellie Kilton, Cookshire, $18 ; Mlle Katie Hall, Coaticook, $18 ; Mlle Caroline Ives, Oliver Corner, $18 ; Mme Idella Rogers, Eaton, $18.

Mlle AGNES LEMIEUX

Faible depuis deux ans—Quatre médecins impuissants à la guérir—D'autres pilules ne peuvent la soulager

Les PILULES ROUGES DU Dr CODERRE

LA GUERISSENT PARFAITEMENT

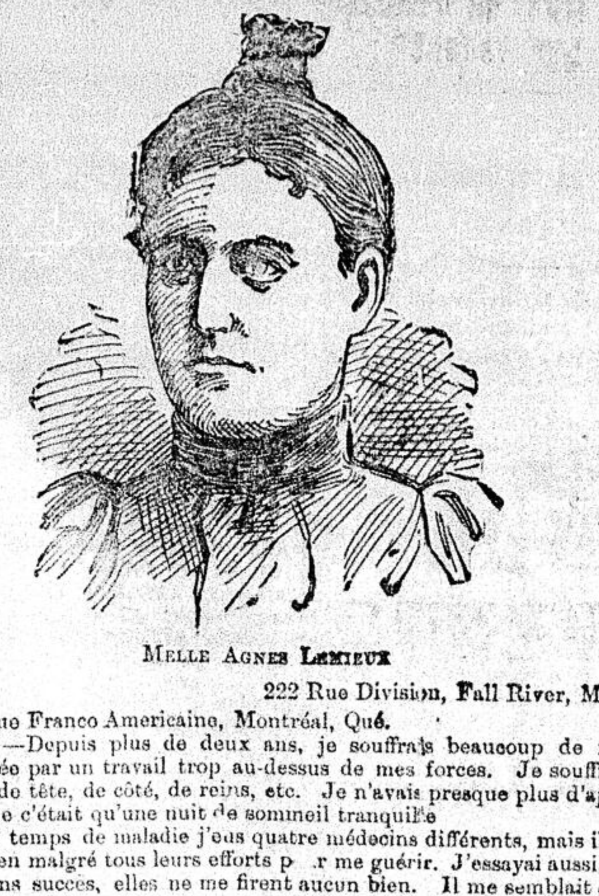

Melle Agnes Lemieux

222 Rue Division, Fall River, Mass.

La Cie Chimique Franco Americaine, Montréal, Qué.

Messieurs.—Depuis plus de deux ans, je souffrais beaucoup de faiblesse chronique causée par un travail trop au-dessus de mes forces. Je souffrais sans répit de maux de tête, de côté, de reins, etc. Je n'avais presque plus d'appétit et j'ignorais ce que c'était qu'une nuit de sommeil tranquille

Durant ce temps de maladie j'eus quatre médecins différents, mais ils ne me firent aucun bien malgré tous leurs efforts pour me guérir. J'essayai aussi d'autres pilules mais sans succès, elles ne me firent aucun bien. Il me semblait que rien au monde put me guérir, lorsqu'une amie me recommanda les Pilules Rouges du Dr Coderre, elle avait été guérie par ces pilules, je suivis son conseil après avoir hésité un peu, j'étais tellement découragée. Je suis heureuse d'attester devant tout le monde que je commençai à me sentir soulagée dès les deux premières semaines, je continuai à prendre du mieux, et si rapidement qu'au bout de *sept courtes semaines*, qui l'aurait cru, j'étais parfaitement guérie ! Je n'ai plus mal à la tête, ni au côté, je dors et je mange bien. J'ai la plus grande confiance en votre médecine et je n'hésiterai plus à m'en servir s'il m'arrivait d'être encore malade de cette faiblesse, mais je ne crois pas que cela arrive, car je suis bien guérie.

Agnes Lemieux.

Témoin, H. R. Surles.

Voici l'histoire d'un cas entre mille, ou nos pilules ont accomplies, ce que tout l'art des médecins et d'autres remèdes n'avaient pu faire. C'est une preuve éclatante de l'efficacité merveilleuse des Pilules Rouges. Il faut qu'un remède soit réellement bien bon pour guérir en *sept* semaines une personne malade depuis *deux* ans.

Le traitement des maladies des femmes exige des études spéciales, le Dr. Coderre l'avait bien compris, c'est pourquoi ses Pilules Rouges n'ont été offerte au public qu'après de longues années d'expériences, elles sont le fruit de pénible et minutieuses recherches. Le secret de la composition de ces Pilules est aujourd'hui le plus merveilleux du siècle.

La faiblesse de la femme doit être traitée d'une manière intelligente. Il faut que les organes de la génération soient renforcis, le système digestif doit bien fonctionner afin de fournir au corps un sang riche et abondant, il faut au système nerveux l'électricité et la vigueur nécessaire au repos, à la sécurité de l'esprit. Les Pilules Rouges du Dr. Coderre produisent ces effets—toujours—sans faiblir jamais, nous pouvons donner des preuves qu'elles guérissent presque tous ceux qui s'en servent.

Nous avons un médecin français spécialiste qui répondra à toutes les lettres qui lui seront adressées vous donnant la manière prompte et sûre de vous guérir.

Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont en vente partout, 50 cents la boite, 6 boites pour $2.50, mises à la poste sur réception du prix.

Adressez : LA COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE, Département médical, boite B. P. 2306, Montréal, Canada.

Les Pilules Rouges du Dr Coderre pour les femmes pâles et faibles, vendues en gros et en détail par MM. BRUNET ET CIE, 139, rue St-Joseph. Québec, P. Q., et par tous les pharmaciens de première classe.

Nos Reductions

Sont appréciées à leur valeur
Par le Public

........La foule énorme qui ne cesse d'envahir nos magasins depuis l'ouverture de notre GRANDE VENTE A REDUCTION prouve que ce ne sont pas des annonces à sensation, mais des réductions réelles que nous faisons. Nous continurons encore pendant quelque temps à couper les prix en deux. Des nouveaux Bargains sont reçus tous les jours Ne manquez-pas cette chance unique et rendez-vous en foule

CHEZ

MYRAND & POULIOT

215, RUE ST-JOSEPH

Les
Maisons Suivantes
DE MONTREAL,
sont recommandées à nos
LECTEURS.

FEU Pompes à Incendies, Sceaux Chimiques, Uniformes pour pompiers, Echelles, etc. Spécialité : L'Equippe complet des Brigades.
JOHN MARTIN SONS & CO.,
455 Rue St. Paul, Montreal

MEUBLES ET MATELAS
Que vous ayez besoin d'une chaise ou de 100 sets de chambre à coucher, écrivez pour nos prix.
RENAUD KING & PATTERSON,
650 & 652 Rue Craig, Montreal.

PAPETERIES ENVELOPES ETC.
Imprimerie, Livre de Blancs, etc. N'importe quoi en fait de papeterie, livres de compte etc. Ecrivez pour prix.
MORTON PHILLIPS & CO.,
1755 Rue Notre Dame, Montreal.

PATENTS PROMPTLY PROCURED
in Canada and all countries.
FETHERSTONHAUGH & CO.
Canada Life Building, St. James St., Montreal.
Write or call for particulars.

PIANOS Chickering, Heintzman, Newcombe, etc , en gros et en detail. Pianos neufs de $200.00. Pianos seconde main de $50.00. Comptant ou à crédit.
C. W. LINDSAY,
2366 Rue Ste Catherine, Montreal.
Ecrivez pour Catalogue. Agents demandés.

GUÉRISON RAPIDE & SÛRE
PAR LES
GRANULES
ANTI-SYPHILITIQUES
du Dr MAYER
LICENCIÉ ES SCIENCES
Employés avec grand succès dans les Hôpitaux de Paris.
Supérieurs à toutes les préparations connues jusqu'ici.
DOSE : UN GRANULE MATIN et SOIR
Chaque Flacon donne un traitement de 25 jours
Paris, G. BOULET, 36, avenue Duquesne
Dépositaires à Québec : Dr Ed. MORIN & Cie.

Élixir St-Vincent-de-Paul
Composé par Sœur LOUISE des Filles de la Charité
(Sœurs de St-Vinct-de-Paul, 105, r. St-Dominique, Paris)

GUÉRIT radicalement l'ANÉMIE chez les Enfants, les Adultes et les Vieillards.
SOUVERAIN contre la Débilité, les Maladies des Femmes, les Maux d'Estomac, les Suites de Fièvres et les Affections bilieuses. Recommandé à tous les Convalescents.
PHARMACIE
DES GRANDS BOULEVARDS
178, r. Montmartre, PARIS
A QUÉBEC ; Dr ED. MORIN & Cie.

MANQUE de FORCES
ANÉMIE
CHLOROSE
DÉBILITÉ
EPUISEMENT

LE FER
BRAVAIS
représente exactement le fer contenu dans l'économie ; expérimenté par les plus grands médecins du monde, il passe de suite dans le sang, ne constipe pas, ne fatigue pas l'estomac et ne noircit pas les dents. En prendre vingt gouttes à chaque repas.
DEMANDER LA VÉRITABLE MARQUE
Se trouve dans toutes les Pharmacies.
Gros : 40 & 42, r. St-Lazare. Paris.

Pour le Bien

—DU—

PUBLIC

NOUS CONTINUONS NOTRE

GRANDE VENTE

A BAS PRIX

Ceux qui sont venus nous voir durant la première semaine, auront beaucoup d'avantages à revenir, car toutes les lignes bon marché qui ont été épuisées, sont remplacées par d'autres lignes nouvelles encore plus avantageuses que les premières.

UN LOT MAGNIFIQUE DE

POINT A RIDEAUX

En Patrons et à la Verge

Le plus beau choix possible de Broderies, toutes les largeurs, provenant de la nouvelle importation.

75 Patrons

différents d'Etoffe à Robes, reçus dernièrement, immédiatementmis en vente au

Prix du Job

Deux qualités différentes de Serges vénitiennes, valeur extra, à un prix particulièrement bas.

Tweeds, Serges, Etoffes à Robes, Coton, Shirting, Lingerie, Hardes faites, Jupons, Chaussures, Etc, Etc.

Tous les Départements ont été Renversés et les Prix Coupés

Profitez de ces derniers jours de chance

Au Syndicat de Quebec

12 Février 1898.

Seconde Edition

LE PROCES DE ZOLA

L'excitation dans Paris—"Mort aux juifs!"

Madame Dreyfus sérieusement malade de chagrin

Paris, 12.—L'agitation entre ceux qui désirent que la chose jugée, légale ou non, reste intacte et ceux qui sont d'avis que la loi et la justice soient respectées, même aux dépens de la chose jugée, augmente journellement.

Ceux qui sont de cette seconde opinion forment une faible minorité dans une étrange et émouvante circonstance; car, à moins que M. Zola ne puisse prouver qu'il y a eu injustice dans les affaires Dreyfus et Esterhazy, il doit être condamné. La cour ne permettra pas à M. Zola d'essayer de démontrer qu'il y a eu injustice. M. Labori, pour cette raison, soutient la lutte afin d'essayer de convaincre le jury de la mauvaise foi avec laquelle toute la procédure a été conduite, en tenant compte de l'attitude du public en général sur cette affaire. Il paraît évident, cependant, qu'il a une tâche difficile à remplir.

Comparativement au tumulte désordonné qui s'est produit, ces jours derniers à la cour d'assises, l'audience d'aujourd'hui a été calme et même triste. L'aspect de la cour était peu changé, bien que de nombreuses dames, en toilettes claires, presque en costume de printemps, aient donné un certain coloris à la scène.

Le principal intérêt a été dans la déclaration du général de Pellieux. Le général a parlé pendant vingt minutes avec éloquence et précision et il a été écouté en silence jusqu'au moment où il a fait allusion aux faux. Ses déclarations ont produit une profonde impression qui, toutefois, a été en partie détruite par les questions qui ont été posées subséquemment par MM. Labori et Clemenceau.

L'audience a également été marquée par la persistance avec laquelle M. Labori a obligé des hommes influents à venir déposer, en vue de convaincre le jury de l'existence d'un document secret. En plus des juges et des fonctionnaires du conseil de guerre qui a jugé Dreyfus, plusieurs membres du cabinet Dupuy ont été cités à comparaître: parmi eux se trouvent MM. Dupuy, Guérin et Develle. Tous ces témoins se sont retirés sans la permission de toucher à l'affaire Dreyfus. Ce défilé a été quelque peu gai, mais M. Labori avait gagné son point. Il est impossible de ne pas être convaincu que Dreyfus a été reconnu coupable sur un document secret.

Il y a eu, hier soir quelques manifestations dans les rues, mais il ne s'est rien passé de sérieux. Le compte-rendu de chaque audience est télégraphié immédiatement à l'empereur Guillaume.

Une autre scène s'est produite après la déposition du député de La Batut, que le commandant de Paty de Clam avait traité de "menteur." Les deux hommes ont été amenés devant le président au milieu d'un tumulte affreux, mais l'affaire s'est terminée sans provocation de duel.

Londres, 12.—D'après une dépêche spéciale de Paris, Mme Dreyfus est si sérieusement malade de chagrin, qu'il lui est impossible de comparaître comme témoin, et, en aucun cas, elle ne consentira à déposer de nouveau.

Dans un article sur le procès Zola le "Gaulois" exprime l'opinion que maître Labori, avocat de l'accusé, commencera sa plaidoirie le 15 février et que le verdict sera rendu le lendemain.

Paris, 12.—Le point principal des débats à l'audience du procès Zola a été la déclaration du général de Pellieux qui a dit que le prétendu facsimilé du bordereau qui a servi de preuve contre Dreyfus n'était pas semblable au véritable document, et que conséquemment des expertises basées sur de tels fac-similés étaient sans valeur. Le fait que le ministère public a gagné sur beaucoup de points augmente la colère populaire contre Zola.

Les milliers de personnes qui s'assemblent tous les jours autour du palais de justice ne s'arrêtent pas à penser combien la défense est limitée par les réticences du cabinet. Ces personnes entendent les déclarations des généraux de Boisdeffre, de Pellieux et Mercier et ne se souviennent pas que quelque justification au moins pour Zola pourrait surgir si on n'empêchait pas les témoins de parler sur certains points.

La police avait pris les précautions nécessaires et, bien que la foule ait traversé la Seine en colonne et défilé le long des boulevards en criant: "Mort aux juifs!" il n'y a pas eu de désordre.

Nouvelles découvertes d'or

A 700 milles de Prince Albert

Dans l'Alaska un homme trouve $50,000 en un seul jour

Régina, T. N. O., 12.—On vient d'apprendre ici que le premier groupe de mineurs partis pour le Yukon, par la route de Régina et de Prince Albert, a trouvé de l'or en quantité dans les rivières qui se jettent dans le Grand Lac des Esclaves, à 700 milles de Prince-Albert. La nouvelle est parvenue ici par l'entremise de Sa Grandeur Mgr Pascal, et on la considère comme digne de foi.

Vancouver, C. B., 12.—On rapporte une découverte fabuleuse au Yukon, du côté de l'Alaska. Fritz Behnson, de Victoria, C. B., écrit à son frère, Karl Behnson: Nous avons trouvé un endroit d'une richesse incroyable, dans une crique qui n'a pas été visitée auparavant. J'ai recueilli en un seul jour pour $50,000 de sable d'or entre les crevasses des rochers. Abandonne tes affaires et rejoins-moi ici rapidement avec des hommes.

Les Behnson ont de grands intérêts ici; la nouvelle s'est répandue avec la rapidité d'une traînée de poudre qui prend feu, et le résultat sera que tout le monde partira pour la localité dont il est parlée, aussitôt qu'on aura pu découvrir où elle est située.

Il prédispose pour le travail

L'essai d'un bon article prouve sa qualité. Un mauvais article se trahit de lui-même. Le "Canadian Pharmaceutical Journal" dit ce qui suit d'Abbey's Effervescent Salt: "Nous avons essayé Abbey's Effervescent Salt et nous trouvons ce composé excellent. Il a été le sujet de commentaires flatteurs de la part des médecins à la réunion de l'Association Médicale Britannique, tenue dernièrement à Montréal. La compagnie n'a pas craint de les soumettre à la critique des hommes de l'art. Tous furent invités à accepter un échantillon et à se prononcer sur sa valeur. Leur opinion était unanimement favorable et quelques-uns le considéraient supérieur sur bien des points à tous les autres offerts en vente. Une potion tous les matins de cette préparation stimulante, rend un homme frais et dispos pour entreprendre avec ardeur le travail de chaque jour."

L'usage quotidien d'Abbey's Effervescent Salt vous maintiendra en bonne santé. Prix, 60 cts le gros flacon. Flacon d'essai, 25 cts. Tous les pharmaciens peuvent vous le procurer.

L'incident Dupuy de Lôme

Offres de $25,000 et $10,000 pour la lettre volée

Commentaires des journaux

Washington, 12.—Le département d'Etat a communiqué à la presse la substance de la dépêche envoyée à Madrid pour demander le rappel de M. Dupuy de Lôme. Dans cette dépêche, il est dit que "les journaux ont publié une lettre adressée par le ministre d'Espagne à M. Canalejas et que le ministre admet avoir écrite. Cette lettre contient à l'égard du président des Etats-Unis, des expressions de nature à mettre fin à l'utilité du ministre comme représentant de son gouvernement dans ce pays." Le général Woodford a reçu pour instructions de faire savoir au gouvernement espagnol qu'il comptait sur le rappel immédiat de M. Dupuy de Lôme.

Mais le gouvernement espagnol n'a pas eu à rappeler M. Dupuy de Lôme, celui-ci ayant donné sa démission par voie télégraphique, dès mercredi soir. Il a cessé, dès lors, de représenter l'Espagne à Washington.

D'après une note communiquée aux journaux, le président MacKinley a accepté cette solution de l'affaire, sans insister pour obtenir le rappel formel du ministre espagnol. Au département d'Etat, la dépêche de Madrid annonçant que la démission de M. Dupuy de Lôme était acceptée, a été considérée comme mettant fin à l'incident.

Le premier secrétaire de la légation espagnole a été désigné comme chargé d'affaires par le cabinet de Madrid, en attendant la nomination du successeur de M. Dupuy de Lôme.

D'après les bruits qui courent à Washington, ceux qui ont volé à Cuba la lettre de M. Dupuy de Lôme ont offert récemment de la lui vendre d'abord pour $25,000, puis pour $10,000. Le ministre espagnol a refusé de racheter sa lettre.

Madrid, 12.—Tous les journaux discutent l'incident Dupuy de Lôme et font allusion au successeur probable du ministre d'Espagne à Washington. La "Correspondencia de Espana" mentionne le nom de M. Muruaga, mais ce journal dit qu'il n'y a encore rien de décidé.

La "Epoca" dit: "La démission de M. Dupuy de Lôme ayant été acceptée, la question internationale disparaît. Néanmoins les insurgés cubains ont réussi à chasser de Washington un représentant de l'Espagne, qui a toujours fait preuve de beaucoup de dévouement, en cherchant à empêcher les expéditions de flibustiers. Mais pour atteindre leur but, les insurgés ont employé les moyens dont se servent habituellement les gens enfermés dans les bagnes."

La "Correspondencia Militar" dit: "Le gouvernement n'aurait pas dû accepter la démission de M. Dupuy de Lôme. L'attitude des Etats-Unis est offensante et humiliante pour l'Espagne."

Le "Correo spagnol," organe carliste, dit: "Les événements se précipitent d'eux-mêmes et nous sommes au commencement de la fin de notre respect pour les Etats-Unis."

"La National," journal partisan du général Weyler, reproche au gouvernement de céder aux exigences de Washington et ajoute: "Les Américains sont devenus nos seigneurs et nos maîtres."

Londres, 12.—La "Saint-James's" commente de la façon suivante l'incident Dupuy de Lôme:

"M. Dupuy de Lôme a donné sa démission; c'était ce qu'il devait faire, qu'il eût écrit ou non la lettre; mais l'incident peut occasionner des désagréments aux deux gouvernements et contribuer à augmenter les difficultés au sujet de Cuba. Ces difficulté sont cependant plus nombreuses qu'on ne le croit en certains quartiers.

La condamnation de Luetgert

Les avocats du condamné cherchent à faire casser l'arrêt

Madame Luetgert serait vivante

Chicago, 12.—Comme il fallait s'y attendre, la condamnation à l'emprisonnement à perpétuité est à peine prononcée contre Luetgert, le fabricant de saucisses, que ses avocats cherchent à faire casser l'arrêt. Ils prétendent que le verdict rendu par le jury a été le résultat d'un compromis et que, dans une affaire où la vie ou la liberté d'un homme est en jeu, un compromis est inexplicable. Ou Luetgert était coupable d'avoir assassiné sa femme, et alors il fallait le condamner à mort; ou bien il était innocent, et alors il fallait l'acquitter. Le public en général fait à peu près le même raisonnement et dit que le verdict indique, dans l'esprit des jurés, un doute sur la culpabilité de Luetgert. D'après ce qu'a raconté un des jurés, il n'en a pas été ainsi: dès le premier tour du scrutin, les douze jurés se sont prononcés à l'unanimité pour la culpabilité, et c'est seulement pour déterminer la peine qu'ils ont dû procéder à plusieurs autres tours de scrutin.

M. Harmon, l'avocat qui a dirigé la défense du fabricant de saucisses, s'est présenté devant le juge de la cour criminelle et a demandé un délai de trente jours pour déposer ses conclusions tendant à obtenir pour son client le bénéfice d'un nouveau jugement. Il a dit avoir reçu des renseignements d'après lesquels Mme Luetgert serait bel et bien vivante et il a donné à entendre que deux des jurés ayant signé au procès avaient, avant d'être admis dans le jury, exprimé leur opinion sur l'affaire; d'après lui, ces jurés se seraient parjurés, et c'est ce qu'il va chercher à établir. Le juge a fixé le 10 février comme dernier délai pour le dépôt des conclusions de l'avocat de Luetgert.

On nous écrit de Tadoussac en date du 7:

Le LUBY rend aux cheveux leur couleur naturelle, leur beauté et leur douceur.

LUBY'S LUBY'S

Le LUBY guérit les irritations du cuir chevelu, il est rafraîchissant.

Le LUBY fait croître les cheveux et les empêche de tomber.

Le LUBY pour la barbe et la moustache. Vendu partout 50c la bouteille.

ECHOS D'EUROPE

LES AFFAIRES DE CHINE

Le commerce de l'Angleterre

Paris, 12.—Des avis officiels reçus de Pékin au ministère des affaires étrangères disent que le Japon a informé la Chine de son intention de garder Weï Haï Weï d'une façon permanente.

La Chine, en informant ses ministres à l'étranger de cette décision, leur enjoint de notifier aux puissances que l'emprunt qu'elle désirait négocier à l'étranger n'est plus nécessaire puisque ce dernier ne devait servir qu'à payer l'indemnité de guerre au Japon.

Londres, 12.—Le colonel Howard Vincent, conservateur, a proposé une motion invitant le gouvernement à porter son attention sur la concurrence, stimulée par des droits et des primes que fait au commerce anglais celui des autres nations. Cette concurrence a eu pour résultat une augmentation des importations et une diminution des exportations. M. Vincent a exprimé l'opinion que le seul remède à cet état de choses était d'établir des droits compensateurs.

M. Ritchie, président de la chambre de commerce, en réponse à M. Vincent, a annoncé que le gouvernement avait entamé des négociations dans le but de réunir une conférence des puissances, afin d'obtenir l'abolition des primes sur le sucre. Il a dit aussi que le gouvernement avait adressé à l'Allemagne des représentations dans le but d'obtenir des tarifs plus favorables pour le commerce anglais sur les chemins de fer allemands. M. Ritchie a déclaré que, selon lui, le commerce anglais n'avait jamais été plus prospère que maintenant. Il a ajouté que les obstacles que rencontrait le commerce anglais à l'étranger étaient moins dangereux que ceux que l'on constatait dans le pays même, pour ne citer que la récente grève des mécaniciens. Le président de la chambre de commerce a terminé en disant qu'il était convaincu que l'Angleterre ne pourrait plus rien faire si elle abandonnait la politique du libre-échange.

L'amendement de M. Vincent a été en conséquence rejeté sans opposition.

Bronchites, Catarrhes

Vieux rhumes négligés

A LIRE PAR CEUX QUI SOUFFRENT

Un rhume négligé ou mal traité finit souvent par dégénérer en bronchite, quand il ne se transforme pas en phtisie pulmonaire; parfois les quintes deviennent si fréquentes et si violentes que toute la constitution en est ébranlée; le sommeil est presque toujours impossible, le pouls est fébrile; la moindre impression de froid redouble les souffrances. Trop souvent, il se forme des tubercules qui, en se multipliant, obstruent les poumons; lorsqu'ils viennent à suppurer, ils sont le foyer de la désorganisation des cellules des poumons et y occasionnent de larges pertes de substance, que l'on désigne sous le nom de cavernes. Le malade est pris d'une langueur sans souffrance, d'une mélancolie continuelle. Ses crachats, d'abord blancs, spumeux et nacrés, virent de plus en plus vers une coloration de mauvais augure, et à la dernière période, ils sont d'un gris verdâtre. Son existence n'est plus qu'une lente agonie et il s'éteint en pleine connaissance.

On ne saurait donc trop prendre garde à un rhume qui traîne en longueur, encore plus à un commencement de bronchite. Il faut arrêter le mal avant qu'il dégénère en affection plus grave et le plus sûr est de l'enrayer dès le début.

Pour obtenir ce résultat, nous ne croyons pas qu'il y ait rien de plus efficace que le Vin au Créosote combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique préparé par M. J. B. Morin, de la pharmacie St-Roch. Une bouteille suffit le plus souvent pour guérir le rhume le plus opiniâtre et quelques bouteilles vous débarrasseront de la bronchite la plus invétérée. On peut même arriver à guérir la phtisie déjà bien déclarée. Dans ce cas, le Vin à la Créosote arrête la décomposition des tubercules et la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on avait osé l'espérer. A l'appui de cette assertion, nous publions le certificat suivant:

M. J. B. Morin, pharmacien,
Québec.

Monsieur,—Je souffrais depuis plus de quinze ans de cette affreuse maladie appelée: "asthme". Les désordres causés dans les organes respiratoires m'avaient réduit à n'être plus capable de vaquer à mes occupations. Une côte ou un escalier me mettaient hors d'haleine, et il me fallait me reposer sous peine de suffoquer. Découragé, j'avais demandé à plusieurs médecins des remèdes qui pouvaient me guérir, ou me fit suivre plusieurs traitements sans succès jusqu'à ce qu'enfin un quatrième médecin me conseilla votre Vin à la Créosote de Hêtre pure, combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique. La première bouteille me soulagea grandement, ce succès me donna du courage pour en prendre une deuxième et une troisième bouteille. Aujourd'hui, je suis guéri autant qu'on peut l'être dans un cas d'asthme aussi enraciné que le mien. J'ai repris mes occupations ordinaires abandonnées depuis cinq années.

Je vous dois une vive reconnaissance, M. J. B. Morin, pour le remède efficace que vous m'avez procuré et j'invite tous ceux qui souffrent de cet asthme redoutable, de suivre le traitement qui m'a sauvé.

Je demeure, Monsieur, votre très obligé serviteur,

P. S. A. HUOT.
Ange-Gardien, Québec.

Dépôt général chez J. B. Morin, 325½ rue St-Joseph, St-Roch.

Constipation. POUDRE LAXATIVE de VICHY

Notice bibliographique

VIENT DE PARAITRE

UNE FILLE DE HENRI IV, par P. Delattre. 1 vol. in-12. Prix: 3 francs. (Téqui, libraire-éditeur, 33, rue du Cherche-Midi, Paris.)

C'est presque de l'histoire de France que cette vie d'une reine d'Angleterre, fille, femme, mère de roi, car elle était fille de Henri IV, femme de l'infortuné Charles Ier d'Angleterre et mère de Charles II, et du reste toujours Française d'esprit et de coeur et surtout de religion, comme elle l'était de naissance et d'éducation.

Et que d'incidents, de larmes, de douleurs, de tragédies même dans cette vie royale qui semblait à son début, devoir être une vie de gloire et d'honneur. Bientôt en effet, la malheureuse Angleterre se trouva battue du flot des révolutions, et comme plus tard notre Louis XVI, le malheureux Charles Ier portait sa tête sur l'échafaud. Plus heureuse, ou qui sait? plus malheureuse peut-être que notre Marie-Antoinette, la reine d'Angleterre trouvait sa sûreté en France, mais pour y contempler de loin les discordes, les révolutions de son pays d'adoption, la mort tragique du roi son époux, le bouleversement de toutes les institutions, et enfin le triomphe inouïe de l'odieux Cromwell, l'assassin du malheureux Charles.

Mais le triomphe de la scélératesse sur la justice fut court. Sans luttes, sans guerre civile nouvelle, les Anglais rappelèrent leur roi qui monta sur son trône aussi paisiblement que s'il eût succédé à son père. Seulement la reine sa mère, la veuve de Charles Ier, ne jouit pas longtemps de ce triomphe tardif, mais en mourant, elle eut le bonheur d'être célébrée par Bossuet, "dont les sublimes accents, dit avec raison le P. Delattre, auteur de cette belle biographie, ont mis le comble à la gloire terrestre d'Henriette-Marie, et consacré à son souvenir un monument impérissable, et la grande voix de Bossuet proclamera jusqu'à la fin des âges le nom, les malheurs et les vertus d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre et fille de Henri le Grand."

Consomption guerie

Un vieux médecin retiré ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes affections des poumons et de la gorge, et qui guérit radicalement la débilité nerveuse et toutes les maladies nerveuses, après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, reconnaît que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai "gratis," à ceux qui le désirent cette recette en Allemand, Français, ou Anglais, avec instructions pour la préparer à l'employer. Envoyez un timbre poste et votre adresse. Mentionnez ce journal. W. A. Noyes, 820 Powers, Block Rochester, N. Y.

Prunol CURES Coughs, Colds, Bronchitis, and Incipient Consumption.

25 cts. a bottle.
PRUNOL MFG. CO., 585 Wellington, Montreal.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La Société existant ci-devant entre Archibald Foulds, Archibald Simons et Jean Minguy, sous les noms et raison de Simons & Foulds, faisant affaires sur la rue la Fabrique, comme importateurs de Marchandises Sèches Anglaises et Etrangères, a été dissoute le 1er Février 1898, par expiration de temps, Archibald Foulds se retirant des affaires.

Signé,

Archibald Foulds,
Archibald Simons,
Jean Minguy,
RUE LA FABRIQUE.

Québec, 10 Février 1898.

Depuis le 1er Février 1898, les affaires sont continuées par Archibald Simons et Jean Minguy, sous les nom et raison de Simons & Minguy.

Archibald Simons,
Jean Minguy,
RUE LA FABRIQUE.

Québec, 10 Février 1898.

Vin à la Creosote de Hetre

DU Dr POURTIER

GUERIT LA CONSOMPTION & LA TOUX ET LA BRONCHITE

A VENDRE PAR TOUS LES PHARMACIENS

Pharmacie W. BRUNET & CIE,
139-141, RUE ST-JOSEPH, St-Roch, Québec.

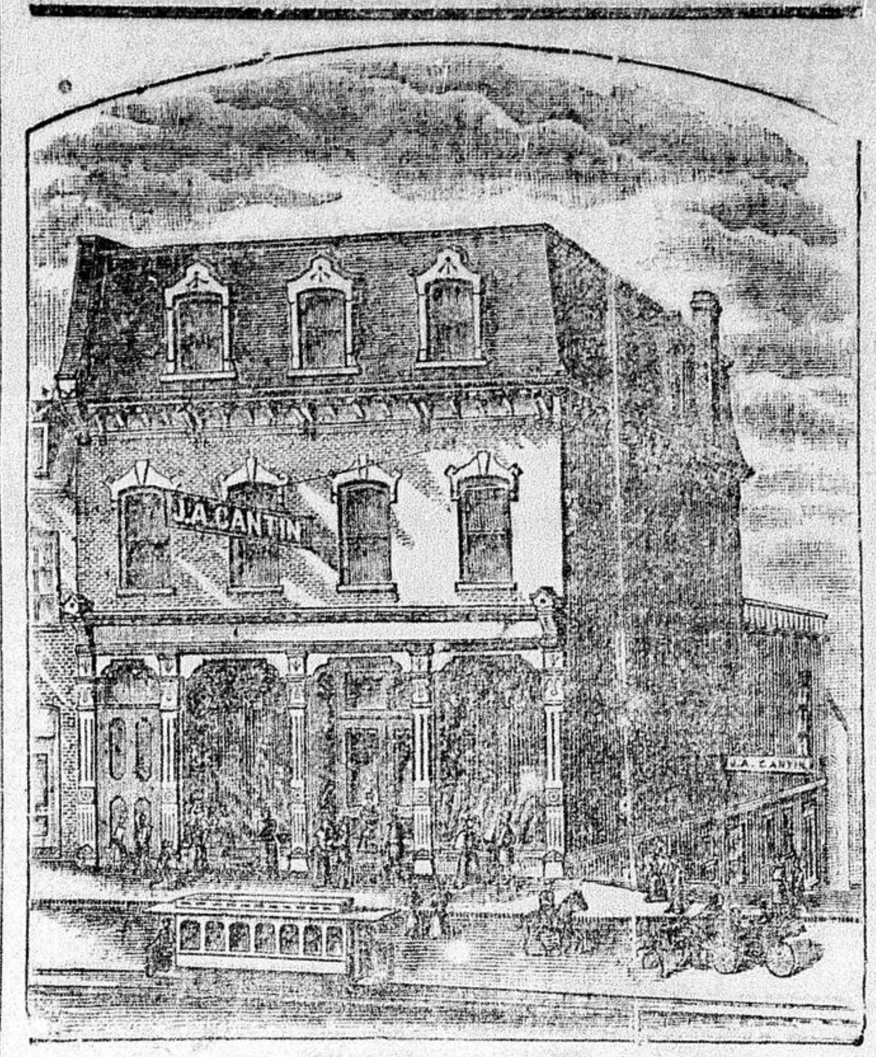

—C'EST CHEZ—

J. A. CANTIN

RUE ST-JEAN

QUE TOUT LE MONDE TROUVE LES PLUS BEAUX JOBS DE CE TEMPS-CI

Venant d'être Reçu un Lot de Toile de toutes sortes

Toile à Nappe, grande largeur	22c	Mouchoirs de toile	8c
Toile à rouleaux, grande larg...	4c	Belle Toile à bouchers	13c
Grandes Serviettes en toile	7½c	Etc., Etc., Etc.	

Des Réductions dans tous les Départements

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LES CONVOIS LAISSENT LEVIS

7.30 A. M., 12.40 & 7.30 P. M.

La Route la plus Rapide, Populaire et Directe pour le

KLONDYKE

ET LES CHAMPS DES

MINES D'OR DU YUKON

Choix des diverses routes et détails donnés impartialement.

Tous les détails sur le départ des steamers des villes de la Côte du Pacifique pour l'Alaska et cabines réservées d'avance.

Prix pour passagers et fret jusqu'à destination.

Pamphlets et maps contenant tous les informations sur le district du Yukon donnés sur demande à tous les agents du chemin de fer du Grand-Tronc.

La Route la plus courte, la plus rapide pour New-York

Les passagers laissant Lévis par le train de 12.40 P. M. Arrivent à New-York à 7 h. 30 A.M. le lendemain matin.

Trains tous les jours entre Lévis, Portland et Boston.

P. S.—Un officier de Douane se tient à Québec et Lévis pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les endroits des Etats-Unis.

BUREAU DES BILLETS,
5, RUE DU FORT,
(Voisin du Bureau de Poste)
Ou au
Débarcadère de la Traverse,
Rue Dalhousie

31 Janvier 1898.

LIGNE ALLAN

1897—SAISON D'HIVER—1898

De Liverpool à Portland

De Liverpool	Vapeurs	De Portland
13 Janv.	CARTHAGINIAN..	29 Janvier
20 "	MONGOLIAN.....	5 Février
29 "	CALIFORNIA.....	16 "
3 Fév.	LAURENTIAN.....	19 "
12 "	NUMIDIAN......	2 Mars.
17 "	CARTHAGINIAN..	5 "
26 "	CALIFORNIAN....	16 "
10 Mars.	LAURENTIAN.....	26 "
12 "	*SARDINIAN.....	30 "
24 "	PARISIAN.......	9 Avril

* Le Sardinian ne prend pas de passagers.

Les steamers touchent à Halifax pour débarquer les passagers en destination de l'ouest.

PRIX DU PASSAGE

Cabines..........................$50.00 en montant
Intermediaire....................$34.00 et $36.25
Entrepont........................à bas prix

☞ Billets de retour à prix réduits.

Service de Glasgow et Portland

De Glasgow.	Vapeurs	De Portland	De Boston.
14 Janv.	GRECIAN......	1 Fév.	....
21 "	SARMATIAN....	....	8 Fév.
28 "	SARMATIAN....	15 Fév.	....
4 "	SCANDINAVIAN.	....	22 Fév.

Et les semaines suivantes.

SERVICE DIRECT
de Londres et St-Jean, N.-B.

De Londres	Steamers	De St-Jean
....	PLATEA......	31 Janvier
15 Janvier	MANTINEA....	7 Février
26 "	CHERONEA....	19 "

Service de Glasgow, Londonderry et New-York

De Glasgow.	Steamers.	De New-York
29 Janv.	NEBRASKA......	17 Février

PRIX DU PASSAGE

Seconde cabine.....................$35.00 et $40.00

☞ Billets de retour à prix réduits.

Les salons et chambres de repos sont dans la partie centrale du navire. L'électricité est employé pour l'éclairage, et les lampes sont à la disposition des passagers à toute heure de la nuit. Les salles de musique et chambre à fumer sont sur le pont de promenade. Les salons et autres chambres sont chauffées à la vapeur.

Pour plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & CO.,
Agents.

8 Janvier 1898.

PACIFIQUE CANADIEN

CHANGEMENT D'HORAIRE

Prenant effet le 1er Février 1898

De Québec, 9 A. M., 1.10 P. M., et 11 P. M. Due à Montréal 3.55 P.M., 6.30 P.M. et 6.30 A.M. les jours de semaine.

Faisant raccordement avec les trains Express de Boston, NEW-YORK, Toronto, Chicago et les trains allant au Manitoba, Colombie Anglaise, les grands Champs des Mines d'or et les endroits de la Côte du Pacifique, Klondike, etc.

SERVICE DU DIMANCHE—Deux trains réguliers dans chaque direction.

1.25 P.M. du a Montreal a 7.40 P.M.
11.00 P.M. do 6.30 A.M.

Se raccordant avec toutes les lignes à Montréal.

Un officier de la Douane américaine se tient à la station pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les Endroits des Etats-Unis.

Service amélioré pour Ottawa

TROIS TRAINS PAR JOUR.

LA MEILLEURE ROUTE POUR LE

KLONDIKE

Et le Champ des Mines d'Or

Fréquents départs de Vancouver et Victoria. Détails particuliers fournis en s'adressant au bureau.

Demandez une copie de notre Pamphlet d'Or, contenant les plus récents détails sur les routes, prix etc.

Pour toutes informations, pamphlets, chars palais et dortoirs, s'adresser à

GEORGE DUNCAN,
Agent des passagers.
Telép. 94.

Bureau des Billets et de Télégraphie
RUE BUADE
Vis-à-vis le Bureau de Poste et à la Gare du Palais.

5 fév. 1898

CHEMIN DE FER

QUEBEC - CENTRAL

L'HORAIRE D'HIVER

ALLANT AU SUD

Partira de Québec (Traverse) à 1.30 p. m.
Partira de Lévis, Q. C. R., à 2.00 p. m.
} EXPRESS pour S.François, Mégantic, Sherbrooke, Portland New-York, Boston et tous les endroits au Sud.

Partira de Québec par la Traverse à 5.00 p. m.
Partira de Lévis Q. C. R. à 7.00 p. m.
} ACCOMMODATION pour Sherbrooke, Portland, Boston, et tous les endroits sur le B. & M. R. R.

Partira de Québec par la Traverse à 7.30 a. m.
Partira de Lévis Q. C. R. à 8.15 a. m.
} MIXTE pour Beauce Jct. et St-François

ALLANT AU NORD

Arr. Lévis, Q. C. R., 1.55 p.m.
Arr. Québec (Traverse), 2.00 p.m.
} EXPRESS de New-York, Boston, Sherbrooke, St-François et Mégantic.

Arr. Lévis, Q.C.R., 8.15 a. m.
Arr. Québec (Traverse), 8.30 a.m.
} ACCOMMODATION de Boston, Portland et Sherbrooke.

Arr. Lévis, Q. C. R., 6.45 p.m. } MIXTE de St-François et Beauce Jnct.

Les trains circulent tous les jours, le dimanche excepté.

Raccordement à Harlaka Jc. du train Express avec l'Express local de l'Intercolonial de Dalhousie.

L'express laissant Québec le samedi se rendra seulement qu'à Springfield le dimanche matin.

Chars Pullman attachés à l'Express sans changement de Québec à Springfield via Sherbrooke se raccordant à Sherbrooke avec les Pullman directement pour Boston. Chars dortoirs directement sur l'Express de Québec à Boston.

Un officier de Douane se tient à Québec et Lévis pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les endroits des Etats-Unis.

P. S.—Le train d'accommodation laissant Lévis à 7.00 P. M. se rendra seulement qu'à Beauce Jonc. Samedi soir, continuant pour Sherbrooke Lundi matin.

Pour autres informations s'adresser aux agents de la compagnie et à M. R. M. Stocking, 32 rue St-Louis, Québec

FRANK GRUNDY,
Agent Général.
J. H. WALSH,
Agent gén. pass.
Janvier 1897.

AMUSEMENTS

THEATRE DE LA GAIETÉ

TELEPHONE 2118

Saison d'Opéra Comique

ET GRAND OPERA

Par la Troupe d'Opéra de la Gaieté

30 Artistes de Distinction et de valeur **30**

Engagés à grands frais à

New-York, Boston et Philadelphie

Début Lundi, à 8 h. p.m., dans

La Grande Duchesse

Spectacle à 8 heures tous les soirs. Matinées à 8 heures les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX : Sièges réservés : 25, 35 et 50 cts.

ADMISSION : 10 et 15c. Matinées, 10 et 20c.

Jolies Femmes,
Costumes Superbes,
Orchestre Complet,
Interprétation Artistique,
Théatre Confortable,
Décors Nouveaux.

8 fév—

CASINO

TELEPHONE 2368

COIN DORCHESTER et N.-D. DES ANGES

Retour à Québec de l'excellente

Compagnie d'OPERA PALMER

28—ARTISTES—28

CE SOIR, SAMEDI

FRA DIAVOLO (Sur demande)

LUNDI ET MARDI

BOCACCIO

Sièges réservés, 40 cts. Admission, 15 et 25 cts. Matinées tous les Mardi, Jeudi, Samedi à 3 hrs P. M. Admission, 20 et 10 cts.

7 fév.—

TARA HALL

Magnifique Répertoire de la Compagnie

FROST & FANSHAWE

Positivement la Dernière Semaine !

Vendredi—"PASSION'S SLAVE"
Samedi Matinee et Soir—"AUSTRALIAN CRIME"—James Wallis.

Matinées Mercredi et Samedi, à 2 h. P. M.
Prix—Le soir : 10, 20 et 30 cts.
Après-midi, 10 et 20 cts.
Sièges réservés chez J. E. Walsh. 7 Fév—

Académie de Musique

Mardi et Mercredi, 15 & 16 FEV.

Sous le distingué patronage de l'honorable S. N. Parent, maire de Québec.

Au bénéfice de l'Hopital du Sacre-Cœur

Ansbach

CELEBRE MAGICIEN EUROPEEN

MERVEILLEUX PROGRAMME DE PRESTIDIGITATION

Sièges réservés, 50 cts. Parterre, 35 cts. Galerie, 25 cts. Premier rang de la galerie réservé, 35 cts.

On pourra réserver les sièges chez MM. Pruneau & Kirouac, 46, la Fabrique, et 111, rue St-Joseph. 11 fév—

ANNONCES NOUVELLES

Le cri général après les inventaires—
Vente à immense réduction—Jos. Côté.
Annonce de F. Simard & Cie.
Plus forts à certains endroits—Griffiths C. C. L.
Annonce de la maison Z. Pâquet—
Chez J. A. Cantin.
Annonce du Syndicat de Québec—
Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Pourtier—
Vente à l'encan par Jacques & Cie.
Propriété à vendre—Cie Chinic.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A Montréal

LES PRESIDENTS DE COMITE

(Dépêche spéciale)

Montréal, 12.—Le fameux caucus des échevins qui a eu lieu, hier l'après-midi, a été animé. A un moment donné, les Canadiens et les Anglais ont failli venir en conflit et se dire des vérités. Mais lorsque le maire Préfontaine leva la séance, tout motif de discorde était disparu. Le maire invita ses compatriotes à donner à l'élément anglais trois présidences, et sa prière fut écoutée. Il n'y a plus maintenant que huit comités, et les anglais ont eu trois présidences. Ce à quoi ils tenaient énormément. Il leur a fallu cependant abandonner l'espoir d'avoir trois membres de leur langue dans tous les comités. Dans quelque comité peu important ils n'en ont qu'un.

Les présidents sont :
Finance, l'échevin Rainville.
Chemins, l'échevin Brunet.
Police, l'échevin Marsolais.
Feu, l'échevin Stevenson.
Aqueduc, l'échevin Kinsella.
Marchés, l'échevin Jacques.
Hygiène, l'échevin Prenoveau.
Parc et traverses, l'échevin Ames.

Le tout sera ratifié officiellement lundi, lors de l'inauguration du nouveau conseil, avec peut-être un seul changement.

L'échevin Ouimet, qui est membre des comités de chemin et des parcs, serait mis dans les finances, à la place de l'échevin P. E. Paquette, le nouveau représentant du quartier St-Louis.

Le grand lever que donnera le maire Préfontaine, à l'occasion de son entrée en fonctions, aura lieu mardi soir. Ce sera une très brillante affaire.

Le service rapide

Nous allons enfin savoir à quoi nous en tenir sur la question de la ligne rapide.

M. Ives a donné avis de l'interpellation suivante :

1. Dans quel état sont présentement les négociations entre le ministre de l'industrie et du commerce et les Petersen au sujet de la ligne rapide ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder aux entrepreneurs proposés un délai additionnel pour signer le contrat et quel délai ? Combien de fois a-t-il été accordé des délais ?

3. Une date définitive a-t-elle été fixée pour la signature du contrat et quelle est cette date ?

4. Quelle somme a-t-il été déposé par les Petersen auprès du gouvernement relativement à cette affaire, dans quelles circonstances et à quelles conditions ?

Une fausseté de la "Patrie"

La dépêche à propos des Rothschilds

Est une invention pour détourner l'attention du scandale du Yukon

Election de la galerie de la presse

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 12.—Il n'y a absolument rien de vrai dans la dépêche de la "Patrie" d'hier, au sujet des Rothschilds. Tout cela n'est inventé que dans le but de détourner l'attention publique et d'atténuer l'indignation qui grandit chaque jour contre le contrat Mackenzie-Mann.

Il pleut à verse ici. Nous avons eu un temps doux depuis trois jours et il n'y a presque plus de neige.

—Il est peu probable que la seconde lecture du Yukon vienne mardi. Les documents n'ont été déposés qu'hier et ils ne seront pas imprimés à temps pour faire une discussion intelligente avant mardi.

—L'élection de la galerie de la presse a eu lieu, ce matin :

Président, T. Côté, de la "Patrie".
Vice-président, M. Wallis, du "Mail and Empire."
Secrétaire, M. G. H. Brown, de "l'Ottawa Free Press."
Comité : MM. Mackenzie, Philips, Lyon, Hardy et Simpson.

REVENU ET DEPENSE

Pour le mois de janvier et les derniers sept mois

LA QUESTION DU YUKON

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 12.—L'état du revenu et de la dépense pour le mois de janvier, tel que publié dans la "Gazette Officielle," démontre que le revenu a été de $3,512,149 et la dépense de $6,206,000 ou une diminution de $200,000. Pour les sept mois de lannée fiscale, le revenu a été de $21,446,000 ou une augmentation de près d'un million, tandis que la dépense ordinaire a été de $19,695,000 où une diminution de $800,000.

La dépense à compte du capital a été de $2,719,045 ou une augmentation de $346,800, comparée aux sept mois de 1897.

Une dépêche de Hamilton annonce que Shirley Onderdonk, agent des Rotschilds, de retour de l'Alaska, dit que les Rotschilds espère tirer vingt un million de la mine Treadwell, sur l'île Douglass. Il croit qu'il y aura protestations énergiques au Yukon, lorsqu'on apprendra les concessions faites à Mackenzie et Mann. Le chemin de Télégraph Creek à Teslin Creek, présente beaucoup de difficultés. La rivière Stickeen gèle jusqu'au mois de juin et il croit que la Chilcott Pass est la meilleure voie.

L'ingénieur du gouvernement, Jennings, corrobore en partie cette opinion. Il dit dans son rapport que la rivière est de navigation dangereuse.

J'apprends que le gouvernement rencontre beaucoup de difficultés dans ses négociations avec les Etats-Unis, au sujet du transbordement du fret à Fort Wrangel, et il est probable que sir Richard Cartwright ira à Washington, la semaine prochaine, dans le but d'aplanir les difficultés.

UNE GROSSE POURSUITE

Contre la British American Bank note Co

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 12.—Une grosse poursuite a été intentée par les actionnaires de la British American Bank Note Co., contre M. G. B. Burland, pour le forcer à diviser le surplus en réserve de la compagnie.

Depuis que la compagnie a perdu son contrat, M. Burland ne paie plus à ses actionnaires que la moitié de leur ancient dividende et les actionnaires prétendent que si les dépenses étaient réduites, ils auraient d'avantage, et même, qu'en prenant sur le fonds de réserve qui est de quatre cents mille piastres, ils pourraient toucher leur ancien dividende, [illegible] était, dit-on, de vingt-cinq pour cent.

Malgré la perte du contrat, on dit que la compagnie fait encore de bonnes affaires et qu'en réduisant le dividende, M. Burland, veut tout simplement accaparer les actions.

M. Burland déclare qu'il ne paiera plus de dividende avant que la poursuite soit décidée.

LE PONT DE GLACE DE TADOUSSAC

On écrit de Tadoussac en date du 7 du courant :

Le Rév. M. le curé Lemieux est traversé samedi, avec sa voiture pour aller à sa mission à la Pointe à Boileau. Hier matin, 50 à 60 personnes traversées sur la glace, à pied, pour aller entendre la messe, chose que la population n'avait jamais vue.

M. Bourgoing accompagné de deux de ses filles et deux de ses fils est ont traversé sur la glace, à pied, pour failli se noyer. Heureusement que des piétons se sont trouvés assez près pour lui porter secours. Toute la glace est disparue ce matin, non pas entraînée à la dérive, mais brisée par l'usure du courant. Les courants sont si forts entre les deux pointes du Saguenay qu'ils ont miné la glace et avec la température douce que nous avons ce matin, le pont va complètement disparaître aujourd'hui.

Les anciens disent qu'ils n'ont jamais vu de glace assez solide pour leur permettre de passer d'une baie à l'autre, comme cette année. Ce matin le pont est tout couvert de mares d'eau ; nous pouvons bien lui dire adieu parce qu'un tel évènement ne se répétera probablement pas de sitôt. Ce n'est presque pas croyable de voir la glace ce matin, et dire que nous avons passé avec des chevaux sur une glace d'eau sallée de deux pouces.

Enquete preliminaire

Ce matin, s'est terminé devant M. le greffier de la paix, l'enquête préliminaire dans l'affaire de M. Lavoie.

Le défendeur a plaidé non coupable aux deux accusations portées contre lui à savoir : D'avoir dérobé la somme de $3,000 en première instance et s'être aussi approprié une somme de $15, montant trouvé sur lui après son arrestation.

Il est tout probable que M. Lavoie subira son procès aux présentes assises.

Le lieutenant-gouverneur

Le lieutenant-gouverneur Jetté est de retour à Québec.

COUR CRIMINELLE

LE PROCES DE LAROCHE

AUDIENCE DE CE MATIN

A 10 heures ce matin, Son Honneur le juge Blanchet monte sur le banc.

Narcisse Malenfant est à la barre.

Après l'appel des petits jurés on appelle sa cause et M. Bradley lit son acte d'accusation.

Malenfant est accusé d'avoir conspiré avec Mailloux et Morissette pour frauder le gouvernement provincial.

Malenfant a répondu qu'il plaidait non coupable, et demande qu'on fixe au plus tôt son procès vu qu'il est en prison depuis trois mois.

De l'entente des avocats le procès est fixé à mardi prochain.

L'on continue ensuite le procès de Laroche.

Le premier témoin est Michel Rooney à l'emploi de la maison Bursthal. Il produit les livres attestant le montant du bois qui était dans les estacades avant la disparition des deux plançons en question.

Le témoin dit qu'il y avait 450 morceaux.

Quand il fut averti qu'on avait trouvé deux plançons à Lévis il est allé dans les estacades et n'a trouvé que 448 morceaux.

M. Frédéric Roussel le second témoin produit un plan des estacades et dit que le bois ne pouvait sortir par suite du vent et des marées.

Il dit que les deux plançons ont dû être enlevés, car la chose est très facile à faire.

En transquestion : La Compagnie paie à un gardien le montant de $200 pour surveiller les estacades.

Le témoin dit qu'il peut arriver que des pièces de bois s'échappent en dessous du "boom."

La nuit que le bois a disparu il ne dormait pas et a continuellement veillé. Il ne se rappelle pas qu'on ait rapporté du bois qui fut sorti des estacades.

M. Gosselin, entrepreneur menuisier, à Lévis dit, qu'au mois de septembre dernier, le prisonnier lui a offert deux plançons en vente. Il est allé voir le bois au chantier Davis. Il a offert $18 pour les deux plançons $6 comptant et la balance après que le bois aurait été scié et rendu chez lui.

Plus tard quand le prisonnier est venu réclamer la balance, le témoin lui a dit que le bois était réclamé par un M. Murphy comme appartenant à M. Bursthall et Cie. Le prisonnier lui a alors dit. Chez Paradis s'est toujours comme ça ! Pourquoi n'a-t-il pas scié le bois tout de suite. Le prisonnier lui a dit qu'il avait sauvé les plançons en question.

Pierre Duclos, de Lévis, dit que le prisonnier a offert le bois en vente à M. Davie, mais celui-ci a refusé de les acheter. Le prisonnier lui a dit qu'il n'avait rien à craindre, qu'il ne serait pas réclamé. MM. Edouard Huppé et Télesphore Paradis sont ensuite entendus, mais ne disent rien de nouveau. A 1 heure la cour s'ajourne.

L'hôtel-de-ville

On lit dans la "Semaine Commerciale :"

La latitude qu'on donne généralement à la critique à l'époque des luttes électorales ne devrait pas dépasser certaines bornes. Lorsque par exemple nous entendons des adversaires du maire Parent dire que l'Hôtel-de-Ville menace ruine, et qu'un jour ou l'autre on peut s'attendre à un écroulement comme celui de London, il faut crier : Halte-là !

On n'a pas le droit de chercher à alarmer le public sans justes motifs. L'Hôtel-de-Ville de Québec n'a pas été construit avec somptuosité, mais il est solide. Des solives en acier auraient donné plus de rigidité que du bois, mais si l'on n'a pas dépensé $50,000 de plus à cette fin, les contribuables n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes ; ils voulaient quelque chose à bon marché et certes ils l'ont eu, car, à côté du Palais de Justice qui a coûté un million de piastres et du Palais Législatif dont le coût atteint le million et demi, l'Hôtel-de-Ville est un monument d'honnête administration. Au reste, si le bois n'est pas aussi rigide que le fer, il offre tout autant de sécurité. Des planchers construits pour porter 150 livres au pied superficiel n'offrent pas le moindre danger. Que, dans un édifice bien chauffé comme l'est notre palais municipal, les boiseries se contractent, il n'y a là rien d'étonnant ; c'est l'inconvénient des constructions en bois. Mais où est le danger ?

Encore la guillotine

La guillotine politique continue toujours son oeuvre.

Hier, MM. Cyrille Gagné et Plouffe, messagers de l'Assemblée Législative, et M. Bouchard, ouvrier dans le département des travaux publics, viennent d'être remerciés de leurs services par le gouvernement provinilal.

PERSONNEL

Mme O'Farrell eset partie ce midi pour Montréal, afin de souhaiter un bon voyage à sa fille, qui doit se rendre en France, à la maison mère des Soeurs du Sacré-Cœur.

Banque de Quebec

M. John Théodore Ross a été nommé vice-président de la Banque de Québec, comme successeur de feu W. H. Wishall.

L'exposition de 1900

Le "Chronicle" annonce, ce matin, que l'hon. M. J. E. Robidoux représentera le Canada à l'Exposition de Paris, en 1900.

Cour de Police

Le nommé Ducheneau, arrêté pour vol de volailles a été condamné ce matin, à deux mois de prison.

Les grands jurés

Ce matin les grands jurés ont visité, la prison, la station de police et l'asile de Beauport.

La cause Forgues et Wiseman

A la demande de l'hon. Charles Fitzpatrick, le procès de Forgue et Wiseman a été remis au prochain terme.

Erratum

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la séance du conseil de ville d'hier soir que nous publions en quatrième page.

Dans notre compte-rendu, le typographe nous fait dire que le banquier en question a reçu $21,00, il aurait dû mettre $12,000.

ACETYLENE

Fête patronale à St-Romuald

A l'occasion de la fête patronale de cette paroisse, un grand salut sera chanté dans cette église dimanche, le treize du courant, à sept heures du soir. Nous invitons cordialement les amateurs de lumière acétylène et le public en général à se rendre à cette magnifique réunion et jouir du spectacle grandiose de ce magnifique temple éclairé au gaz acétylène. Les membres du clergé sont spécialement invités.

PLANTE, BELAND et CIE.

Nous sommes les interprètes de M. le curé de St-Romuald.

TERRIBLE EFFONDREMENT

Plus de 100 personnes tuees

Varsovie, 11—Pendant un service funèbre, à la synagogue de Jdzienciol, hier, l'une des galeries s'est effondrée. La panique s'est emparée des assistants et 100 femmes et trois enfants ont été étouffés. Il y a eu un grand nombre de blessés.

LA TEMPERATURE

Du froid de la neige ou de la pluie

Toronto, 12.—Probabilités de la température pour les prochaines 24 heures :

Vent d'ouest, ciel plus clair et temps un peu plus froid demain suivi d'un peu de neige ou de pluie en quelques localités.

Au Tara Hall

C'est cesoir que la troupe Frost et Fanshawe jouera pour la dernière fois au Tara Hall.

Lundi prochain, la troupe jouera à Lévis. La première pièce sur l'affiche est l'"Australian Crime."

Le carnaval des acheteurs

Des foules considérables ont profité des réductions extraordinaires annoncées dans ces derniers temps dans la colonne spéciale de la maison Z. Paquet. Nous sommes priés d'informer le public qu'une autre grande vente est actuellement en préparation, embrassant surtout les cotonnades, la lingerie confectionnée et les broderies. Des détails complets paraîtront très prochainement dans ce journal.

Encore quelques jours

Il a été décidé de continuer encore pendant cette semaine la grande vente à bas prix commencée, il y a quelque temps au Syndicat de Québec, c'est une nouvelle aubaine pour le public. Sachez en profiter.

Grand encan ce soir

Au salon des fumeurs, No 193, rue St-Joseph, on procèdera à la vente par encan de la balance du stock de la faillite, S. Gagnon et frère.

Articles de toute sorte pour fumeurs, articles de fantaisie, cannes, riche ameublement de magasin, etc., etc. Tout sera vendu absolument sans réserve au détail. Ouverture, à 7.30 hrs. Ls Deschênes, Encanteur.

Grâces obtenues

Remerciements à la bonne Ste-Anne et à St-Antoine de Padoue pour la guérison de mon enfant par leur intercession après avoir promis de faire publier dans un journal. L. D.

Reconnaisance à St-Antoine de Padoue et à l'Enfant Jésus miraculeux de Prague pour une faveur obtenue, après promesse de la faire publier.

A. C.

Mille remerciements à la Ste-Vierge St-Antoine de Padoue et à la Bonne Ste-Anne pour une guérison obtenue.

Mlle D. L.

Aux amateurs de cigares

Nous avons le plaisir d'annoncer au public que Jos. Côté, marchand de tabac, a fait l'acquisition du stock de tabac, cigares et pipes de M. Gagnon et frère, à raison de 60 cts dans la piastre. Consultez l'annonce que nous publions sur la première page.

Une grande erreur

Certains marchands se plaignent que les annonces ne leur rapportent pas profit, on s'imagine qu'il suffit d'annoncer et vendre toujours au même prix. Voyez chez J. A. Cantin, rue St-Jean, vous verrez toujours le magasin rempli d'acheteurs, on se croirait dans le meilleur temps des affaires, il y a de la réduction réelle dans tous les départements. —Voir l'annonce.

La première de la grande Duchesse

La nouvelle que la direction de la Gaieté allait exiger que les dames aux fauteuils d'orchestre se décoiffent durant le spectacle, a causé un sentiment d'immense satisfaction en ville, car réellement les chapeaux de quelques-unes de ces dames sont aussi nuisibles au théâtre qu'un parapluie un jour de beau temps. Il reste encore d'excellents sièges à réserver, mais que l'on n'attende pas à la dernière heure pour faire son choix. Les employés du théâtre seront trop occupés, lundi soir, pour faire des échanges, et on devra garder les sièges que l'on aura achetés. La salle de la Gaieté a été de nouveau réparée et embellie, et le théâtre est tout-à-fait coquet dans sa nouvelle toilette. Ceci ajouté au fait que les dames seront décoiffées donnera un chic particulier à la première de la Grande Duchesse.

—Communiqué.

Une nouvelle amputation

Il a été fait une nouvelle amputation dans les prix des marchandises au Syndicat de Québec quelques lignes qui n'avaient pas encore été réduites, le sont à présent, et l'attraction est augmentée de toutes les nouvelles marchandises reçues.

Vin a la Creosote de Hêtre du Dr Pourtier

Ce vin est magnifique, il est d'un emploi universel. Que toutes les personnes qui souffrent de la toux, de la bronchite ou de la consomption ne manquent pas d'en faire usage. Demandez la grande bouteille.

ARRESTATION

Un mandat d'arrestation a été lancé contre Fabien Pelletier de St Modeste, soupçonné d'avoir empoisonné le cheval de son gendre, M. Herménégilde Bélanger, du même endroit.

Le cheval de M. Bélanger a été trouvé mort devant une auge remplie d'eau où flottait quelque chose qu'on a pris pour du vert de Paris. L'arrestation a été faite hier après midi, et l'enquête préliminaire aura lieu vendredi prochain. M. Pelletier st admis à caution.

Nouvelles musicales

Mademoiselle Marie-Jeanne Varin, de Montréal, en ce moment l'hôte de M. A. Fleuri D'Eschambault, doit chanter, demain soir, à l'église St-Jean-Baptiste.

—La fabrique St-Edward de Lotbinière, vient de confier à M. Nap. Déry, la construction d'un orgue pour leur église ; l'inauguration aura lieu en juin prochain.

Theatre du Casino

Hier soir, magnifique salle pour "Fra Diavolo" et à la demande des patrons du "Casino", on jouera le même opéra cet après-midi et ce soir. Lundi et mardi : Boccace.

Notes militaires

Le lieutenant-colonel Vidal, assisté du capitaine Chinic, adjudant de l'école de St-Jean, et du capitaine Fiset, de Londres, fait actuellement passer les examens aux officiers qui ont suivi les cours militaires depuis les derniers trois mois.

La semaine prochaine, les quatre-vingt-douze officiers qui se présentent pour obtenir leur grade, passeront les examens écrits.

$100 de récompense

seront payés par les fabricants du cigare "Stonewall Jackson" pour information qui amènera la découverte et la conviction de toute personne remplissant les boîtes ou en aucune manière contrefaisant ou imitant le cigare "Stonewall Jackson". Toute information sera considérée comme strictement confidentielle.

Petites nouvelles

M. Albert Denisse, représentant plusieurs maisons de commerce de Bordeaux, et un des fournisseurs de la maison Roumilhac, de cette ville, est descendu au Château Frontenac, depuis une couple de jours.

—Dix mille minots de grain endommagé, balance de la cargaison du "Turret Cape" ont été achetés par M. Hugh McLennan, de Montréal.

—Un grand bazar aura lieu en juin prochain, à Heddleyville, afin de venir en aide à la nouvelle église.

—A la dernière réunion du conseil de ville d'Heddleyville, le projet de prélever une taxe d'une piastre sur tous les contribuables, a été adopté à l'unanimité.

—Une jeune fille du nom de Tanguay, a été assommé, hier, par une avalanche de neige et de glace, provenant d'un toit.

Quand on l'a relevée, l'on a constaté qu'elle avait une grave blessure à la tête.

En vente a la Librairie Montmorency-Laval

"La Terre illustrée", géographie universelle physique, éthnographie, politique et économique des cinq parties du monde. 4e édition in 8, ornée de cartes et de gravures enrichie de notes et de citations, prix cartonnée, $1.50.

PRUNEAU et KIROUAC.

DECES

Paradis—A Charlesbourg, le 12 du courant, à l'âge de 13 ans, Guillaume Paradis, fils de M. Alexis Paradis, conducteur de la ligne d'omnibus. Son service et sa sépulture auront lieu lundi matin, à 8 h 30, à Charlesbourg.
Parents et amis sont priés d'y assister.

Lacroix—Le 11 du courant, est décédée à l'âge de 3 ans et 8 mois, Marie Lauria, enfant bien-aimée de F. X. Lacroix.
La sépulture aura lieu dimanche après-midi à 4 heures. Départ de la maison mortuaire, No 153, rue Franklin, à 3 h 45, pour l'église St-Sauveur.
Parents et amis sont priés d'y assister.

Larochelle—A l'âge de 10 ans et demi, Joseph Napoléon, enfant de feu l'hon. L. Nap. Larochelle.
Service et sépulture lundi à St-Anselme.
Parents et amis sont priés d'y assister.

Patry—Le 11 février 1898, après une longue maladie, à l'âge de 64 ans, est décédé Zéphirin Patry, veuf de Geneviève Savard, garde-magasin de la maison C. Tanguay.
Son service et sa sépulture auront lieu lundi matin, à 8 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, No. 19, rue Demers, St-Sauveur, à 7 h 45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.
Parents et amis sont priés d'y assister.

Racine.—Décédé à Victoriaville, Hull, Ottawa le 10 février, à l'âge de 48 ans, M. Samuel Racine.

Trouvé Jeudi matin, le 10, **un tour de cou** pour dame. On le recouvrera en payant l'annonce. S'adresser à J. P. Lachance, messager, rue Ste-Cecile, No. 46.

12 fév—1

CITE DE QUEBEC

Hôtel-de-Ville

A une séance du Conseil de Ville de la cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite cité, le onzième jour de février mil huit cent quatre-vingt dix-huit (1898) le règlement suivant a été lu une première fois.

REGLEMENT No 352

Pour ordonner l'élargissement de la partie de la rue de la Fabrique
(Rédigé en langue française)

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Québec, que le dit conseil ordonne et statué comme suit, savoir :—

1.—Depuis la ligne ouest du lot de terrain désigné par le numéro deux mille huit cent-douze (No 2812) au cadastre officiel pour le quartier St-Louis de cette cité, jusqu'au lot de terrain sur lequel se trouve actuellement construit l'Hôtel-de-Ville, la rue de la Fabrique sera élargie, du côté sud.

2.—L'élargissement sera de quinze pieds du côté ouest et de vingt pieds dans la ligne est entre le dit terrain de l'Hôtel-de-Ville et le terrain désigné par le numéro deux mille huit cent quinze (No 2815) au dit cadastre.

3.—Le dit élargissement sera fait de manière à ce qu'après son achèvement, le nouvel alignement sud de la dite rue, dans la partie ainsi élargie, soit une ligne droite, le tout cependant devant être conforme à l'alignement, qui sera tracé sur le terrain, par l'Ingénieur de la cité, après l'enlèvement des bâtisses qui couvrent actuellement le dit terrain.

4.—Le coût des travaux à faire et des terrains à acquérir pour le dit élargissement de la rue sera payé avec l'argent que la cité est par la loi autorisée à se procurer par emprunt pour des améliorations publiques de cette nature.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'en vertu de la 30me section de l'acte 29 Vict., chap. 57, tel qu'amendé par la section 11 de l'acte 31 Vict., chap. 33 et de la section 8 de l'acte 39 Vict., chap. 51, le règlement ci-dessus sera lu une seconde fois et passé le 25e jour de février courant (1898).

(Signé) H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

VENTE A L'ENCAN

Par LS. DESCHENES

18,000 paires de Chaussures

ASSORTIES

Pour être vendues au commerce et sans réserve

J'ai reçu instruction de M. George Darveau, syndic de Québec, de vendre par enchère publique

JEUDI, LE 17 FEVRIER 1898,
A 10 Heures A. M.

A la manufacture G. Bresse & Cie, rue Dorchester, un stock considérable de chaussures assorties pour hommes, femmes et enfants, par lots de 1,200 à 1,500 paires.

Ce lot de chaussures mérite l'attention du commerce, vu que le stock est de choix, et sera vendu **absolument sans réserve.**

Le stock sera visible les 15 et 16 courant.

Conditions de paiement : Comptant.

GEO. DARVEAU,
Syndic.

LS DESCHENES,
Encanteur.

10 fév—

DEMANDES

ON DEMANDE immédiatement

30 à 40 FILLES

à la Manufacture de tabac B. Houde & Cie
RUE RICHELIEU.

12 fév—o

UNE FAMILLE EN PENSION DEMANDE une fille pour prendre soin de deux enfants, S'adresser au **No. 30, rue Ste-Famille.**

12 fév—1

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE pour une petite famille. S'adresser: **No. 97, rue Ste-Marguerite,** St-Roch. 12 fév—1f

ON DEMANDE UN BON CHARRON POUR travailler le bois, S'adresser à Normand Nolin, **89, rue St-Roch,** Québec. 12 fév—1f

ON DEMANDE UNE FILLE DE CHAMBRE. S'adresser au **No. 128, Grande Allée,** avec de bonnes recommandations 12 fév—1s

ON DEMANDE UNE SERVANTE POUR ouvrage général munie de bonnes recommandations. Pas de lavage ni enfant. S'adresser : Chemin Ste-Foye, 2ieme maison après la route Belvedère, Villa Victoria, ou 17 **rue Déligny.** 12 fév—3f

Servante Demandée

ON demande une bonne d'enfant. S'adresser **au No, 40, rue Garneau.** 10 fév—3f

ON DEMANDE une bonne servante et sachant faire la cuisine. S'adresser chez Mme J. A. DUSSAULT, première maison en dehors de la Barrière Ste-Foye. 10 fév—o.

ON DEMANDE UN VOYAGEUR connaissant bien les marchands de la campagne. Un qui pourrait fournir cheval et voiture sera préféré. Spécifier la dernière maison où vous avez été employé. S'adresser par lettre :
R. D.,
Bureau de Poste, St-Roch.

10 fév—6

ON DEMANDE UNE SERVANTE pour une famille de deux personnes. Pas de lavage. Une personne de la campagne sera préférée. S'adresser de midi à 2 heures. Barrière Ste-Foye, ou 73 et 75, rue Colomb, St-Roch.

9 fév—6

ON DEMANDE UNE BONNE SERVANTE pour service général. Pas de lavage à la maison.
Mme PHILIPPE ROUILLARD,
65, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, Québec.

9 fév—8

Demande d'emploi

UN JEUNE HOMME CONNAISSANT PARfaitement le gros et le détail dans le commerce de chaussures, désire avoir un emploi soit dans un magasin ou comme commis voyageur. Bonnes références. S'adresser par lettre : **J. A.** Bureau de l'*Evenement.* 8 fév—6f

ON DEMANDE une cuisinière au **No. 496, rue St-Jean.** Bonnes recommandations requises. 7 fév—n.o.

ON DEMANDE une bonne servante pour service général et capable de faire la cuisine. Aussi une autre fille pour les soins de la maison. S'adresser au No 16, rue St-Stanisias.

7 fév—6f F. H. ANDREWS, jnr.

ON DEMANDE UNE FILLE d'expérience comme commis dans la chaussure. S'adresser à LEONARD BROS,
Quebec Cheap Shoe Store,
24, rue St-Jean.

25 janv—o

AGENTS DEMANDES POUR OCCUPER UN territoire important. Bons gages pour de bons travailleurs. Maintenant est le temps de s'occuper des affaires pour le printemps.
STONE & WELLINGTON,
Pépiniéristes, Toronto.

8 fév—

DEMANDÉ.—Si vous désirez un engagement lucratif, écrivez nous. Nos marchandises sont en grande demande. Emploi permanent et bons gages pour des employés consciencieux.
E. P. BLACFORD & CO,
Toronto.

8 fév—

DEMANDÉS.—Des vendeurs capables de vendre nos marchandises peuvent gagner de bons salaires. La position est permanente et ne requiert aucun capital. Notre stock de graines est en grande demande et cela se comprend, vu que nous avons l'expérience de 25 dernières années dans le choix pour fournir le public. Nous avons la plus grande pépinière de la Puissance du Canada, et de plus nos examinateurs certifient que nos graines et plants n'ont aucune maladie. Un homme habile peut se faire un magnifique salaire et prendre les meilleurs ordres de la saison. De ce temps nous recevons beaucoup de commandes. Ecrivez si vous désirez travailler pour nous. Nous vous paierons chaque semaine du moment que vous travaillerez.
STONE & WELLINGTON,
Pépiniéristes, Toronto.

8 fév—

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Propriété en excellent état, maison **contenant 16 chambres,** pouvant être convertie en **trois logements.** Cour spacieuse, hangar en parfait ordre. Occupée actuellement par la compagnie Chinic comme fabrique de moulanges. Situation centrale dans le quartier des affaires. Etant les Nos. 140 et 142, rue de la Chapelle.

Livraison immédiate. Prix modéré.

S'adresser à CIE CHINIC,
No. 55, rue St-Pierre.

12 fév—15

A VENDRE

Maison en brique solide et en parfait ordre, Nos. 146, 148 et 150, rue d'Aiguillon, comprenant deux logements de 5 appartements et un de dix avec chambre de bains. Cette propriété rapporte au-delà de 8 p. c.

S'adresser 148, rue d'Aiguillon. 9 fév—6

A LOUER

UN MAGNIFIQUE MAGASIN SITUÉ AU No. 286, rue St-Jean. Pour plus amples détails, s'adresser à

S. A. DEMERS,
Bureau de l'*Evenement,*
ou No. 288, rue St-Jean.

10 fév—1m

BOUTIQUE A LOUER

L'ANCIENNE BOUTIQUE DE M. HATCH, située au No. 4, rue Des Anges, Haute-Ville, est à louer à bonnes conditions.

S'adresser à GEO. LAFLEUR,
"Canada Steam Laundry",
17, rue Elgin, H.-V.

9 fév—6

MAGASIN A LOUER

DE CE JOUR, magasin **No. 47, rue Notre-Dame,** ci-devant occupé par M. A. P. Larue, marchand de nouveautés.

SOCIÉTÉ DE PRETS ET PLACEMENTS,
75, rue St-Pierre.

9 fév—1m

CHLOROSE, ANÉMIE, HÉMOGLOBINURIE,
Anémie à la suite d'Hémorrhagies,
parasitaire ou tropicale

HÉMOGLOBINE

Granulée DALLOZ

Médicament par excellence pour ces indications à la dose de 1 à 2 cuillères à café avant chaque repas.

PARIS : J. DALLOZ, 13, boulevard de la Chapelle.
Montréal : Arthur DECARY. Québec : Dr Ed. MORIN et Cie

V. E. PARADIS — O. JOBIN

PARADIS & JOBIN

COMPTABLES

Auditeurs, Liquidateurs et Fidei-Commissaires

S'OCCUPENT D'auditions et de révision de livres, collection de dettes.

Reglement des Affaires en Faillite

Agissent comme intermédiaires dans les causes de compromis entre débiteurs et créanciers.

BUREAU

44, RUE DALHOUSIE

Batisse de la Cie du Richelieu.

TELEPHONE 137

VENTE A L'ENCAN

Par G. R. GRENIER & CIE

Dans l'affaire de

CHS. BERTRAND & CIE et al.,
De l'Ile Verte,—*FAILLIS.*

AVIS est par le présent donné que

MARDI, LE 15 FEVRIER 1898
A 11 Heures A. M.

sera vendu par encan public, au bureau de Lefaivre & Taschereau, No. 48, rue St-Pierre, Québec, les dettes actives appartenant à cette succession et comprenant comptes courants, billets promissoires, jugements et obligations, d'après la liste qui sera fournis et formant une somme totale de.................. **$83,390.63**

La vente se fera pour le tout "en bloc" à tant dans la piastre.

La liste des Créances pourra être examinée au bureau de Lefaivre & Taschereau, jusqu'à la vente, ainsi que les livres et les divers titres.

Conditions de paiement : COMPTANT.

GEO. LEFAIVRE,
Curateur.

G. R. GRENIER & CIE.
Encanteurs.

VENTE A L'ENCAN

Par JACQUES & CIE

Grande Vente à l'Encan de Meubles de Ménage provenant d'une succession

MARDI, 15 FEVRIER, A 1 H. 30 P. M.

A la salle d'encans St-Roch, coin des rues du Roi et la Couronne

Nous avons reçu instruction des intéressés de la succession de feue Dame [illegible] Couture de transporter et de vendre à l'encan à notre salle, [illegible] suspendues, cadres et gravures, globes en ciro, [illegible] chambre à coucher, paillasse bourrée, matelas [illegible] mes, couvertes couvrepieds, commode, et une grande quantité de linge, canapé, couchettes [illegible] cuisine, poêle à deux [illegible] et une quantité d'autres effets trop long à énumérer.

Le tout vendu absolument sans réserve et visible Lundi, 14 courant, de 1 à 6 h. p.m.

Vente Mardi, le 15 Fevrier, à 1 h. 30 p. m.

JACQUES & CIE
Encanteurs.

12 Fév—

Dans l'affaire de

Adams Shoe Company,

Manufacturiers de chaussures,
de Québec—*FAILLIS.*

AVIS EST PAR LE PRESENT donné que

MARDI, LE 15 FEVRIER 1898
A 11 hrs A. M.

sera vendu par enchère publique, à la manufacture des faillis, No. 585, rue St-Valier, St-Roch, Québec, l'actif de cette succession, comme suit ;

Item No. 1.—Cuir, Fourniture s'élevant à		$2,843 96
Chaussures en voie de fabrication		4,231 87
Chaussures fines		697 64
		$7,773 47
Item No. 2.—Formes, Dye, à.	$ 696 51	
Machineries	6,475 00	
Straps, Shafts et Poulies	278 60	
Fournitures de machinerie.	222 26	
		7,672 37
Item No. 3.—Ameublement de bureau.		338 20
Item No. 4.—Roulant		122 20
Item No. 5.—Loyer au 1er mai 1893		

La vente se fera séparément et en bloc à tant dans la piastre sur les chiffres mentionnés à l'inventaire.

L'inventaire pourra être examiné au bureau du curateur, et le stock à la manufacture lundi, le 14 Fevrier 1898.

Chaque enchérisseur sur les items 1 et 2 devra déposer entre les mains du curateur $200 comme garantie.

Conditions de paiement : Comptant.

GEO. DARVEAU,
Curateur.

Bureau : 244 rue St-Joseph,
Québec, 31 janv. 1898.

Ls. DESCHENES,
Encanteur.

1 Fév.—

IN RE **C. E. Holiwell & Cie,**
INSOLVABLES.

AVIS est par le présent donné que **Mardi, le 15 courant,** à 11 heures a. m., au bureau du curateur, l'on procèdera à la vente par encan de l'actif de la présente succession comme suit :

Fonds de commerce de papeterie	$419 95
Credits	157 25
Ameublement	145 54
Loyer du magasin jusqu'au 1 Mai.	

Le livre d'inventaire et la liste des crédits pourront être vus tous les jours au bureau du curateur. Le magasin sera ouvert lundi, le 14 courant, pour inspection des effets.

G. H. BURROUGHS,
Curateur.

Bureau :
Batisse du Richelieu.

A. J. MAXAM & CIE.
Encanteurs.

Québec, 8 Février 1898. 8-10-12-14

AVIS AUX FABRIQUES

M. GEORGE LECLERC, de St-Valier, offre en vente **UN BON CORBILLARD** de seconde main, à très bon marché.

Aussi, un assortiment de voitures d'hiver et d'été.

GEORGE LECLERC,
St-Valier, comté de Bellechasse.

9 fév—6

PIANOS

Par Paiements Mensuels de $8.00

$350.00

POUR UN

HEINTZMAN

Pianos droits les plus nouveaux de cette célèbre fabrique, trois pédales, toutes les dernières améliorations, caisses élégantes en rare acajou brésilien et noyer noir français de fantaisie. Un vrai bon marché de première classe d'une valeur garantie.

Aussi, plusieurs magnifiques Pianos d'occasions A Grande Réduction.

Lavigueur & Hutchison

141, RUE ST-JEAN, H.-V.

8 fév—6